

**RECUEIL
DES
ACTES
ADMINISTRATIFS**

N° 14

Avril 2021—Juillet 2021



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS n°14

SOMMAIRE

Première Partie

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES ASSEMBLEES

- ☞ **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 13 avril 2001 (Procès-verbal littéral)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 25 mai 2021 (Compte rendu)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 15 juin 2021 (Compte rendu)
- ☞ **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 29 juin 2021 (Extraits du compte rendu)

Seconde Partie

ARRETES & DECISIONS DU PRESIDENT

- ☞ Arrêtés de délégation de fonction et de signature aux Vice-présidents et Conseillers communautaires délégués membres du Bureau
- ☞ Arrêtés de délégation de signature aux agents communautaires
- ☞ Arrêtés relatifs au fonctionnement des régies communautaires



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PREMIERE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

PROCES VERBAL LITTERAL

L'An deux mille vingt et un, le 13 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 avril 2021, se sont réunis au CADRAN à Evreux, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h30, sous la présidence de M Guy LEFRAND, Président.

M Christophe ALORY, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Mme AUGER Stéphanie, Mme BEAUVILLARD Karène, M. BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. ETTAZAOUI Driss jusqu'à 20h45 (dossier 19), M. GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEAU Maryvonne, M. LEFRAND Guy, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. PAVON Jean-Pierre, M. PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROYOUX Claude, M. VEYRI Timour, M. ERRAMMACH Youssef, M. RIGAL-ROY Olivier, M. RONNE Christian, M. CRETOT Didier, M. JUPILLE Pascal jusqu'à 21h45 (dossier 28), M. COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M. JEANNE Emeric, M. ALBENQUE Roger, M. ALLAIN Philippe, M. ALORY Christophe, M. ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, M. BARRAL Fernand, Mme BAYRAM Servane, M. BERNARD Franck, M. BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M. BOSSUYT Fabrice, M. BOUILLIE Jean-Luc, M. BOULANGER Jean-Christophe, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, Mme CANEL Françoise, M. CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M. CHAPLAIS Robert, M. CHAUVIN Michel, M. CHOKOMERT Patrice, M. CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M. CONFAIS Max, M. CONFAIS Stéphane, M. CORNE Laurent, M. DE LANGHE Christian, M. DI GIOVANNI Alain, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M. GAUTIER Francis, M. GILLES Hervé, Mme GUESNET Séverine, M. GUILLEN Philippe, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M. HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M. HEBERT Dominique, M. HEROUARD Jean-Paul, M. HUBERT Xavier, M. JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMOINE Aurélie jusqu'à 21H45 (dossier 28), Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M. LESELLIER Guy, M. LEVERT Cédric, M. MAILLARD Jean-Marie, M. MOMPER Jean-Luc, M. MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M. NOGARÈDE Alain, M. NORBLIN Raphael, M. PATTYN Patrick, M. PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M. PICHOS Jean-Pierre, Mme PLAISANCE Marianne, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Éveline, M. ROUGER Guillaume, M. ROUSSEL Cédric, Mme SALVAT Laure, M. SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, M. SCHALLER Didier, M. SENKEWITCH Georges, M. SIMON Stéphane, M. TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M. VOLTOLINI Damien, M. ZAYANI Abdé

Madame DROUARD Evelyne suppléant(e) de Madame BOCAGE Sophie

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Patrick PIERES a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Guy DOSSANG, Monsieur Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Noel GRIPPON a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Madame Ketty REVEL, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAU

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame DURANTON Nicole, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur CUFFAUXCLAMAMUS Geoffrey, Monsieur DULONDEL Michel, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynald, Madame SAVEL Frédérique

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 16 février 2021

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, merci d'être là ce soir pour notre Conseil communautaire.

Je vous rappelle que, dans le cadre de l'urgence sanitaire, nous n'avons toujours pas la possibilité d'avoir du public comme nous le souhaiterions ; les réunions sont donc filmées et retransmises en direct sur Internet. Je vous rappelle également que nous ne partageons pas les micros. Je vous demanderai donc, comme à chaque fois, de faire appel à nos *perchmen*, qui vous présenteront un micro. Pour faciliter la retransmission sur Internet, merci de rappeler également votre nom et votre commune à chaque fois, ce qui facilitera le travail de nos amis qui sont en coulisse, et que je remercie en votre nom. Merci à toutes celles et à tous ceux qui nous permettent de faire vivre la démocratie qui, comme chacun sait, est un sujet essentiel.

Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 16 février dernier, que vous avez dû recevoir par mail ainsi qu'avec le dossier du présent conseil.

Y a-t-il des remarques, des observations sur ce procès-verbal ?

Je n'en vois pas, je considère donc qu'il est adopté. Je vous remercie.

Je vous demande également de prendre acte de la réception du compte rendu du Bureau communautaire du 16 février 2021, envoyé le 18 février, du compte rendu du Bureau communautaire du 16 mars, envoyé le 18 mars, du compte rendu du Bureau communautaire du 30 mars, envoyé le 31 mars. Vous pouvez voir aussi la célérité de notre service des Assemblées. Merci à Mme MOUSSEL et à ses services pour cette célérité qui vous permet d'être tenus informés quasiment en temps réel des décisions prises dans notre Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le Procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 16 février 2021.

Statuts du SETOM - Modification de l'article 1 - Avis d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

La première délibération que nous avons à l'ordre du jour ce soir, mes chers collègues, appelle la modification de l'article 1 des statuts du SETOM. Il s'agit d'une modification purement conjoncturelle puisqu'elle est liée à la disparition de la Communauté de communes Eure-Madrie-Seine qui a récemment fusionné avec la Communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE). Il s'agit donc simplement de dire que nous sommes d'accord pour acter dans les statuts du SETOM la disparition d'Eure-Madrie-Seine.

Il y a une demande de prise de parole. Je n'imaginai pas qu'il y aurait une demande sur ce sujet-là, mais il n'y a pas de problème. Cette délibération est un peu obligatoire puisque la Communauté de communes Eure-Madrie-Seine a disparu, nous n'allons pas pouvoir la garder dans les statuts.

M. Max CONFAIS

M. CONFAIS, Saint-Germain-de-Fresney

J'interviens car il me semble que le périmètre est faux. Il manque en effet trois communes de l'Agglomération de Dreux, dont les déchets sont ramassés par le SETOM.

M. Guy LEFRAND

Merci, nous vérifierons s'il est besoin de modifier également ce point-là.

Je vous en remercie. Concernant la disparition de la Communauté de communes Eure-Madrie-Seine au sein du SETOM, je suppose qu'il n'y a pas d'oppositions. Je vous en remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **ÉMET** un avis favorable à la modification de l'article 1 des statuts du SETOM relatif au périmètre du Syndicat, dont les membres sont désormais : la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie ; la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération (pour partie) ; la Communauté de communes Interco Normandie Sud Eure (pour partie) ; la Communauté de communes du Pays du Neubourg et la Communauté de communes du Pays de Conches.

Dispositif de soutien aux commerces de proximité grevés par les mesures de fermeture encore en cours, du fait des effets de la COVID 19

M. Guy LEFRAND

Le deuxième sujet concerne l'attractivité économique.

Mme AUGER, s'il vous plaît. Il faut appuyer sur le bouton.

Mme Stéphanie AUGER

Merci, M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues.

La première délibération concerne un dispositif de soutien aux commerces. Nous en avons déjà adopté un, au sein du Conseil communautaire, concernant la CFE. Compte tenu de la continuité de la crise sanitaire et des difficultés que rencontrent certains commerçants, et notamment les restaurateurs, nous vous proposons une nouvelle mesure d'aide qui serait calculée en fonction de la fameuse taxe sur les ordures ménagères, puisque les commerçants paient encore leur taxe sur les ordures ménagères alors qu'ils sont fermés et n'ont plus d'activité. Nous vous proposons donc une nouvelle mesure qui vise à adresser une aide financière aux établissements de restauration dits « traditionnels » ainsi qu'aux établissements de débit de boissons et de discothèques. L'idée est de faire une aide équivalente à 50% du montant de la taxe payée par les établissements qui enregistrent une diminution inférieure à 50% du chiffre d'affaires et de la monter à 100% pour les établissements qui enregistrent une baisse supérieure à 50% de leur chiffre d'affaires de l'année 2019. Cela concerne tout le territoire d'EPN. Seuls les établissements qui en effectueront la demande et qui rempliront les critères d'éligibilité pourront se voir attribuer cette aide. Une liste de codes NAF, comme pour la CFE, est annexée. Nous vous demandons donc de soutenir cette mesure.

M. Guy LEFRAND

Merci. Là aussi, il s'agit d'accompagner au mieux nos entreprises, et notamment les restaurants, qui sont fermés depuis des mois et des mois. Notre collectivité essaie de faire le maximum pour ces acteurs majeurs de notre territoire.

Une prise de parole. Marc PERRIN, là-haut, s'il vous plaît. En haut à gauche.

M. Marc PERRIN

Bonsoir. Marc PERRIN, maire du Vieil Évreux.

Je me permets d'intervenir sur cette délibération pour voir s'il est également possible à l'avenir d'étudier la même mesure pour les salles de sport de notre territoire, qui sont très durement touchées par toutes les restrictions sanitaires et qui sont, elles aussi, fermées depuis de très longs mois.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mme Stéphanie AUGER

M. PERRIN, vous nous aviez effectivement interpellés sur le cas des discothèques et des salles de sport. Nous avons fait des études. Les salles de sport n'ont pas été retenues car elles n'ont pas énormément de déchets par rapport aux restaurants. Or, il a fallu établir des critères d'éligibilité. Nous avons retenu les discothèques, mais pour l'instant nous n'avons pas retenu les salles de sport. Nous nous sommes renseignés avec les collègues et, a priori, le poids – puisque c'est calculé en fonction du poids – n'est pas aussi contraignant que nous l'aurions pensé. Nous pouvons tout de même en rediscuter et voir un peu au cas par cas. Toutefois, pour l'instant, nous sommes arrêtés sur les discothèques, débits de boisson et restaurants.

M. Guy LEFRAND

En complément de ce que dit Mme AUGER, ce qui est important de souligner, c'est qu'il faut que nous puissions passer le contrôle de légalité. Le volume et le poids des ordures ménagères sont très importants pour les restaurants ainsi que pour les discothèques, à cause des bouteilles, ce qui n'est pas le cas pour les salles de sport. Nous avons aussi fait attention à cela, à cet argument, pour être sûr de bien rester dans les clous sur le plan légal.

Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie de cette unanimité pour nos restaurateurs.

Le Conseil Communautaire,

- **DÉCIDE** du soutien, à titre exceptionnel, aux commerçants de proximité et précisément les restaurants dits « traditionnels » et les établissements de débit de boissons et discothèques du territoire EPN ;
- **DÉCIDE** d'adopter le règlement de l'aide objet de la présente annexé à la délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder, le cas échéant, à des ajustements mineurs du règlement intérieur susvisé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute convention à intervenir avec la Région Normandie dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la (les) convention(s) et tout autre avenant ou document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre du soutien au commerce de proximité.

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes sur le parc d'activités de la Croix Prunelle pour une cession de terrain à la société MG BATIM, qui est déjà installée sur place et qui connaît une croissance de son activité. C'est donc plutôt une bonne nouvelle. La société souhaite acquérir un terrain à côté de la parcelle qu'elle a aujourd'hui pour augmenter sa capacité. Il s'agit d'un terrain de 4 000 m² dans le parc d'activités de la Croix Prunelle, dont le prix de cession a été délibéré à 12 €/m² par le Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil Communautaire,

- **CÈDE** à la SCI SPAC (maçonnerie et couverture maisons neuves) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée ZM 279 sur le parc d'activités de la Croix Prunelle 2 à Saint André de l'Eure, d'une surface d'environ 4 000 m² au prix hors taxe de 12 €/m² augmenté de la TVA, soit un montant 48 000 € HT, à parfaire ou diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Parc d'activités Long Buisson 1 - Cession d'un terrain à la SCI du 20 Avenue Aristide Briand**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant.

Mme Stéphanie AUGER

La société Glass Express est implantée partout dans le nord de la France et compte aujourd'hui 11 agences. Son siège social est basé à Gravigny. Elle connaît une très forte croissance et le propriétaire souhaite développer fortement son siège, puisque son objectif est de passer de 32 à plus de 62 salariés d'ici 2024 sur notre territoire et d'augmenter le nombre de ses agences. Depuis plusieurs années, l'entreprise connaît une augmentation de plus de 20% de son chiffre d'affaires. Fort de ce développement, le propriétaire envisage donc d'acquérir un nouveau terrain pour y construire les locaux de son siège social. Nous avons fléché une parcelle de 11 800 m², délibérée au prix de 25 €/m², dans la zone du Long Buisson 1.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote. Pardon, M. ROUGER, excusez-moi.

M. Guillaume ROUGER

Bonsoir, mes chers collègues. Guillaume ROUGER, conseiller municipal d'Évreux.

Je tenais simplement à saluer ce projet très ambitieux d'installation de Glass Express sur le parc d'activités du Long Buisson 1. Cette création de siège social, comme vous l'avez dit, Mme AUGER, accompagne la forte croissance de cette entreprise, une entreprise qui fait la fierté de notre territoire, qui est une pépite de notre territoire. Et je suis très heureux qu'en installant ce siège social, qu'en s'étendant sur notre territoire, ils maintiennent leur confiance à Évreux et à notre Agglomération, et nous les en remercions.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je reprends donc le vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **CÈDE** à la SCI du 20 Avenue Aristide Briand (société Glass Express) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que Monsieur Samuel BRIGANTINO en soit le gérant, les parcelles cadastrées ZA 106 de la commune de Guichainville, et ZD 83 de la commune du Vieil Evreux (Long Buisson 1) d'une surface d'environ 11 800 m² au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Parc d'activité du Long Buisson 2 - Cession de terrain à Monsieur CHUTTUR - Modification de la délibération N° 2 du 16.10.2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Il vous est proposé ce soir la cession d'une bande de terrain de 1 000 m² pour le projet de M. CHUTTUR, dont nous avons déjà délibéré en 2018. Il augmente ses locaux et a besoin de 1 000 m² de plus. Ce terrain se situe sur le parc d'activités du Long Buisson 2.

Nous vous proposons donc la cession de 1 000 m², au prix de 25 €/m².

M. Guy LEFRAND

Merci. Deux remarques.

Mme SALVAT. Juste devant.

Mme Laure SALVAT

Laure SALVAT, conseillère municipale d'Évreux.

M. le Président, mes chers collègues, je ne prendrai pas part au vote pour des raisons professionnelles.

M. Guy LEFRAND

Merci madame.

M. ROUGER, derrière.

M. Guillaume ROUGER

On voit dans cette délibération que des précautions sont prises, puisque cela touche des professions médicales. Vous indiquez que l'objet du projet est d'attirer de nouveaux praticiens à Évreux et que le porteur du projet s'est engagé à ne pas faire venir de praticiens médicaux du centre-ville d'Évreux. C'est un engagement important, car il ne faudrait pas que ce projet participe à une sorte de désertification médicale du centre-ville dont nos concitoyens auraient à souffrir. L'installation de professions médicales dans les zones d'activités qui sont éloignées des lieux de vie pose d'énormes problèmes d'accès pour nos aînés notamment, pour des catégories de population qui ont des difficultés physiques ou matérielles pour se déplacer. Or, on voit que la parcelle qui est visée par ce projet est très excentrée, tout au bout du parc d'activités. J'ai donc deux questions. Premièrement, quelle est la forme de l'engagement qui a été pris par le porteur du projet ? Est-ce un engagement contractuel ou un engagement oral ? Et quelle est la durée de cet engagement ? Ma deuxième question porte sur le périmètre de cet engagement à ne pas faire venir de médecins qui sont installés dans le centre-ville. Pourquoi ne pas avoir étendu le périmètre aux quartiers d'Évreux, car la problématique est la même, il s'agit de ne pas vider les quartiers de leurs médecins.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mme Stéphanie AUGER

S'agissant de la première question, que nous avons déjà évoquée puisque nous avons eu ce débat en commission avec Mme COLLIN, nous n'allons pas nous mentir, il n'y a pas de force juridique contraignante. Il s'agit d'une lettre d'engagement. Nous avons le nom des médecins qui ont été visés. Par ailleurs, le projet a été validé en 2018 ; ici, il s'agit d'un ajout concernant l'acquisition et l'augmentation du local. Non, il n'y a pas de contraintes. Nous avons toutefois une lettre d'engagement ainsi que le nom des médecins. Ce médecin est déjà dans la zone d'activités ; il est locataire. Il a le droit de devenir propriétaire, de faire un investissement et de ne pas vouloir continuer à payer un loyer. La base du projet est bien le déménagement du docteur CHUTTUR, qui est actuellement locataire et qui devient propriétaire. Ce n'est pas le débat, mais suite à la fermeture de la maternité de Bernay, il a quelques praticiens qui l'ont approché pour venir s'installer à Évreux. Je vous retrace tout le processus. De là lui est venue l'idée de regrouper ces médecins. Il a fait cette proposition de projet, que le Président d'EPN a acceptée à partir du moment où il s'agissait de médecins venant de l'extérieur.

Ensuite, j'en ai déjà parlé avec le service juridique, nous n'avons pas le droit de contraindre quelqu'un à nous certifier que ce seront tels médecins. Aujourd'hui nous avons la liste des médecins qui sont prévus dans ce cabinet, et ce sont des médecins extérieurs à Évreux.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour compléter, et nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure puisque nous avons le dossier sur la Maison de Santé du quartier de La Madeleine à Évreux, tout le monde sait qu'il est difficile de faire venir des professionnels de santé dans nos territoires. Nous connaissons tous les problèmes de démographie médicale. S'il y avait des solutions simples, nous les aurions mises en œuvre. Pour autant, aujourd'hui, il y a un sujet très simple, c'est qu'on n'attire pas les mouches avec du vinaigre ; il faut attirer les professionnels de santé en tenant compte de leurs attentes. Lorsqu'un

professionnel s'installe là-haut parce qu'il ne souhaite pas s'installer ailleurs, soit nous lui disons non et il ira s'installer ailleurs que dans le territoire de l'agglomération d'Évreux, soit il s'installe là où il l'a décidé. C'est le premier sujet, et d'ailleurs c'est le même que pour la Maison de Santé de La Madeleine, par rapport à laquelle certains nous ont reproché de ne pas mettre exactement au mètre près l'endroit dont ils rêvaient. Mais il faut être très pragmatique. Nous allons installer des Maisons de Santé. L'Agglomération avait accompagné la création de la Maison de Santé de La Couture-Boussey il y a deux ou trois ans. Nous allons continuer à le faire. Et aujourd'hui, c'est à Évreux qu'il y a des projets. Pourquoi ? Parce que les professionnels de santé sont prêts. S'agissant de la Maison de Santé de La Madeleine, pour prendre cet exemple-là – mais je pourrai revenir sur le centre-ville –, ce sont les professionnels de santé qui ont choisi leur lieu d'installation. Alors, soit nous leur disons non et ils s'en vont, soit nous leur disons oui et ils s'installent et, comme c'est le cas pour cette Maison de Santé de La Madeleine, font venir en plus trois jeunes praticiens, parce que nous construisons là où ils le veulent. Je pense que nous avons tous intérêt les uns et les autres à être très pragmatiques. Concernant le centre-ville dont vous parliez, M. ROUGER, nous avons également un projet de Maison de Santé qui avance rapidement, pour faire revenir des professionnels vers le centre-ville et en amener d'autres, notamment en favorisant les terrains de stage. Dans le centre-ville d'Évreux dont vous parliez, vont également arriver cet été cinq ou six dentistes qui ont acheté un local qu'ils financent eux-mêmes, sans avoir rien demandé à l'Agglomération et à la Ville d'Évreux. Nous avons la faculté dentaire – vous le savez, vous l'avez votée – qui va nous permettre de faire venir des étudiants en soins dentaires. Nous avons la nouvelle école d'infirmières qui, malgré le désistement de l'hôpital sur le plan financier, va se faire parce que nous allons l'accompagner. Par ailleurs, j'ai rencontré hier des représentants du Nouvel Hôpital de Navarre, avec lesquels nous avons longuement échangé, pour créer enfin une vraie Maison des Adolescents dans le centre-ville d'Évreux. Voilà les projets. On peut dire que ce n'est pas bien car ce n'est pas à l'endroit où on aimerait l'avoir, mais je pense que notre intérêt à toutes et à tous aujourd'hui, pour nos anciens, pour nos enfants, est d'avoir les professionnels de santé dans notre territoire. Et pour cela, il faut les écouter et aussi les laisser s'installer, sans leur mettre en permanence des barrières, parce que ce n'est pas comme cela que nous les ferons venir. Je vais donc mettre aux voix. Pardon, excusez-moi. M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Bonsoir. M. le Président, mes chers collègues. Je souhaiterais simplement donner une explication de vote pour faire un point sur ce débat. Je crois d'abord qu'il s'agit d'un débat intéressant, car au-delà de la question de la santé, il interroge notre stratégie en matière d'aménagement du territoire – les flux, la question des transports, notamment par rapport à nos aînés que vous évoquiez à l'instant – et interroge également la manière dont on conçoit l'organisation des secteurs d'activités. Effectivement, je crois qu'il y a deux manières de percevoir les choses : soit on considère que l'on est dans le laisser-faire, c'est-à-dire que l'on fait confiance à tous les secteurs d'activités pour s'organiser eux-mêmes en fonction des opportunités qu'ils peuvent rencontrer, soit on a une vision plus volontariste qui consiste à organiser les flux. Il est vrai que là-dessus il y a des alternatives, il y a d'autres manières de concevoir les choses. Ce que je constate pour ma part, de manière très modeste, c'est que nous avons eu des débats similaires en conseil municipal – à une époque où je n'étais pas encore conseiller municipal mais où vous étiez déjà là, dans les années 2000 – sur la question de la ZAC qui allait aspirer tout un tas de professions libérales du centre-ville d'Évreux et des quartiers vers la périphérie.

M. Guy LEFRAND

Pardon, M. VEYRI, je pense que vous voulez parler de la zone franche et non de la ZAC.

M. Timour VEYRI

Oui, de la zone franche, absolument. Merci, M. le Président. On voit ce que cela a donné.

Je comprends bien qu'il puisse y avoir des contraintes légales, j'aimerais quand même savoir si cela a été expertisé ou si l'on a considéré que de toute façon ce n'était pas la peine parce qu'il fallait absolument dire oui. Cela m'intéresserait de savoir si légalement nous avons des outils, ne serait-ce que pour savoir, par conséquent, si cela relève d'un choix politique ou d'une simple contrainte légale.

Si jamais c'est une contrainte légale absolue qui fait que nous ne pouvons pas aller contre ces implantations pour éviter que des médecins du centre-ville ne s'évaporent ailleurs, puisque c'est bien cela la question, il y a peut-être d'autres réflexions à avoir. Et je tiens à remettre un sujet sur la table. Là où vous avez raison, c'est qu'il ne faut pas fonctionner qu'avec la contrainte ; il faut à un moment qu'il y ait des incitations. Il me semble que peut-être il y aurait une réflexion à avoir sur la question foncière, notamment en centre-ville ou dans les quartiers. D'ailleurs, nous avons une délibération qui nous permettra de réfléchir ensemble à ce sujet. Nous pouvons aussi réfléchir à d'autres alternatives. Là, en l'espèce, je suis quand même inquiet de voir que nous poursuivons cet

étalement progressif des activités qui, à mon sens, nuit à la qualité du service d'une part, du fait de la question des transports qui se pose, et nuit de la même manière à l'unité urbaine qui est la nôtre. Ces débats sont tout à fait légitimes et il est normal que nous les ayons ici, car c'est le lieu naturel où les avoir. Donc, sur ce sujet, parce que nous n'avons pas encore de réponse précise, nous nous abstenons, non pas sur le projet en tant que tel mais à cause des difficultés que nous pouvons d'ores et déjà anticiper si jamais nous n'avons pas une clause précise pour empêcher que des médecins du centre-ville ou des quartiers aillent travailler ensuite dans ce cabinet.

M. Guy LEFRAND

Les choses sont claires aujourd'hui. Vous connaissez la loi, vous connaissez le règlement, le sujet est régulièrement débattu au Parlement, pour autant qu'il ait encore un peu d'existence : à l'heure actuelle, un médecin s'installe là où il le veut. Certains le regrettent, d'autres s'en flattent. Le jour où les médecins ne s'installeront plus là où ils le veulent, ils ne s'installeront plus du tout, ou quasiment plus du tout. C'est un choix. Mais légalement, aujourd'hui, nous n'avons pas de moyen pour interdire à un médecin de s'installer. Le débat est intéressant, mais vous voyez où cela mène : à préférer interdire à un médecin de s'installer dans un secteur d'Évreux s'il ne s'installe pas en centre-ville ; à préférer perdre un médecin plutôt que de le laisser s'installer là où nous ne souhaitons pas qu'il s'installe. On marche sur la tête. Si notre but est d'avoir le maximum de professionnels de santé dans notre territoire, nous acceptons. Légalement, nous ne pouvons de toute façon pas nous y opposer, sauf à refuser de lui vendre le terrain et à lui dire d'aller s'installer à Bernay, à Pont-Audemer ou à Rouen. Je ne suis pas sûr que ce soit ainsi que nous allons vraiment donner envie aux professionnels de santé de s'installer. Et vous l'avez dit, M. VEYRI, c'est le travail que nous menons actuellement à La Madeleine ; c'est le travail que nous sommes en train de mener – et nous reviendrons prochainement vers vous – sur la création d'une Maison de Santé en centre-ville d'Évreux ; c'est le travail que nous menons dans d'autres instances, dans d'autres collectivités, pour financer des Maisons de Santé, où ne viendraient pas seulement des libéraux mais aussi des salariés. En effet, nous voyons qu'il y a une attente, notamment des professionnels de santé et des médecins, de davantage de salariat et de moins de libéral. Aujourd'hui il faut être un peu fou pour être libéral, puisque les libéraux ont de moins en moins de liberté et de plus en plus de contraintes. Tout cela est totalement ouvert. Nous avons des Maisons de Santé dans notre territoire où les médecins ont investi. C'est le cas à Saint-Michel, où les médecins ont investi, acheté un terrain et construit un cabinet médical parce qu'ils veulent être propriétaires. Il y a d'autres endroits où les médecins ne veulent pas être propriétaires. C'est le cas pour la Maison de La Madeleine. Eh bien, là, nous allons construire – si vous le validez – cette Maison de Santé et les professionnels de santé seront locataires. Il faut s'adapter aux attentes. On peut dire « y a qu'à/faut qu'on », « il faut les obliger à s'installer où nous le voulons », c'est comme pour les politiques de peuplement, on va dire aux gens d'aller habiter dans tel appartement et tel immeuble, mais s'ils ne le veulent pas, ils changent de ville, ils vont ailleurs. Pour les professionnels de santé, c'est la même chose. Vous dites qu'il faut que ce débat ait lieu, mais je pense qu'il a toujours eu lieu, et il est totalement ouvert. Je suis particulièrement sensible à ce sujet, mais soyons un peu cohérents. Nous nous battons pour faire venir des entreprises, en leur accordant notamment des aides ; faisons la même chose avec les professionnels de santé. Ce n'est pas en les obligeant à s'installer où ils ne veulent pas s'installer que nous y arriverons. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est d'avoir des professionnels de santé dans notre territoire. Donc, oui, il y en a dans le centre-ville, et il y en aura de plus en plus. Je reviendrai vous donner, dès qu'ils seront ouverts, la liste des nouveaux dentistes qui s'installent. J'espère également que nous pourrions vous proposer de valider la Maison de Santé lors du Conseil communautaire de juin. Vous allez voir que, bien évidemment, nous faisons aussi le maximum pour le centre-ville. Si nous créons cette Maison de Santé, ce n'est pas pour faire joli, c'est parce qu'aujourd'hui les professionnels de santé s'installent dans des maisons communes où ils sont nombreux à travailler ensemble. Dont acte. C'est ce que nous avons fait à La Couture-Boussey ; c'est le travail que, dans une autre vie, j'avais mené du côté de Verneuil et de Breteuil ; c'est ce que nous allons faire aujourd'hui à Évreux.

Et si un homme demande 2 000 m² de plus, je trouverais dommage de lui dire non et de lui demander d'aller s'installer ailleurs sous prétexte qu'il est à La Madeleine et qu'il est dans une ancienne zone franche urbaine – puisqu'elle est en train de se terminer. Franchement, nous parlons d'un cabinet de gynécologue, je crois que toutes les femmes de notre territoire savent qu'il est impossible de trouver un gynécologue. Si deux ou trois gynécologues souhaitent s'installer, je préfère qu'ils viennent s'installer dans le secteur du Long Buisson qu'à Rouen, et je pense que toutes les femmes de notre territoire seront d'accord.

Pardon, M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Je serai très rapide. Il ne faudrait pas que, dans le débat que nous avons, les choses soient mal comprises. Nous pouvons évidemment voter avec vous, mais ce que je veux dire par mon intervention, et mes collègues avec moi, c'est que cette réflexion sur cette question de la manière dont nous concevons l'espace, dont nous nous assurons que tous les quartiers soient protégés, que tous les quartiers aient accès à des professionnels de santé, et cette réflexion – qui est une réflexion d'Agglomération et non une réflexion propre à Évreux – sur la manière dont nous assurons que notre ville reste unie et que l'on ne soit pas dans l'étalement permanent des activités, est un débat que nous voulons continuer à porter dans cette mandature et que nous voulons porter politiquement. C'est aussi une alerte que nous faisons. Je vois bien les difficultés juridiques qui sont les nôtres. Je tiens d'ailleurs à dire que, s'agissant de ce noble débat sur la liberté d'installation des médecins, je fais partie de ceux qui considèrent qu'à un moment on doit contraindre les médecins à s'installer, y compris dans les zones rurales, chez nos collègues, car autrement nous n'y arriverons pas. Et dans le département de l'Eure, nous sommes bien placés pour nous rendre compte qu'il y a un vrai problème de ce point de vue. C'est aussi une philosophie. Mais pour ma part, je crois qu'à un moment il faut contraindre. Nous avons besoin de médecins dans notre département et, si cela continue ainsi, ils continueront à aller sur la côte, quelle que soit la côte d'ailleurs, et à ne pas venir chez nous. Cela dit, un certain nombre de projets sont manifestement en cours, et c'est très bien. Nous aussi nous voulons des gynécologues, ce n'est pas le problème, et nous allons soutenir le projet. Mais, en revanche, vigilance, réfléchissons à cela, faisons en sorte de bouger sur la question foncière pour qu'ils ne partent pas qu'en périphérie, parce qu'à un moment ou un autre, nous avons besoin de préserver ce qui fait le cœur de notre agglomération. Voilà le cri du cœur que je voulais lancer au nom des collègues, mais nous voterons avec vous.

M. Guy LEFRAND

Je vous en remercie.

Mme Stéphanie AUGER

Président.

M. Guy LEFRAND

Attendez, il y avait une autre demande de prise de parole.

M. BOSSUYT.

M. Fabrice BOSSUYT

Fabrice BOSSUYT, Mesnil-sur-l'Estrée, charmant village situé dans un désert médical.

Je suis très content qu'il y ait des professionnels de santé. Et ils vont où ils le veulent bien. Le problème est surtout de pouvoir avoir accès à ces professionnels. Il s'agit davantage d'un problème de mobilité, de mettre des transports qui vont pouvoir nous permettre d'aller voir ces professionnels. Ensuite, qu'ils soient en centre-ville ou qu'ils soient en périphérie, peu importe, qu'ils aillent où ils veulent. Je suis très content de voir des gynécologues s'installer, mais ce qu'il faut, c'est que nous ayons une politique de mobilité qui nous permettent d'aller du centre-ville aux professionnels ou des campagnes aux professionnels, car nous, dans le sud de l'Eure, nous n'en avons plus et nous sommes prêts à venir où vous voulez.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. le Maire. Ça aussi, c'est un cri du cœur. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans quelques minutes, notamment s'agissant de la politique de mobilité, puisqu'il y a énormément de choses qui se passent, et nous aurons aussi l'occasion de vous faire quelques annonces et quelques propositions sur le sujet. Nous sommes parfaitement en phase.

Pardon, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

M. NOGARÈDE veut prendre la parole, mais je rappellerai simplement que des professionnels de santé reviennent aussi en centre-ville. Je ne sais pas si vous l'avez dit.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr.

Mme Stéphanie AUGER

Des médecins, dont une ophtalmologue, le docteur DECRETTE, et un dentiste, Mme BERTRAND, qui étaient sur la zone, redescendent, ayant décidé de réinvestir le centre-ville. Nous avons aussi un mouvement dans le « bon sens », comme vous le souhaitez.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MORILLON.

M. Marc MORILLON

Marc MORILLON, Fauville.

Vous venez de répondre à ma question. Les administrés ont effectivement constaté que les médecins qui étaient installés au Long Buisson redescendent en centre-ville. Je voulais savoir s'il y

a des raisons à cela. Est-ce la fin de l'aubaine « zone franche » qui fait que les médecins partent dans un autre lieu ? Ce n'est pas pour allumer la mèche, mais il y a quelque chose que je ne comprends pas dans cette affaire de décentralisation/recentralisation.

M. Guy LEFRAND

S'agissant de la zone franche urbaine, là aussi il faut faire attention car on a toujours tendance à dire que c'est de la faute de Jean-Louis DEBRÉ si les professionnels de santé se sont installés là-haut, mais cela relevait de la loi ; la loi avait prévu que, dans les zones franches urbaines, pouvaient s'installer les professions libérales. C'est le législateur qui, dans ce que l'on appelle parfois sa grande sagesse, l'avait décidé ainsi. Ils pouvaient donc le faire à Évreux comme ils pouvaient le faire dans n'importe quelle région de France. Ils l'ont fait pour des raisons fiscales, pour des raisons sociales (charges sociales), pour des facilités de stationnement. Aujourd'hui, on voit bien que, à la demande d'une partie de leurs patients, des professionnels de santé redescendent en ville. Pour cela, il a fallu aussi que nous modifions le PLU. L'ancien PLU de 2010 ou 2011 avait exclu de nombreuses professions libérales des rues du centre-ville d'Évreux. Cela partait d'une bonne idée au départ. L'idée était de n'avoir que des commerces et pas de professions libérales. Le PLU que vous avez modifié il y a deux ans maintenant a modifié cet état de fait et, aujourd'hui, les professionnels de santé reviennent parce que de nouveau ils ont le droit de s'installer en centre-ville d'Évreux. Ce n'était pas le cas pour de nombreuses villes.

Encore une fois, ne faisons pas de politique politicienne, ce n'est plus le sujet, cela date d'il y a dix ans. Mais il y a dix ans, on estimait qu'il fallait interdire aux professions libérales de s'installer en centre-ville pour pouvoir réserver tous les pas de porte aux commerçants. On s'est aperçu que cela avait un effet totalement délétère et que c'était négatif. Nous l'avons modifié ensemble dans le cadre du PLU. Le retour des professionnels de santé en centre-ville s'explique d'abord par l'effacement en sifflet des avantages fiscaux et sociaux dans la zone franche, mais il est également lié à une demande des populations – et les médecins ne sont pas des gens totalement incapables d'écouter leurs patients – et au fait que désormais les professions libérales peuvent revenir dans certaines rues d'Évreux où elles n'avaient pas le droit de venir.

Mme Stéphanie AUGER

M. NOGARÈDE.

M. Guy LEFRAND

M. NOGARÈDE, pardon.

Il faut que vous éteigniez votre micro, Mme AUGER, s'il vous plaît.

M. Alain NOGARÈDE

Merci, M. le Président. Excusez-moi, mais j'ai un peu l'impression d'être dans un autre monde. Qu'est-ce que j'entends ? Des gens qui me demandent si je connais un médecin qui prend encore des patients ? Il manque de médecins, tout le monde le sait. Donc, chaque fois qu'un médecin vient s'installer, à Évreux ou dans le territoire d'EPN, peu importe – je connais d'ailleurs des habitants d'Évreux qui vont à Saint-André pour se faire soigner – il ne faut pas philosopher, c'est très positif pour l'ensemble de la population. Et je souhaite qu'il y en ait de plus en plus. Alors, si nous avons la possibilité de leur demander de s'installer à tel ou tel endroit, ce serait très bien. J'aimerais par exemple qu'il y en ait qui viennent s'installer à Navarre. Mais le tout, c'est qu'il y en ait qui viennent. C'est cela la réalité des choses, c'est que les gens puissent trouver un médecin ou un spécialiste correspondant au problème de santé qu'ils ont. Le reste n'est que philosophie. Excusez-moi, mais voilà ce que je pense aujourd'hui. Les gens veulent un médecin, un généraliste ; ils ne regardent pas s'il faut faire trois kilomètres. Et s'il y a un problème de mobilité pour certaines catégories de personnes, eh bien nous trouverons une solution. Nous n'aurons que cela à trouver. Le plus important, c'est de trouver des médecins, et peu importe le lieu où ils s'installent. Excusez-moi, mais c'est ce que je pense.

M. Guy LEFRAND

J'adore quand les sages prennent la parole.

M. ROUSSEL.

M. Emmanuel ROUSSEL

Merci, M. le Président.

Emmanuel ROUSSEL, adjoint au maire d'Évreux, en charge de la santé.

Pour rebondir sur les propos de M. NOGARÈDE et sur tout ce qui a été dit, nous avons de moins en moins de médecins en général, et de moins en moins de généralistes en particulier. Cette année 2020 a marqué un passage puisqu'une dizaine de médecins sont partis en retraite, laissant bien des patients sans médecin traitant. Aujourd'hui, les médecins en exercice à Évreux ont un peu plus de 2 500 patients dans leur patientèle, ce qui est absolument considérable, la moyenne nationale étant autour de 1 000. La question n'est donc plus d'avoir des médecins en centre-ville et d'irriguer les quartiers, mais de savoir s'il y a des médecins pour traiter les patients sur notre territoire. Alors, qu'ils

soient à La Madeleine ou dans la ZAC X ou Y ou en centre-ville, ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est d'avoir suffisamment de médecins pour pouvoir répondre aux besoins de la population.

M. le Président et Maire a fait état d'un certain nombre de projets. Effectivement, le projet du docteur CHUTTUR est un projet de médecine libérale. Il y a d'ailleurs un autre centre, le centre de santé Santos, qui s'est créé à La Madeleine. Ils n'ont pas fait appel à la collectivité pour s'installer ; ils n'ont pas eu besoin de nous. C'est aussi de la médecine libérale. Ensuite, si nous voulons encore améliorer les choses, il faut avoir des médecins salariés, qui, effectivement, seraient à la charge de la collectivité. Ce serait autre chose en matière de coût et de possibilités, et ce ne serait pas forcément évident de réussir à les recruter. En effet, les communes qui ont fait cela ont passé de nombreuses annonces et n'ont pas toujours réussi à faire venir des médecins. La difficulté, en l'occurrence, tient à l'envie des médecins de venir s'installer à Évreux. Aujourd'hui, ce qu'il faut surtout, c'est avoir des centres de santé pour les professionnels – et nous en reparlerons tout à l'heure. Il va y avoir ce qui est proposé par l'Agglomération pour accompagner le Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA). Il s'agit d'une collaboration entre la collectivité et la médecine libérale. Et puis, il y a le projet du docteur CHUTTUR. Je l'ai appelé, j'ai échangé avec lui. Ce projet concerne des médecins qui sont déjà installés en périphérie d'Évreux et vont se regrouper pour pouvoir eux aussi offrir des services à leurs patients, en mutualisant le secrétariat, en ayant recours à des paramédicaux, en ayant des espaces communs. Ils auront donc des conditions d'exercice qui bénéficieront aux patients.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Merci pour les gynécologues. Il en est donc décidé ainsi.

Le Conseil Communautaire,

- **CÈDE (moins 2 abstentions et Mme Salvat ne prend pas part au vote)** à Monsieur Mohammad CHUTTUR ou à toute société qui s'y substituera à la condition que Monsieur Mohammad CHUTTUR en soit le gérant, une partie de la parcelle cadastrée XA 121 sur la commune de Guichainville (Long Buisson 2) d'une surface d'environ 1 000 m² au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Cette opération a pour objectif l'installation de professions médicales ou paramédicales.

Partenariat EPN / Pôle de compétitivité Cosmetic Valley - Subvention de fonctionnement 2021

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'une reconduction de subvention pour le pôle de compétitivité Cosmetic Valley, à montant identique (15 000 €).

Ce pôle de compétitivité anime un réseau fort en pleine croissance et porte les intérêts des industriels, centres de recherche de la filière cosmétique. Il s'agit d'un pôle fort de notre territoire, qui compte des entreprises telles que BIOGALENYS, CHARLES RIVER LABORATOIRES, l'IUT d'Évreux, PRAXENS, SENSORYS, SDPP, et bien d'autres.

Ce pôle de compétitivité vise à construire une image de « marque France » et à la vendre à l'international. Sur notre territoire, il a été identifié un domaine d'excellence stratégique territorial (DEST) « sécurité et innocuité des produits », qui est donc un axe fort.

Dans le rapport, nous vous avons mis le bilan et les termes du partenariat 2021-2022-2023 avec les actions qui en découlent.

Nous vous demandons la prolongation de cette subvention, à hauteur de 15 000 €.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'un sujet classique. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association Cosmetic Valley, pour l'année 2021,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

Soutien aux instances locales de la recherche - Subventions 2021

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. MABIRE.

Si Mme AUGER veut bien couper son micro, merci.

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir à tous.

Comme vous le savez, Évreux Portes de Normandie apporte son soutien à la recherche universitaire locale et aux centres de ressources technologiques, ainsi que nous venons de l'évoquer il y a quelques secondes.

Le soutien apporté aux laboratoires de recherche répond aux objectifs suivants :

- Structurer un écosystème local formation-recherche-transfert-entreprises,
- Développer une recherche locale à visée technologique industrielle,
- Favoriser le transfert de compétence et participer à la montée en compétence de la formation et des enseignements supérieurs dispensés localement,
- Faire rayonner le territoire et l'activité de recherche menée localement.

Comme pour l'Université et les plateformes de transfert de technologie, il s'agit de renouveler un partenariat pluriannuel avec les laboratoires de recherche universitaires implantés à Évreux, partenariat qui ciblera des projets précis, par laboratoire.

Ainsi, le laboratoire de Microbiologie, Signaux et Microenvironnement (LMSM) propose de développer un projet d'alternative de lutte microbiologique contre différents agents phytopathogènes, bactériens et fongiques attaquant les cultures normandes (blé, lin, pomme de terre, etc.).

Pour le laboratoire de chimie organique COBRA, il s'agit de mettre en place une plateforme moléculaire pour étudier les interactions entre les biomolécules pour des applications en détection et en dépollution. Le service des Eaux de l'Agglomération s'est même associé à un de ces projets.

Pour le laboratoire BIOMatériaux et Modèles Matriciels pour l'Adaptation Tissulaire (BIOMMAT), l'équipe propose une étude et le développement de biomatériaux immuno-modulateurs et ostéogéniques.

Enfin, l'équipe du laboratoire Normandie Innovation Marché Entreprise Consommation (NIMEC) propose une étude sur le rôle du numérique dans les pratiques de consommations culturelles et touristiques locales.

Comme vous le voyez dans la délibération, la programmation financière sur 2021-2023 est, pour l'ensemble des laboratoires, de 42 000 € en fonctionnement et de 21 000 € en investissement.

Il nous est demandé d'autoriser le Président ou son Vice-président à signer les conventions de partenariat avec l'Université de Rouen et ces laboratoires.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'un soutien classique à la recherche sur notre territoire.

Je ne vois pas de demandes de prise de parole. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

M. Arnaud MABIRE

Je me permets d'ajouter un mot. Nous n'avons pas pu faire, le 24 mars, la visite des laboratoires qui était prévue. Vingt-cinq personnes s'étaient inscrites. Nous n'avons pas oublié. Dès que nous y verrons un peu plus clair sur la possibilité de visiter les laboratoires, vous serez bien entendu invités à les visiter.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Dossier suivant. Pardon, M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Je ne voulais pas que cela prêle à confusion avec la délibération en tant que telle. Je voulais simplement vous faire part d'une doléance. Vous le savez, le monde étudiant est en très grande fragilité à Évreux comme ailleurs, et je voulais profiter de cette délibération, dont nous soutenons comme vous tous les différents projets, pour proposer une réflexion et un plan d'action global sur les difficultés actuelles des étudiants. Nous avons eu l'occasion d'échanger à ce propos à la Région avec M. le Président il y a quelques semaines de cela, notamment sur les actions du CROUS, mais il y a encore beaucoup de choses à faire. On voit bien qu'il y a en ce moment une très forte mobilisation de la société civile. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de découvrir un certain nombre d'actions dans la presse ce matin, M. le Vice-président, et ce sont de bonnes choses. Mais je crois toutefois que nous devons aussi montrer la cohérence globale de la politique qui est menée par les communes et par l'intercommunalité, donc ce serait bien qu'à un moment nous ayons un dispositif spécifique

qui permette de montrer qu'il n'y a pas de trou dans la raquette, car nous avons des retours du terrain qui sont extrêmement alarmants, et on voit bien que l'on a besoin d'une réponse très forte de l'ensemble des acteurs à cette question.

M. Guy LEFRAND

M. MABIRE, vous pouvez peut-être rappeler tout ce qui a été mis en place pour accompagner les étudiants. Au-delà de la réflexion, de l'action.

M. Arnaud MABIRE

Nous avons réuni dernièrement les différents établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération de façon à essayer de proposer une offre qui soit commune dans tous les établissements. En fait, nous sommes partis d'un projet porté par l'un des directeurs de l'IUT, qui consistait à mettre en place une épicerie solidaire. Nous avons donc mis en place une épicerie solidaire sur le campus de l'IUT, à la Musse, à l'IFSI, au CFAI et à la CCI, de façon à proposer aux étudiants, de manière totalement anonyme, des produits de première nécessité, non pas des pâtes mais des produits qui seraient un peu « luxueux » pour eux (sauce tomate, pain de mie, etc.) et qu'ils n'auraient pas l'occasion de prendre ainsi que des produits d'entretien et d'hygiène, qui sont en fait les premiers produits qui sont sacrifiés dans la vie quotidienne des étudiants – c'est-à-dire qu'ils vont à l'essentiel. Puis, hier, nous avons lancé, avec Aurélie LEMOINE et Driss ETTAZAOUI et les commerçants des quartiers de La Madeleine et de Nétreville, une offre pour tous les étudiants de l'enseignement supérieur résidant à Évreux, via la carte SPI étudiant, afin qu'ils puissent bénéficier de prestations offertes par une trentaine de commerçants d'Évreux. Ces commerçants offriront un sandwich, des fruits et légumes, etc. sur présentation de la carte.

Nous avons mené un certain nombre d'actions, mais l'idée était aussi que ces actions soient communes à l'ensemble des établissements et non pas ciblées sur l'un ou sur l'autre.

Voilà donc les actions que nous avons menées depuis environ un mois.

À ces épiceries solidaires viennent se greffer aussi des associations extérieures qui viennent leur apporter leur contribution financière pour les alimenter, puisqu'il faut bien acheter les composants.

M. Guy LEFRAND

Ces actions relèvent de l'aide d'urgence. Par ailleurs, on voit bien aujourd'hui – nous sommes nombreux à avoir été étudiants et avoir dû travailler la nuit et le week-end pour payer nos études – que l'une des grandes difficultés que rencontrent les étudiants tient à l'impossibilité d'avoir un petit boulot. C'est l'un des sujets que nous avons mené et développé. Nous avons également accueilli davantage de stagiaires au sein de la Ville et de l'Agglomération, car certains étudiants ont besoin d'un stage pour valider leur année. Ce n'est pas du numéraire, cela ne fait pas des grands débats dans de grandes assemblées, c'est du quotidien. Nous pourrions vous redonner le chiffre exact, mais nous avons quasiment doublé le nombre de stagiaires que nous accueillons, parce que cela permet à certains étudiants de ne pas perdre leur année et de valider leur année universitaire ou post-bac. Enfin, s'agissant de ces petits boulots, nous avons d'ores et déjà lancé, au sein de la Ville, les recrutements pour cet été. Nous faisons par exemple le pari que le Village des Sports pourra avoir lieu, en lançant d'ores et déjà des appels pour proposer des postes en nombre au moins égal et surtout réservés cette année aux étudiants. Il y a certes le volet urgence à se nourrir et à se laver, mais il y a également la validation des années universitaires et l'accompagnement financier. Tout ce travail est mené. Bien sûr, on peut toujours faire plus. Nous avons malgré tout une certaine « chance », si j'ose dire, c'est que beaucoup d'étudiants sont originaires du territoire et ont une famille proche. C'est beaucoup plus facile que dans certaines grandes métropoles où les étudiants viennent de toutes les régions de France et parfois même de l'étranger. Nous avons moins d'étudiants qui viennent de loin et, donc, moins d'étudiants totalement isolés, ce qui nous permet aujourd'hui de répondre à la demande.

Je crois qu'un travail a été mené sur les repas à un euro par jour, je parle sous le contrôle de M. MABIRE, et, finalement, nous avons actuellement assez peu de demandes pour ces repas à un euro qui ont été initiés par le CROUS et l'Université ; seuls quelques dizaines d'étudiants demandent à en bénéficier.

Le Conseil Communautaire,

- **OCTROIE** pour 2021 à l'Université de Rouen, au titre des laboratoires suivants : Le Laboratoire de Microbiologie, Signaux et Microenvironnement (LMSM EA 4312), L'équipe du laboratoire de chimie organique et analytique (UMR 6014 COBRA), L'équipe BIOMatériaux et Modèles Matriciels pour l'Adaptation Tissulaire (UMR 6270 CNRS PBS) et L'équipe du laboratoire en sciences de gestion : Normandie Innovation Marché Entreprise Consommation (NIMEC), une subvention en fonctionnement d'un montant total de 42 000 € et une subvention en investissement d'un montant total de 21 000 €,

- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de partenariat à passer avec l'Université de Rouen, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir sur la durée de la programmation 2021-2023.

EPIC Office de Tourisme et de Commerce Évreux Portes de Normandie - Convention d'objectifs 2021-2024

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Merci, M. le Président. Bonsoir, chers collègues.

Cette délibération concerne la convention d'objectifs entre EPN et l'Office de Tourisme, qui décrit les différentes missions et les différents engagements des deux parties. Avant de parler de la convention 2021-2024, je ferai un bref rappel sur la convention 2017-2020. L'élément marquant a été le déménagement du site et le passage en « Comptoir des Loisirs », qui ont vraiment été un grand succès, puisque nous avons multiplié par 3 le nombre de personnes accueillies et multiplié par 3 le nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux. Le chiffre d'affaires de la commercialisation de la destination auprès des autocaristes a été multiplié par 1,3. Quant au chiffre d'affaires de la boutique, il a été multiplié par 2,5. C'est vraiment une grande réussite pour ce Comptoir, qui a également participé aux animations locales et aux grands événements comme le Festival Rock et les Fêtes normandes. De plus, nous nous intégrons dans les réseaux nationaux : Marque qualité tourisme, Office de tourisme de catégorie 1, label Accueil vélo, label Tourisme et Handicap (dont le renouvellement est en cours). Nous avons connu une très belle année 2019, qui a vraiment été une année formidable. Malheureusement, dans le contexte de crise sanitaire, l'année 2020 a vraiment été une catastrophe. La convention que nous vous proposons pour la période 2021-2024 s'inscrit dans la lignée de la précédente, avec, dirais-je, un léger toilettage, notamment sur la partie rurale. Nous avons un premier axe portant sur l'univers patrimonial du centre-ville d'Évreux, qui est le lieu où nous faisons la commercialisation et où nous attirons les touristes pour les visites. Nous nous tournons aussi de plus en plus vers un tourisme rural, que l'on appellera plutôt slowtourisme ou tourisme de pleine nature, pour lequel nous développons tout ce qui est randonnées pédestres, équestres, cyclables, les hébergements thématiques. Nous travaillons également sur un *cluster* médiéval qui regroupe également des communes rurales. Je remercie au passage les membres du comité de direction de l'Office de Tourisme et les élus qui viennent à la première commission qui nous ont fait des remarques qui nous ont permis de reformuler cette convention, en prenant davantage en compte le domaine rural et en intégrant la transversalité des actions entre Évreux et le domaine rural. Je ne rentre pas trop dans le détail de cette convention, car tout est très bien décrit. Je voudrais simplement finir en disant que l'Office du Tourisme est propriété immobilière de l'Agglomération. Le local nous est mis à disposition, avec un loyer de 36 000 €. Et je remercie aussi l'Agglomération de nous mettre un agent à disposition, car, avec la crise, nous avons eu des départs au sein du personnel et nous avons actuellement un très gros déficit d'employés dans le secteur administratif. Un agent doit arriver début mai pour nous renforcer. Voilà ce que je voulais vous dire sur cette convention d'objectifs entre l'Agglomération et l'Office de Tourisme « Comptoir des Loisirs ».

M. Guy LEFRAND

Merci. Peut-être pouvez-vous dire un mot, M. PRIEZ, sur le travail mené en partenariat avec la Communauté de communes de Conches.

M. Rémi PRIEZ

J'allais y venir, pour vous montrer que, malgré le contexte très difficile, l'Office de Tourisme n'est pas sans travailler. Nous travaillons également sur des développements transversaux, sur la quatrième fleur d'Évreux, sur le concours des maisons fleuries, sur un projet de cabanes refuges. Je remercie d'ailleurs les élus de Normanville et Tourneville grâce auxquels le projet avance très vite ; je pense que nous allons pouvoir le mettre en place. J'ai déjà entendu quelques autres communes qui sont aussi candidates pour accueillir ces refuges de type urbains. Le projet d'hébergements atypiques à La Couture-Boussey devrait démarrer à l'automne. Nous travaillons sur les circuits cyclistes, la location de vélos. Nous travaillons également en partenariat sur le label Ville d'Histoire. S'agissant des grands événements, nous sommes présents lors des Journées européennes. Nous travaillons actuellement sur l'organisation des prochaines Fêtes normandes.

Nous travaillons aussi activement avec Conches. Le partenariat est récent. Dans le cadre du syndicat mixte, nous avons un gros dossier, le SCoT ; nous avons désormais deux gros dossiers

avec le territoire de Conches : la mobilité et le tourisme. Ce sont vraiment deux beaux dossiers que nous sommes en train de monter avec eux, et ils vont s'installer dans le temps. Nous travaillons justement, avec le Comité Régional de Tourisme et le Comité Départemental de tourisme, sur le *cluster* médiéval, sur le tourisme d'affaires. Les missions d'accueil et de renseignement des touristes et des habitants se poursuivent, notamment avec l'arrivée prochaine des familles allemandes. Nous allons créer, au sein de l'office, trois boutiques éphémères cette année, entre le mois d'avril et le mois décembre : une sur la matière, une sur la couleur et une sur la douceur. Il y aura plein de choses, donc je vous invite à venir. Nous accompagnons aussi les professionnels avec des visites prestataires. Nous assurons le pilotage de la structure, avec le label Qualité Tourisme et le label Tourisme et Handicap. Nous avons beaucoup d'animations de territoires avec des rallyes enfants, des circuits thématiques, des visites, des micro-aventures, etc.

Nous avons aussi une activité de promotion sur le web et via la presse. L'Office a donc beaucoup d'activités. D'ailleurs, je vous conseille d'aller sur le site web de l'Office, vous verrez qu'il s'y passe pas mal de choses malgré le contexte. Voilà ce que je voulais vous dire. Nous sommes sur une dynamique.

M. Guy LEFRAND

Merci pour ce bilan à la fois synthétique et exhaustif.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Bonsoir. Isabelle COLLIN, conseillère municipale à Évreux.

Je voulais vous remercier, M. le Vice-président, pour votre écoute, pour la qualité des débats que nous avons eus, pour l'ajout des remarques que nous avons formulées en commission et en conseil d'administration du Comptoir des Loisirs, notamment sur la valorisation du patrimoine des communes et sur la transversalité des actions pour une meilleure répartition des animations sur le territoire d'EPN. Merci à vous.

M. Rémi PRIEZ

C'est tout l'intérêt des échanges que nous pouvons avoir.

M. Guy LEFRAND

Ce qui prouve que le travail en commission est utile. M. GUILLEN.

M. Philippe GUILLEN

M. le Président, chers collègues.

La crise sanitaire que nous traversons depuis un an a fortement impacté l'activité touristique de notre territoire. Le bilan touristique 2020 est donc catastrophique pour notre territoire et ses principaux sites. Nous lisons ce matin dans Paris Normandie que les cinq principaux sites touristiques du département ont affiché en 2020 entre 20 et 77% de baisse de la fréquentation. Néanmoins, Évreux et son Agglomération, malgré l'énergie de M. PRIEZ, ne semblent pas avoir tiré les leçons de la situation actuelle, comme d'autres semblent le faire dans d'autres parties du département et de la région. Alors que de nombreux sites ont su prendre le virage du tourisme durable et des réseaux sociaux pour attirer une nouvelle clientèle, Évreux a encore beaucoup à faire. Dans ce contexte, nous apprenons que le Comptoir des Loisirs, qui devrait être notre outil, l'outil de notre territoire pour développer notre attractivité touristique, a négocié quatre départs volontaires et engagé un licenciement économique, soit cinq départs en quelques mois sur un total d'une dizaine de salariés. Nous apprenons en outre que le budget va baisser de 35% en 2021.

Je pense qu'il faut que nous nous interrogeons collectivement sur le sens et l'impact communautaire de ces décisions. Est-ce vraiment le moment de réduire la voilure ? Est-ce le moment de revoir nos ambitions à la baisse ? N'est-ce pas au contraire le moment d'investir pour miser sur l'avenir, pour engager la transformation de notre territoire, afin d'attirer les visiteurs, les touristes et, au-delà, des actifs en télétravail lassés des grandes villes ?

Évreux a perdu 2 000 habitants en 5 ans. En parallèle, nous le savons tous, 800 000 Parisiens ont fui l'Île-de-France pendant les confinements pour s'installer dans l'Oise, en Bretagne, en Normandie. Ne pourrait-on pas faire en sorte de les attirer à Évreux pour qu'ils s'y installent, pour qu'ils visitent mais également pour des périodes de semi-tourisme ou de télétravail ?

Alors, pour conclure, je reprendrai à mon compte les propos de la Vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'économie touristique qui soulignait ce matin dans Paris Normandie les capacités à rebondir de l'Agence de Développement Touristique (ADT) de l'Eure. Je la cite : « *On a beau dire que l'Eure est coincé entre les gros sites de Normandie et la région parisienne, on a un coup à jouer avec la crise.* » Et je suis d'accord avec elle, j'ai la même ambition qu'elle pour le département, mais le sujet tient à la question des moyens. Or, au niveau de l'Agglomération, nous fragilisons notre outil ; au niveau départemental, le paquet est mis sur l'axe Seine. Évreux et son agglomération sont beaucoup moins bien soutenus.

Si je devais ainsi résumer mon sentiment, c'est l'inquiétude. La crise du Covid ne durera pas

toujours et quand l'activité repartira, je crains malheureusement que notre territoire ne sache pas en tirer profit car il aura été mal armé et mal préparé pour le faire.

Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci. Alors, vous avez un petit peu d'avance puisque votre intervention concerne la délibération suivante. M. PRIEZ répondra donc à la question que vous allez lui poser après qu'il aura présenté sa délibération. Nous allons vous répondre, bien évidemment, mais lorsque nous aborderons la délibération suivante.

S'agissant de la délibération concernant la convention d'objectifs 2021-2024, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et d'objectifs entre Evreux Portes et Normandie et l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce pour la période 2021 – 2024, ainsi que ses éventuels avenants à intervenir,
- et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un agent EPN catégorie B auprès de l'EPIC pour une durée de 3 ans renouvelable.

EPIC Office de Tourisme et de Commerce Évreux Portes de Normandie - Subvention de fonctionnement 2021

M. Guy LEFRAND

M. PRIEZ, c'est à vous. M. GUILLEN a anticipé la délibération concernant les finances.

M. Rémi PRIEZ

Cette délibération concerne le vote de la subvention accordée par l'Agglomération au Comptoir des Loisirs. Effectivement, comme tout le monde, nous avons subi la crise et connu de fortes baisses d'activité. Il y avait à l'Office de Tourisme 15 employés (13 salariés et 2 stagiaires), et quatre personnes ont souhaité, dans ce contexte, bénéficier d'une rupture conventionnelle de contrat pour se réorienter. Nous avons eu effectivement une grosse baisse d'activité dans certains domaines, donc je pense que cela a été assez salutaire pour nous, pour les finances de l'Office, même si c'est paradoxal de le dire. Nous pensions d'ailleurs que le déficit financier de l'Office serait très important, mais nous avons réussi, grâce à un gros mois de décembre, avec les ventes de la boutique, à sortir à l'équilibre à la fin de l'année.

Effectivement, nous avons eu un licenciement économique d'une personne qui était à mi-temps. En fait, il y avait deux personnes dans le secteur que nous appelons la commercialisation, c'est-à-dire là où nous faisons le démarchage des autocaristes pour faire venir des touristes à Évreux, notamment avec la Belgique, et cette activité est tombée à zéro. Et elle est toujours à zéro, nous n'avons aucune perspective pour 2021. Nous sommes toujours en contact avec tous les tour-opérateurs, les autocaristes, mais pour le moment il ne se passe rien du tout. D'ailleurs, vous l'avez dit, nous ne sommes pas les seuls à en souffrir. En fait, ceux qui souffrent le plus souvent, ce sont les gros sites touristiques qui accusent de grosses pertes financières. C'est donc compliqué. Aujourd'hui, l'Office a un effectif de 9 personnes. Début mai, il passera à 10. Dès que la situation sanitaire le permettra, je ne doute pas tout le monde se ruera à nouveau dans les restaurants, dans les bars et fera des sorties, nous procéderons alors, sur la partie commercialisation, à de nouvelles embauches de personnel pour pouvoir exercer cette mission. Mais actuellement, nous avons un effectif de 9 personnes, nous avons réparti l'ensemble des tâches entre toutes. Comme nous l'indiquons dans la délibération, l'avenir est encore très incertain, donc le temps n'est pas venu de se lancer dans des embauches, dans des frais de charges de personnel alors que nos rentrées d'argent sont très limitées. Heureusement, l'Agglomération nous soutient, et je l'en remercie, mais je rappellerai que, s'agissant des taxes de séjours, nous sommes passés de 180 K€ en 2019 à 80 K€ en 2020, soit une perte de 100 K€ et que, concernant la commercialisation, le chiffre d'affaires est à zéro. Nous avons donc intérêt à être prudents, tout en étant dans ce dynamisme.

Pour revenir à la délibération, nous avons demandé à l'Agglomération de nous aider cette année à hauteur de 575 000 €, soit une baisse de 41 000 € par rapport à 2020. Sur ces 575 K€, nous reverserons le loyer de 36 K€ à l'Agglomération ainsi que les 25 K€ pour l'agent mis à disposition.

M. Guy LEFRAND

Merci M. le Vice-président.

Tout à l'heure, pendant la CLECT, nous avons voté l'accompagnement de 150 K€ de l'Agglomération auprès des communes dans le cadre des attributions de compensations (AC) définitives sur l'enfance et la jeunesse. Pourquoi l'Agglomération a-t-elle pu le faire ? Elle a pu le faire parce qu'il y a des gens comme M. PRIEZ et des établissements comme l'Office du Tourisme qui font attention, qui gèrent en bon père de famille. On peut le regretter, on peut estimer qu'il n'y a qu'à faire, et puis on verra bien, ou l'on peut estimer, comme l'a fait M. PRIEZ avec l'Office du Tourisme, qu'au vu des difficultés, il vaut mieux réduire la voilure. Il y a des gens qui sont volontairement partis parce qu'ils avaient envie de se lancer dans autre chose, notamment dans la création d'entreprise pour certains de nos agents. C'était l'occasion à la fois de donner à nos agents la possibilité de partir et de baisser les charges sur des métiers qu'ils ne peuvent pas exercer actuellement. Aujourd'hui, on ne peut pas faire de visites, on ne peut pas assurer les circuits. Cela n'empêche pas de réfléchir, M. GUILLEN, vous savez. Ce n'est pas pour cela que nous ne faisons rien. Cela n'empêche pas de monter le tourisme rural à La Couture-Boussey avec l'hébergement atypique ; cela n'empêche de lancer le travail sur le tourisme médiéval dans notre secteur ; cela n'empêche pas de développer les pistes cyclables sur notre territoire. Je considère, au contraire, que c'est de la bonne et de la saine gestion de limiter les dépenses sur le tourisme à une période où nous ne pouvons pas vendre ce tourisme local. C'est justement ce qui permet l'équilibre financier de notre Agglomération et ce qui permet, comme nous l'avons vu tout à l'heure, d'accompagner les communes en cas de difficultés financières. Pour ma part, je suis donc tout à fait fier de ce qui est fait, et je remercie M. PRIEZ pour le travail qu'il fait, et je suis sûr que le Vice-président aux finances également. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci M. PRIEZ.

Le Conseil Communautaire,

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 575 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie au titre de l'année 2021.

Compétence "mobilité" - Transfert de la Région Normandie au profit d'EPN

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne la mobilité.

M. DOUARD.

M. Daniel DOUARD

Merci, M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues. Je vais vous parler de l'organisation des services de transport des personnes, qui ont été transférés des Départements à la Région par la loi NOTRe, en janvier 2017 pour les lignes régulières interurbaines et en septembre 2017 pour les transports scolaires. Ce cadre réglementaire a évolué récemment à l'occasion de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM), publiée en décembre 2019, à la faveur notamment de la création des Autorités Organisatrices de la Mobilité, c'est-à-dire que c'est l'Agglomération, EPN, qui va reprendre la compétence que la Région avait. La compétence était passée du Département à la Région ; cette fois, elle passe de la Région à EPN.

Pour accompagner cette nouvelle dynamique, la Région et EPN vont établir deux conventions pour le transfert de la compétence « Mobilités » :

- une convention dite de transfert ou « convention socle » pour tout ce qui est interne, territorialement, à EPN ;
- une convention de coopération dite « convention de délégation » pour tous les services entrants/ sortants de notre territoire.

Ces deux conventions sont nécessaires en fonction des cas de figure suivants :

- Les services de transport qui sont strictement internes à EPN sont intégrés dans la convention socle de transfert,
- Tous les services de transport qui sont à cheval entre la Région et EPN sont intégrés dans la convention de délégation.

S'agissant du contenu technique de ces deux conventions, sur le transfert, nous reprenons énormément puisque nous reprenons, d'une part, tous les services de transport scolaire correspondant aux :

- Dessertes du SIVOS Cierrey/Vieil Évreux,
- Dessertes du SIVOS de Normanville,
- Dessertes du secteur des Baux Sainte Croix,
- Dessertes de l'ex CCPN,
- Dessertes de l'ex SIVOS du Plateau, pour partie,
- Dessertes du secteur du Caugé/Claville, pour partie,

- Dessertes du SITS de Fontaine-sous-Jouy, pour partie,
- Dessertes de l'ex INSE, pour partie.

Nous nous faisons transférer, d'autre part, les lignes régulières interurbaines correspondant :

- aux services internes au ressort territorial d'EPN de la ligne n°300B Boncourt – Miserey – Évreux ;
- aux services internes au ressort territorial d'EPN de la ligne n°310 Anet – Ivry-la-Bataille – Saint-André-de-l'Eure ;
- à la ligne n°330 Marcilly-sur-Eure – Évreux en totalité ;
- à la ligne n°330B Croth – Évreux en totalité ;
- à la ligne n°350 Marcilly-sur-Eure – Évreux en totalité.

Il s'agit globalement une grande avancée pour la gouvernance de la compétence Mobilités à EPN. S'agissant de la délégation de la Région, il s'agit de services qui débordent de notre ressort territorial. Quand nous avons cité plus haut « pour partie », c'était pour exprimer le fait que l'autre partie nous est déléguée dans un second volet, dans une seconde convention.

Bien que nous soyons encore en négociation (mais nous arrivons au terme de cette négociation) avec la Région sur ce dossier, nous pouvons indiquer l'acceptation de cette dernière à nous déléguer les lignes entrantes et sortantes de manière claire et quasi complète. Cela signifie qu'EPN pourra agir directement :

- sur le contrat de transport, c'est-à-dire payer les factures, adresser des pénalités si besoin ;
- sur les inscriptions de tous les élèves – EPN sera l'interlocuteur unique des familles,
- sur les ajustements du plan de dessertes (demandes de création d'arrêts, de changements de dessertes, etc.).

Concernant la tarification, il n'y a pas de changement. Pour les transports scolaires, les tarifs restent inchangés, soit :

- Pour les écoliers résidant sur le territoire d'EPN : 40 € par an ;
- Pour les collégiens et lycéens résidant sur le territoire d'EPN : 80 € par an ;

Il est instauré également le paiement par carte bancaire sur Internet en 1 à 4 fois sans frais ainsi qu'un abonnement spécial « scolaires » permettant d'emprunter tous les transports réguliers urbains et lignes interurbaines de l'Agglomération en plus des transports scolaires, au prix de 150 € par an, correspondant au tarif annuel scolaire de TransUrbain, et un abonnement à prix modéré pour les élèves internes, à 60 € au lieu de 80 €.

Pour les lignes régulières interurbaines, EPN ne dispose pas actuellement de tarifs. Il est proposé d'adopter les tarifs actuels de la Région pour ces lignes afin d'assurer cette année la plus grande continuité de service possible.

Par ailleurs, pour développer l'intermodalité, que nous attendons tous, EPN appliquera dorénavant la tarification et les titres intermodaux d'Atoumod. Cela se traduit par le principe d'application d'un zonage dans la tarification, tel que défini par tous les partenaires de la communauté Atoumod :

- Zone 400 : Évreux et ses communes limitrophes ;
- Zone 410 : EPN hors Évreux et ses communes limitrophes (voir carte des zones Connexités)

Cette nouvelle mission sera transférée à notre service TransUrbain, qui est l'opérateur interne d'EPN et qui devient responsable de l'exploitation de l'intégralité du réseau interurbain de transport d'EPN. Tout ceci se fait avec un accord financier, bien sûr. Le montant du transfert effectif de compétence est important, puisqu'il s'agit d'une somme de 4,9 M€ au titre de la première convention et d'un complément de 700 K€ au titre des sections de transport situées en dehors de notre périmètre que la Région nous confie en délégation.

Ce que je voulais vous dire également, c'est que cela représente un nombre important de changements, puisque cela représente 4 500 élèves de plus à transporter et que les matériels roulants affectés à l'ensemble des lignes gérées par EPN ou pénétrant sur son ressort seront au nombre de 110 véhicules, dont 87 autocars pour les services scolaires et 23 autocars pour les services réguliers. S'agissant de l'évolution future de notre plan transport, il existe de multiples optimisations du plan transport à niveau de service équivalent. Nous allons donc voir, avec tous les maires, ce que nous allons pouvoir aménager, en temps de parcours, en correspondances et en nombre de véhicules en circulation. Nous essayons de faire le maximum de ce point de vue. C'est pourquoi nous vous demandons aujourd'hui, après ces explications, d'adopter la convention socle de transfert effectif de la compétence Mobilité de la Région au profit d'EPN ; d'adopter la convention dite de coopération, annexée à la présente délibération, afin d'instaurer la délégation d'EPN en terme d'organisation, pour tous les services réguliers de transport listés dans ladite convention qui sont « à cheval » sur les périmètres de compétence à la fois de la Région et d'EPN ; d'adopter les facilités de paiement des abonnements de transport scolaire, par internet, en une, deux, trois ou quatre fois sans frais par carte bancaire ; de poursuivre et de développer plus encore le projet de l'intermodalité en Normandie, via le dispositif « Atoumod », en délivrant des cartes sans contact

compatibles avec l'ensemble des réseaux partenaires de la communauté Atoumod, selon les règles établies, mais également en s'inscrivant dans la démarche multimodale Connexités ; d'adopter tous les tarifs de la gamme tarifaire annexée à votre dossier, à savoir les tarifs des titres de transports interurbains (à l'unité, dix voyages, trimestriels, etc.), tous les tarifs des titres complémentaires pour les usages scolaires (abonnement annuel des élèves en internat, abonnement scolaire annuel EPN) ; d'accepter, sous condition d'accord avec l'Autorité Organisatrice en question autre que la Région Normandie, et sous réserve de places disponibles, la prise en charge d'élèves extérieurs au ressort territorial de l'Agglomération, contre le paiement d'un montant forfaitaire par usager de 300 € par an appelé par EPN auprès de ladite Autorité organisatrice ; et d'autoriser le Président à signer les conventions.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. DOUARD.

Ce soir, mes chers collègues, c'est probablement la délibération la plus importante que nous allons avoir à voter, la plus importante dont nous avons à débattre, parce qu'elle va engager notre territoire pour des années et des années, à moins que le législateur ne change encore l'an prochain le responsable des mobilités. En trois ans, cette responsabilité est passée du Département à la Région et de la Région aux Agglomérations. Cela a demandé un travail énorme aux élus, Daniel DOUARD et Raphaël NORBLIN, mais aussi et surtout aux services, et je voulais les remercier ce soir, même si nous ne sommes qu'au début du travail qui reste à mener. Pour nous, ce transfert de la compétence mobilité est une chance extraordinaire. C'est un travail énorme, complexe, qui va être confié à notre bras armé qu'est TransUrbain, qui va passer de 42 bus à 150 bus et cars. C'est vous dire le changement d'échelle que cela implique pour notre SEM.

Quel est l'objectif ? L'objectif est d'améliorer le service. Vous avez été nombreux ces derniers mois à vous plaindre de la manière dont se passaient notamment les transports scolaires, dont se passait, comme l'a évoqué tout à l'heure Fabrice BOSSUYT, la possibilité de rayonner au sein de notre agglomération dans les différentes mobilités. Le bus/le car n'est qu'un des facteurs de la mobilité. Je voudrais revenir rapidement sur un ou deux sujets, si M. DOUARD me le permet. D'abord, s'agissant du transport scolaire, j'ai demandé à Raphaël NORBLIN et Daniel DOUARD d'aller vous voir avec les services. Vous avez normalement reçu un mail aujourd'hui – ou vous allez le recevoir – vous proposant une date pour vous réunir par secteur à six ou sept maires afin de leur expliquer ce qui ne fonctionne pas cette année. J'ai donné quelques consignes très claires sur le sujet.

Premièrement, je ne veux plus que des enfants arrivent après le début des cours dans les établissements scolaires ; cela arrivait cette année. Même s'il n'y avait pas d'accidents ou de bouchons, des élèves arrivaient parfois, de manière organisée, après le début des cours. Je ne veux plus en entendre parler.

Le deuxième sujet touche aux aberrations que nous constatons parfois quant aux lieux de ramassage des enfants, des lieux parfois dangereux. J'ai demandé à ce que, en priorité – et cela sera l'objet des réunions que nos élus et les services vont avoir avec vous – vous puissiez nous lister, nous montrer les endroits facilement déplaçables pour améliorer le ramassage de nos enfants tout en assurant leur sécurité. Il y a des endroits monstrueux. Certains maires m'ont montré des lieux d'arrêt de cars et de ramassage des enfants qui sont tout simplement stupides. L'objectif est donc la proximité. Il faut que nous travaillions de concert. Nous n'allons pas tout régler d'ici le mois de septembre, car je vous rappelle que cette compétence nous est transférée maintenant pour le mois de septembre.

Tout ne sera pas réglé, mais nous devons faire le maximum pour simplifier et sécuriser la vie de nos enfants.

Le troisième sujet est la continuité, ainsi que l'a rappelé Daniel DOUARD. Nous ne modifierons pas les tarifs. Nous ne modifierons pas ou peu les lignes de transport, sauf s'il y a des aberrations. Ce sera l'objet des réunions que vous allez avoir dans le mois qui vient. Nous tiendrons toujours compte de la nécessité de ramasser un maximum d'enfants dans un minimum de temps, donc il n'y aura évidemment pas une ligne partant de chaque commune et allant vers Saint-André ou vers Évreux, mais il faudra limiter au maximum les temps de trajet. Il y a des temps de trajet qui sont beaucoup trop longs aujourd'hui. Il faut travailler là-dessus pour que nos enfants n'aient pas parfois une heure et demie de trajet le matin et une heure et demie le soir ; c'est intenable.

Il est un dernier sujet sur lequel je voudrais revenir. Au-delà du transport scolaire, nous avons les mobilités interurbaines à développer. Je vous le donne en scoop, M. DOUARD m'a autorisé à le dire ce soir : nous sommes en train de préparer un projet que nous vous présenterons au mois de juin et qui nous permettra de vous proposer six lignes semi-directes supplémentaires de Saint-André vers Évreux chaque jour du lundi au samedi. Vous pourrez arriver dès 7 heures 15 à Évreux pour prendre le train et aller travailler. Cela n'existe pas aujourd'hui. Vous pourrez rentrer beaucoup plus tard le soir à Saint-André ou à Évreux, car il y a des déplacements dans les deux sens. Nous

sommes en train de finaliser ce projet, et je remercie Diane LESEIGNEUR qui, en tant que présidente de TransUrbain, a répondu à notre demande. Nous vous proposerons au mois de juin, pour environ 200 K€, six trajets quotidiens supplémentaires. Vous me direz, comme Fabrice BOUSSUYT, que ce n'est pas suffisant et qu'il faut déjà aller jusqu'à Saint-André. C'est la première marche, le squelette, qui va nous permettre de créer un vrai service de mobilités. Rappelez-vous lorsque nous nous sommes retrouvés au mois de juillet après les élections municipales, je vous avais dit que la mobilité serait l'un des sujets majeurs de notre mandature. Dès maintenant, nous vous proposons d'améliorer le transport scolaire en qualité, en proximité, en régularité. Dès maintenant, nous vous proposons six trajets quotidiens supplémentaires du lundi au samedi inclus entre Saint-André et Évreux. Dans les mois qui viennent, nous allons travailler au positionnement des aires de covoiturage sur le territoire. Les maires qui étaient là précédemment doivent se souvenir que nous l'avons voté dans l'ancien SCoT. Désormais, Xavier HUBERT a pour mission de travailler avec vous sur la localisation de ces aires de covoiturage.

En plus de cette épine dorsale, de ce squelette, nous allons travailler à faire du muscle autour, si vous me permettez cette image, pour ramener de l'ensemble des communes notamment du sud de l'agglomération vers Saint-André ou directement des communes vers Évreux, afin d'avoir un maximum de mobilité pour nos territoires. Nous n'aurons pas, et je l'assume, une ligne directe de chaque commune vers Saint-André ou Évreux en permanence. Mais le premier acte que je vous propose ce soir, grâce au travail qui a été mené par nos élus, est d'assurer la continuité du service, ce qu'il fallait déjà faire, et, dès à présent, d'améliorer la proximité et de préparer l'avenir. Les quelques propositions que nous allons faire représentent quelques centaines de milliers d'euros. Les six allers-retours quotidiens supplémentaires représentent un coût de 200 K€. Aujourd'hui, nous vous proposons – et je vous proposerai au mois de juin – que l'Agglomération investisse dans cette mobilité et ces transports. Pour répondre à M. BOSSUYT, puisque des gynécologues et des médecins s'installent à Évreux, il faut que les femmes du sud du territoire puissent y avoir accès, et pour cela nous commençons dès à présent le travail qui vous est proposé ce soir. Tout n'est pas parfait, tout ne sera pas parfait tout de suite, et en matière de mobilité, rien n'est jamais totalement parfait. Nous avons encore des améliorations à apporter cette année à TransUrbain sur le réseau urbain, mais s'agissant du réseau interurbain, et ce sera ma conclusion, dès à présent et en attendant les nettes améliorations qui viendront dans les années qui viennent, nous créons cette synergie notamment entre l'interurbain et l'urbain, avec un tarif spécial pour les gens qui utilisent les cars interurbains de l'agglomération vers Évreux et vont pouvoir avoir un abonnement couplé préférentiel avec TransUrbain. Cela intéresse nos enfants, nos étudiants, nos collégiens.

Merci aux services, merci aux élus, car c'est un travail énorme.

J'ai oublié de rappeler qu'il y a eu des négociations avec la Région. Comme dans la CLECT tout à l'heure, il a fallu négocier les transferts financiers en négociant le transfert de compétence, et je peux vous dire que le travail qui a été mené est extraordinaire car aujourd'hui, vous l'avez vu, ce sont 5,7 M€ qui viendront en compensation de ce transfert alors que nous espérions un minimum de 5,2 M€. Le travail qui a été mené par les services pour pouvoir rechercher chaque dépense, justifier chaque besoin de financement nous a permis d'obtenir 5,7 M€, que nous recevrons donc annuellement pour ce transfert de compétence. Cela n'a l'air de rien, mais il a fallu un travail quotidien des élus et des services pour parvenir à ce résultat. C'est comme cela aussi que l'Agglomération avance.

M. Daniel DOUARD

J'aimerais ajouter un petit mot, M. le Président avant de laisser parole à ceux qui ont des questions. Nous travaillons également avec nos partenaires, un comité de partenaires ayant été créé. Nous nous sommes réunis le 7 avril. Nous avons fait une réunion avec les personnes intéressées par le sujet, les responsables d'entreprises, les usagers, les représentants des handicaps pour leur expliquer l'évolution de la mobilité sur notre territoire. Nous sommes toujours en relation avec eux pour faire d'autres réunions. Nous travaillons très bien avec eux, ils nous apportent vraiment beaucoup.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Cette convention doit donner à EPN les moyens d'exercer la compétence Transports à l'échelle de toutes les communes. Nous avons entendu, depuis le début de l'année, des collègues faire part de quelques difficultés de gestion quotidienne. Vous avez indiqué, M. le Président, le besoin d'un retour sur le territoire pour une meilleure gestion en proximité.

Le travail réalisé par M. le Vice-président et les services d'EPN est de grande qualité. Cette convention est plus que nécessaire. Néanmoins, les négociations ont été difficiles. Nous avons pu échanger sur ce sujet en commission. Les montants mentionnés sont figés ad vitam aeternam

puisqu'il n'y a pas de clause de revoyure, comme le précise la convention. J'avais simplement deux questions. Vous avez quasiment répondu à la première. Avec 5,7 M€ transférés de la Région à EPN, pourrions-nous avoir le même niveau de service qu'aujourd'hui ? Je parle notamment des dessertes en milieu rural, des services de transport à la demande, etc. qui pourraient être aussi développés. Ma deuxième question touche au fait qu'il n'y a pas de mention sur le manque d'investissements de la Région depuis plusieurs années, par exemple en matière de gares routières. À ce jour, sur le parvis sud de la gare, il y a un quai qui doit dater de la création de la gare ; il y a aussi clairement des problèmes de sécurité, que nous connaissons tous et qui ont été soulignés par plusieurs associations de parents d'élèves. Pouvez-vous demander à la Région une participation pour la non-réalisation de ces équipements, puisqu'elle était compétente, principalement au titre des transports et au titre des lycéens qui utilisent beaucoup cette gare routière ? Nous devons aménager cet espace au sud de la gare pour la sécurité de nos enfants.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. DOUARD.

M. Daniel DOUARD

Pour vous répondre, Mme COLLIN, effectivement nous en avons parlé en commission, la somme d'argent, comme vous avez pu le comprendre, est figée en ce qui concerne la convention interne d'EPN. En ce qui concerne la convention avec les entrants et sortants, elle n'est pas figée, il sera tenu compte des coûts réels. Nous participerons à ces coûts et la Région nous donnera de l'argent en conséquence. S'agissant de la gare, M. le Président sera plus à même que moi d'en parler, mais c'est un énorme projet qui est en cours depuis un an, presque deux ans. En effet, le travail sur ce pôle est difficile actuellement, puisque tous les cars n'arrivent pas à rentrer en temps normal et qu'ensuite ce sont des navettes qui repartent vers les collèges et les lycées. C'est un gros dossier qui est en cours et que nous commencerons à prendre à bras-le-corps après le transfert.

M. le Président, peut-être voulez-vous en parler davantage ?

M. Guy LEFRAND

Merci, M. le Vice-président, de me donner la parole.

S'agissant du projet gare, nous avons encore eu aujourd'hui une réunion technique sur le sujet. Le travail est en cours. Nous reviendrons vers vous probablement lors du Conseil communautaire du mois de juin pour vous présenter les premiers projets concernant le pôle gare, puisque bien évidemment le pôle multimodal est un cœur du sujet, l'autre cœur étant d'apaiser ce secteur – mais fort heureusement, il y aura bientôt une déviation sud-ouest qui nous permettra de diminuer le trafic et d'améliorer la qualité de vie de nos enfants dans ce secteur. Encore une fois, le travail est en cours, un premier comité de pilotage est prévu début mai, un deuxième est prévu début juin. Et courant juin, lors du prochain Conseil communautaire, nous aurons l'occasion de revenir vers vous sur ce sujet. Le projet de pôle multimodal (cars, bus, vélos, trains, voitures) fera l'objet d'un débat lors de notre prochaine réunion.

Mme LESEIGNEUR. Devant, s'il vous plaît, messieurs.

Mme Diane LESEIGNEUR

Merci, M. le Président.

Le sujet étant important, je voudrais revenir sur la question de la garantie que nous avons de retrouver une qualité de service. C'est cela la problématique, notamment par rapport à la rentrée de septembre, que vous avez pu subir dans certaines communes de façon importante. En fait, il faut voir que le graphicage de TransUrbain va intégrer le graphicage des bus scolaires à venir, donc, en gros, on aura une coordination globale des transports. Demain, il y aura les bus tels que vous les connaissez, le transport scolaire que vous connaissez mais que vous n'utilisez pas car, pour vous, le transport scolaire est réservé aux jeunes. Je l'ai dit, je le répète chaque fois que j'en ai l'occasion : vous avez le droit de prendre le réseau de transports scolaires à échelle de notre territoire, à condition qu'il y ait de la place, les enfants étant bien évidemment prioritaires dans les bus scolaires. Mais par conséquent, imaginez le maillage que cela fera demain à l'échelle du territoire, avec une seule et même organisation, coordonnée, et avec l'instauration de contrôles. En fait, je pense que le Département, avant de lâcher la compétence à la Région, et la Région, avant de lâcher la compétence à l'Agglomération, s'en sont peut-être un peu moins occupés sachant qu'ils allaient perdre cette compétence. Peu importe. Là, nous allons instaurer toute une zone de contrôles, et de contrôles qualité. Cela fait partie des cahiers des charges que nous donnerons aux opérateurs, parce que nous allons sous-traiter les 90 ou 100 bus, ce n'est pas l'Agglomération qui va les acheter et ce n'est pas TransUrbain qui va les gérer. Nous sommes en train de monter des cahiers des charges extrêmement contraignants pour les opérateurs afin de pouvoir faire ce contrôle de service. C'est aussi l'une des garanties que nous pouvons apporter.

M. Guy LEFRAND

Merci. Stéphane SIMON.

M. Stéphane SIMON

Stéphane SIMON, Les Ventes.

Merci pour ce travail à la fois en qualité et en quantité. Je suis content car la délibération est claire, précise. Il est vrai que ces dernières années les habitants ont été baladés entre les syndicats, la Région et EPN. Il nous était difficile de communiquer auprès des habitants. Or, là, nous avançons vers une vraie stabilité, et c'est quelque chose de très positif.

Vous avez dit tout à l'heure que certains arrêts seraient peut-être revus, du moins posés sur la table, je serai attentif à ce que l'on offre, comme d'habitude, le même service à tous les habitants, à ce que tous les habitants aient le même service sur l'ensemble du territoire. J'ai quand même une petite question. Nous avons parlé de tous les transports, mais nous n'avons pas parlé de certaines autres lignes, par exemple de la n°360 Évreux – Verneuil. Pour me rassurer, pouvez-vous me dire si elle existe encore et si elle relève toujours de la Région ? Merci.

M. Guy LEFRAND

Oui, encore une fois, c'est compliqué car le sujet est complexe. Les lignes intérieures à EPN sont transférées à EPN ; les lignes partiellement EPN et extérieures à EPN, si la majorité du transport est dans EPN, reviennent à EPN ; les lignes partiellement EPN et extérieures à EPN qui sont majoritairement extérieures à EPN restent à la Région. Nous jonglons donc en permanence. Il a déjà fallu fixer quelles lignes seraient ou non reprises par EPN. S'agissant des arrêts des cars, pour vous répondre très clairement, il ne s'agit pas de supprimer des arrêts de cars mais de les changer de lieu quand ils sont dangereux. Nous avons vu des endroits où c'était dangereux. Ensuite, un travail pareil à celui qu'a mené TransUrbain sur le réseau urbain sera mené sur ces arrêts. Il y a des arrêts où personne ne monte et où personne ne descend. Pour le transport scolaire, il y a aussi des arrêts historiques, des arrêts qui sont dans des hameaux où il n'y a plus d'enfants aujourd'hui. Si nous supprimons un arrêt où il n'y a personne, cela peut permettre, notamment pour les communes les plus éloignées, de gagner du temps. C'est tout ce travail qui va être mené avec les maires dans le mois qui vient lors de ces réunions. Nous avons la chance de pouvoir récupérer la proximité sur une structure qui s'était éloignée. Nous avons besoin d'avoir cette possibilité d'échanger, profitons-en, profitez-en. Si un arrêt pose problème, nous regarderons ce que nous pouvons faire. Soit il est facile à déplacer, soit il est difficile à déplacer, soit il faut refaire une boucle ou au contraire supprimer une boucle pour gagner un peu de temps ; c'est tout ce travail qu'il faut que nous fassions maintenant justement. Et je suis heureux que vous reconnaissiez cette volonté des élus de pouvoir apporter enfin de la visibilité, de la proximité et de la continuité. Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour avoir voté à l'unanimité cette belle délibération.

Le Conseil Communautaire,

- **ADOpte** la convention socle de transfert effectif de la compétence Mobilité de la Région au profit d'EPN,
- **ADOpte** la convention de coopération, entre la Région Normandie et EPN afin d'instaurer la délégation d'EPN en terme d'organisation, pour tous les services réguliers de transport listés dans ladite convention qui sont « à cheval » sur les périmètres de compétence à la fois de la Région et d'EPN,
- **ADOpte** des facilités de paiement des abonnements de transport scolaire, par internet, en une, deux, trois ou quatre fois sans frais par carte bancaire,
- **DÉCIDE** de poursuivre et de développer plus encore le projet de l'intermodalité en Normandie, via le dispositif « Atoumod », en délivrant des cartes sans contact compatibles avec l'ensemble des réseaux partenaires de la communauté Atoumod selon les règles établies, mais également en s'inscrivant dans la démarche multimodale Connexités,
- **ADOpte** les tarifs suivants, en complément de la gamme tarifaire actuelle :

Tarifs des titres de transports interurbains - tout public - zone Connexités n°410

Unité	2,00 €
10 voyages	12,00 €
Mensuel	40,00 €
Mensuel -26 ans	15,00 €
Trimestriel	100,00 €
Billet groupe 5 pers.	7,50 €
Billet groupe 10 pers.	15,00 €
Bagages / encombrant	1,50 €
Enfant moins de 10 ans*	1,00 €

Tarifs des titres complémentaires pour les usagers scolaires

Abonnement annuel élève en internat	60,00 €
Abonnement scolaire annuel complet EPN.	150,00 €

* obligatoirement accompagné d'un adulte.

- **ACCEPTÉ**, sous condition d'accord avec l'Autorité Organisatrice en question autre que la Région Normandie, et sous réserve de places disponibles, la prise en charge d'élèves extérieurs au ressort territorial de l'Agglomération, contre le paiement d'un montant forfaitaire par usager de 300 € par an appelé par EPN auprès de ladite Autorité organisatrice,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et tous autres documents qui en découlent ou avenants mineurs ayant trait au transfert de la compétence mobilité au profit d'EPN.

Rapport de situation en matière de Développement Durable 2020

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT.

M. DOUARD, si vous pouvez éteindre votre micro.

M. Daniel DOUARD

Pardon, excusez-moi.

M. Xavier HUBERT

Merci, M. le Président. Bonsoir à tous.

Je vais vous présenter le rapport en matière de développement durable pour l'année 2020.

Nous présentons ce rapport tous les ans à l'Agglomération, à la suite de la loi Grenelle II.

Ce rapport vise à faire l'état des actions de la collectivité selon cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité,
- l'épanouissement des habitants,
- la cohésion sociale et la solidarité,
- une production et une consommation responsables.

Dans le rapport que vous avez à disposition, il a été listé les actions qui ont été soit continuées, soit reprises, soit amplifiées par notre collectivité au cours de l'année 2020, une année compliquée à cause de la situation sanitaire. Je me propose très rapidement de lister un certain nombre de ces activités. En matière de mobilité, nous avons créé une station multi-énergies (gaz et hydrogène) au Vieil-Évreux, dans la commune de Marc PERRIN.

Cette station hydrogène 700 bars est unique dans le département de l'Eure.

En matière de mobilités douces, nous avons le programme Véloo, avec des locations possibles, une aide à l'achat de vélos – une action qui a connu très grand succès – et la poursuite d'itinéraires de pistes cyclables, qui s'étendent également maintenant vers les communes autour d'Évreux. En matière de tourisme, Rémi PRIEZ en a parlé tout à l'heure, il y a eu deux beaux projets : une aide aux gîtes d'accueil répondant à des critères tels que l'accessibilité et également le projet d'éco-gîtes, d'éco-lodges situé sur le territoire de La Couture-Boussey, éco-lodges qui seront exemplaires du point de vue du développement durable. L'Agglomération poursuit également son aide aux associations, notamment à celles qui œuvrent pour la cohésion sociale (WIMOOV, Cicéron) et à un certain nombre d'associations qui adhèrent au contrat de ville et au contrat d'agglomération. Elles œuvrent dans les quartiers prioritaires de la ville mais également sur l'ensemble du territoire. Ces aides représentent une somme conséquente, près de 400 K€. En matière de culture, nous avons continué de soutenir le parcours de sculptures et l'idée d'un musée numérique à Nétreville. En matière de

biodiversité, le programme « mares » a bénéficié à un certain nombre de communes puisque, en 2020, 12 mares ont été restaurées après les 15 de l'année précédente. Ce très intéressant programme préserve et amplifie la biodiversité dans ces milieux naturels. Nous avons également créé un Sentier Découverte sur les coteaux de Nétreville, qui permet également de découvrir le rucher municipal. Nous avons aidé les forêts, notamment en donnant des subventions pour la protection des forêts en zone ZNIEFF, à Croth et à Jouy-sur-Eure. EPN a déposé sa candidature pour obtenir le label « Territoire Engagé pour la Nature ».

J'en ai presque terminé. Je dis un mot de l'eau. La protection de la ressource en eau a été valorisée depuis plusieurs années et nous avons, avec les jardins partagés et les initiatives d'agriculture, essayé de mettre encore plus en valeur le côté précieux de cette ressource.

Enfin, un certain nombre de documents ont été soit initiés soit lancés :

- le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), qui ne sera pas voté aujourd'hui mais probablement au prochain conseil communautaire, puisqu'un certain nombre des remarques qui ont été faites pendant l'enquête publique doivent être intégrées pour essayer d'améliorer encore ce document. La rédaction n'ayant pas été finalisée suffisamment tôt, nous préférons reculer le vote de ce PCAET. Nous en avons d'ailleurs discuté ensemble en commission n°1.
- le Règlement local de publicité intercommunal,
- le Schéma Directeur de l'Immobilier, pour essayer de valoriser une utilisation la plus optimale et la moins gourmande en énergie de nos bâtiments.

Nous avons voté également une action « CIVIGAZ » avec GRDF pour sensibiliser un certain nombre d'habitants aux bonnes pratiques de consommation d'énergie.

Nous avons également toujours notre conseiller en énergie partagé qui est à votre disposition si vous souhaitez faire un diagnostic, dans vos bâtiments publics, des consommations d'énergie.

Enfin, un certain nombre des fonds de concours que vous avez sollicités ont directement servi à améliorer le développement durable sur notre territoire.

Je vous remercie de votre attention.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Lors de la commission, le rapport n'avait pas été joint. Il nous avait été demandé un avis alors que nous découvrons le document en même temps. Le président de l'exécutif présente ce rapport sur la situation en matière de développement durable qui doit intéresser le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation en matière de développement durable. Le but de ce rapport et les modalités de son élaboration sont d'ailleurs fixés par décret. Le décret précise que le rapport comporte deux bilans au regard des cinq finalités du développement durable – que je ne vais pas rappeler ici, vous les avez mentionnées et elles figurent dans la délibération. C'est donc l'occasion de partager au sein de cette assemblée un bilan de ce qui a été fait et de ce qui sera fait en matière de développement durable. C'est ce qui justifie notamment le budget qui sera présenté tout à l'heure. Pourtant, dans le rapport de ce soir, qui est très coloré, il n'y a rien de ce type. Rien sur la stratégie d'amélioration continue, sur la participation des élus et des gouvernances et sur les choix qui ont été faits, sur l'organisation du pilotage des projets, sur la transversalité des approches et sur l'évaluation partagée ainsi que sur les impacts budgétaires. Débattre des bilans d'une politique intercommunale à partir de ce document pour mesurer les conséquences sur la politique budgétaire qui sera présentée juste après nous semble difficile.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Je voulais rebondir sur l'intervention de notre collègue Isabelle COLLIN. C'est une réflexion institutionnelle que je veux livrer. La présentation de ce rapport relève d'une obligation légale, obligation qui a été fixée il y a déjà un certain temps. Et, en fait, on voit bien que cette obligation légale a vieilli. On nous met des contraintes qui sont extrêmement floues. On voit bien que ce qui est important désormais, c'est surtout le Plan Climat, qui, si j'ai bien compris, nous sera présenté lors de la prochaine session, qui fixe des objectifs concrets et qui doit nous expliquer comment atteindre ces objectifs. Pour un élu de ma génération, la question – excusez-moi de parler clairement – est de savoir comment sauver la biodiversité et comment limiter notre production de CO₂, ces choses très concrètes. Franchement, je dois vous dire qu'en tant que militant écologiste, quand je lis ce rapport, qui est très sympathique, je vois bien que nous ne pouvons pas avoir de vrai débat. Ça part dans tous les sens, ce n'est pas de votre faute, c'est le législateur qui n'a pas assez cadré.

Un certain nombre de sujets n'ont absolument rien à voir avec la question de la transition écologique et nous permettent d'aborder d'autres questions comme les questions de sociabilité, d'aide à la culture, mais sans aller au fond du sujet. De ce fait, je ne vois pas trop ce que nous pouvons faire d'un rapport de ce type-là. L'avantage, c'est que nous n'avons pas à le voter, on nous demande de prendre acte du fait qu'il a été présenté. Nous allons donc prendre acte du fait qu'il a été présenté. De la même manière, nous devons avoir un rapport sur l'égalité femmes-hommes dans le travail avant de voter le budget, qui relève également d'une obligation légale. Je suis un peu désarmé face à ce type de rapport. D'ailleurs, j'ai remarqué que, vu que l'on parle d'écologie, il y a des petits dessins, des vélos. Si vous vouliez bien incarner le fait qu'il y a quelque chose d'un peu ringard dans l'approche, c'est ce qu'il fallait faire. Je suis un peu gêné. Bien évidemment, nous prenons acte, mais franchement, ce n'est pas cela que nous attendons. Nous attendons désormais avec impatience le Plan Climat, pour que nous puissions avoir un vrai débat de fond sur la stratégie politique en matière d'écologie, car c'est cela que nous attendons et c'est cela que la population attend. C'est le grand défi du siècle, avec la crise sanitaire actuelle, donc j'espère que nous pourrions très rapidement avoir ce débat. Je voulais finir en vous disant que, autant le législateur, en nous poussant à faire ce débat comme cela, n'importe comment, ne rend pas service à la question du climat, autant j'espère que, sur le Plan Climat, vous rendrez service à ce dossier en faisant en sorte que le Plan Climat ne soit pas en soixante-dix-neuvième position sur un ordre du jour comptant quatre-vingts points et ne passe pas à 21 heures ou à 23 heures. J'espère que nous prendrons le temps d'avoir ce débat sur la question de la stratégie de l'exécutif en matière de transition écologique, parce que le sujet le mérite. Par ailleurs, nous avons en ligne des habitants, que j'espère nombreux, et c'est aussi l'occasion de faire de la pédagogie sur la stratégie qui sera adoptée en matière de transition écologique. Merci.

M. Guy LEFRAND

Je vous rappelle – mais vous savez compter – que nous en sommes au débat n°11. Nous n'avons pas mis les débats sur le développement durable à la fin, à 23 heures. La durée des débats tient essentiellement à la durée de vos interventions, M. VEYRI.

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Deux remarques. Premièrement, il est vrai, comme le soulignait M. VEYRI, que sur les cinq finalités, trois ont vraiment trait au développement durable et à l'écologie et deux sont plutôt sociales (épanouissement des êtres et cohésion sociale/solidarité). Ce qui fait que c'est compliqué.

Deuxième remarque : je ne sais pas si vous aviez lu les rapports précédents, qui étaient des gros pavés reprenant absolument tout ce qui avait été la philosophie, les lignes directrices, la trajectoire de nos actions en matière de développement durable, mais nous avons pris le parti de faire, dans un document ramassé (17 ou 18 pages), ce qui avait été fait pendant cette année 2020, qui a quand même été une année compliquée, un peu au ralenti par rapport à nos actions. Et finalement, même dans une année un peu atypique, nous avons mis en place des actions en matière de développement durable. Enfin, dernière remarque, il est vrai que c'est le PCAET qui est plutôt notre feuille de route, à travers les huit thèmes qu'il développe et qui nous donnent des perspectives, qui seront examinées très prochainement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Je vous remercie. Nous prenons donc acte de ce rapport.
Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** de la présentation faite du rapport portant sur l'état d'Evreux Portes de Normandie en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget 2020.

Amélioration de l'habitat privé - Suivi-animation d'une OPAH de territoire - Lancement de la procédure

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. BERNARD. M. HUBERT, si vous voulez bien couper votre micro.

M. Franck BERNARD

Bonsoir à toutes et à tous.

Dans le cadre du PLUi-HD adopté en décembre 2019, le Programme d'Orientations et d'Actions Habitat (POA), dans son volet 1, « favoriser le réinvestissement de l'existant », et son action 3, prévoit l'accompagnement à la requalification du parc privé.

Les attendus du PLUi-HD sont les suivants :

- Rééquilibrer le parc locatif hors Evreux et Gravigny,
- Rendre le parc privé ancien plus compétitif,
- Réinvestir les logements vacants.

La synthèse des enjeux et des orientations de l'OPAH dite « de territoire » se décline autour des trois axes suivants :

- inciter à la rénovation énergétique des logements sur le territoire pour contribuer à répondre aux objectifs du Plan Climat Air et Énergie,
- accompagner à l'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap et améliorer le confort d'usage et des logements,
- lutter contre l'habitat indigne et très dégradé, supprimer les risques liés à la santé et à la sécurité dans les logements, limiter le risque de marchands de sommeil.

Il s'agit aussi de se donner le temps de réaliser des objectifs ambitieux, mais jugés réalistes au regard de l'ensemble des dispositions nationales et locales, conduisant à une opération sur cinq ans. Le tout est ensuite d'articuler ces deux opérations du territoire, que nous avons votées dernièrement, l'OPAH renouvellement urbain (RU) et l'OPAH de territoire. L'ambition globale de rénovation s'élève à minima à 400 logements dans une proportionnalité estimée de 85% de propriétaires occupants et 15% de propriétaires bailleurs. Afin d'engager ces phases qui permettront de stabiliser les objectifs et les engagements financiers des partenaires, il est nécessaire qu'EPN se prononce sur la suite de cette opération.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. le Vice-président. Il s'agit d'une belle opération.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Mme LAGOUGE.

Mme Nathalie LAGOUGE

Bonsoir mesdames et messieurs les élus.

Cette délibération est une première étape dans la nécessaire lutte contre le logement indigne. Et pour cela, nous la voterons, évidemment. Élus de terrain, nous savons que ce fléau touche nos villes comme nos campagnes, à l'heure où l'on assiste à une explosion de la pauvreté. Nous devons donc faire effort contre les marchands de sommeil qui profitent de la vulnérabilité des populations les plus précaires. C'est pourquoi je souhaite vous faire part d'une proposition que notre groupe porte. Il s'agit d'instaurer un permis de louer, déjà mis en place dans plusieurs Agglomérations. Nous pensons que c'est une bonne mesure. Ces dispositions visent en effet à prévenir et à lutter concrètement contre l'habitat indigne. J'explique concrètement ce que cela veut dire : les propriétaires qui souhaitent mettre ou remettre en location un logement ancien doivent fournir plusieurs diagnostics aux services. Ce permis de louer permettrait à l'Agglomération d'avoir un droit de regard sur la mise en location de ces logements et de vérifier leur salubrité. Si le logement n'est pas déclaré digne, s'il porte atteinte à la sécurité ou à la salubrité publique, le propriétaire pourra recevoir un refus de louer et sera soumis à des travaux de rénovation. Il faudrait définir les périmètres où s'appliquerait ce permis car tous les secteurs de l'agglomération ne seraient pas concernés. Ce combat est un combat pour la dignité, un combat de solidarité, un combat d'avenir. Pour le remporter, il nous faudra agir tous ensemble. J'espère, au nom de la gauche et des écologistes, qu'il pourra être mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Merci, Mme LAGOUGE. C'est un dossier intéressant. Ce que je vous propose, si M. le Vice-président est d'accord, c'est que vous rencontriez le Vice-président et les services pour que nous puissions étudier plus attentivement cette proposition qui n'est pas du tout aberrante, parce que, même s'il y en a beaucoup moins sur notre territoire qu'ailleurs, il y a quand même des marchands de sommeil chez nous. Malheureusement, nous en connaissons quelques-uns. Je trouve que le sujet mérite donc que nous l'approfondissions, si M. le Vice-président est d'accord.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une OPAH sur le territoire d'EPN (hors centre-ville d'Évreux couvert par l'OPAH-RU),
- **APPROUVE** les axes du plan d'actions à déployer dans le cadre de cette opération
 - o Inciter à la rénovation énergétique des logements sur le territoire pour contribuer à répondre aux objectifs du Plan Climat Air et Énergie,
 - o Accompagner à l'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile des seniors et personnes en situation de handicap et améliorer le confort d'usage des logements,
 - o Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé, supprimer les risques liés à la santé et à la sécurité dans les logements, limiter le risque de marchands de sommeil
- **APPROUVE** le principe d'un accompagnement financier d'EPN à la réalisation des objectifs à hauteur de 690 000 €,
- **AUTORISE** le lancement de la phase de suivi-animation de cette opération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les documents relatifs au marché de suivi-animation et tout avenant éventuel
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions inhérentes à cette opération.

Association ADIE - Subvention de fonctionnement 2021

M. Guy LEFRAND

Les trois dossiers suivants, mes chers collègues, concernent des subventions de fonctionnement assez classiques en matière d'insertion.

La première association concernée est l'ADIE, qui est une association qui favorise le retour à l'emploi via la création d'entreprise et qui fait un travail très efficace.

L'objectif est de financer et d'accompagner au moins 20 entrepreneurs, en proposant notamment des prêts à taux zéro aux créateurs d'entreprise.

La subvention de l'ADIE s'élève à 5 000 €, le même montant que l'an dernier.

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'ADIE,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels.

Association Mission Locale du Pays d'Évreux - Subvention de fonctionnement 2021

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante concerne la subvention de fonctionnement à la Mission Locale, qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans.

Il est proposé de maintenir la même subvention qu'en 2020, soit 111 877 €, un montant très précis lié au nombre d'habitants de notre territoire.

Il n'y a pas non plus d'oppositions. Nous sommes d'accord.

Le Conseil Communautaire,

- **OCTROIE** une subvention de 111 877 € à la Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels

Association CURSUS - Subvention de fonctionnement 2021

M. Guy LEFRAND

Je suppose que le vote sera le même pour l'association CURSUS, que les maires des communes rurales connaissent bien et qui fait un travail énorme sur la valorisation du patrimoine bâti, notamment dans les communes rurales, avec des chantiers d'insertion.

Nous vous proposons une subvention identique à celle de 2020, à savoir 98 000 €, ce qui permet de réaliser plus de 14 600 heures de travail sur cette valorisation du patrimoine bâti.

Il n'y a pas non plus d'oppositions là-dessus. Nous sommes d'accord, je vous en remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **OCTROIE** une subvention de 98 000 € au titre de l'année 2021,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.

Cohésion sociale et territoriale (CST) - Programmation 2021 - 1ère phase - Attribution de subventions

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, concerne la première phase d'attribution de subventions dans le cadre de la cohésion sociale et territoriale (CST).

La programmation de la CST repose sur un appel à projets annuel.

Pour l'année 2021, les crédits d'EPN s'élèvent à 141 920 €.

Sur cette première phase d'attribution, qui est très variée, très ouverte, avec des porteurs multiples, notamment le SIVU Cigale, Cap Nord Est, des communes, des associations, il vous est proposé d'attribuer des subventions à hauteur de 108 000 € pour l'ensemble de ces actions.

Il n'y a pas d'oppositions sur cette délibération habituelle avec des partenaires reconnus. Je vous en remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **DÉCIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-dessous, pour un montant total de **108 000 €**
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Coût total du projet	Part EPN
1	AL2E	Nétreville/Clos au Duc	Participation à la fonction de pilotage du centre social	60 682€	10 000€
2	CCAS	La Madeleine	Participation à la fonction de pilotage du centre social (1)	125 495€	10 000€
3	Amicale de Navarre	Navarre	Participation à la fonction de pilotage	122 709€	10 000€
4	PST CNE	Cap Nord Est	Participation à la fonction de pilotage (1)	51 750€	10 000€
5	St Sébastien de Morsent	St Sébastien de Morsent	Animation de la vie locale	39 877€	4 000€
6	St Sébastien de Morsent	St Sébastien de Morsent	Famille, Parentalité	11 793€	3 000€
7	PST CNE	Cap Nord Est	Animation de la Vie Sociale (1)	51 750€	10 000€
8	PST CNE	Cap Nord Est	Temps libre familial, Parentalité (1)	57 380€	5 800€
9	PST CNE	Cap Nord Est	Accueil social et accompagnement des habitants (1)	18 050€	2 000€
10	SIVU CIGALE	SIVU CIGALE	Animation Jeunesse	72 695€	3 000€
11	SIVU CIGALE	SIVU CIGALE	EVS La Ruche	87 508€	11 000€
12	Ville d'Evreux	EPN	Village des sports et de la culture	186 500€	13 500€
13	File en scène	CIGALE	Mon village, mon artiste – ep 1 « La Vérité et alors ? »	26 000€	3 000€
14	File en scène	CIGALE	A l'Eure insolite	16 500€	3 000€
15	Conceptic	EPN	Numérique et ruralités	15 000€	7 700€
16	CIDFF	EPN	Permanences juridiques sur le territoire sud EPN		2 000€

Contrat de Ville - Programmation 2021 - 1ère phase - Attribution de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président.

Cette délibération s'inscrit dans l'état d'esprit dans lequel vous venez de dérouler les délibérations

liées à l'insertion, mais, en l'occurrence, elle concerne la politique de la ville, avec une première phase de subventions aux associations pour un montant de 145 165 €, dans des domaines aussi divers que l'emploi et l'insertion, la citoyenneté et le lien social mais aussi l'éducation, la culture et le sport et, enfin, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques, des questions ? Nous sommes d'accord. Je vous en remercie.

Dossier suivant. Pardon, Mme LAGOUGE. Voulez-vous intervenir sur la délibération 17 ou sur la 18 ? Sur les deux. Ne voulez-vous pas que nous présentions d'abord la délibération n°18 sur la PRE ?

Mme Nathalie LAGOUGE

Je souhaitais intervenir sur la 16 et la 17.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie alors.

Mme Nathalie LAGOUGE

J'avais demandé par mail aux services si nous pouvions avoir un historique des subventions aux associations au moins pour l'année précédente et je n'ai pas eu de réponse à ma question.

M. Guy LEFRAND

Nous vous la donnerons, bien sûr.

Mme Nathalie LAGOUGE

Et nous souhaiterions avoir également une colonne sur ce que donne la Ville pour plus de transparence.

M. Guy LEFRAND

Normalement les élus de la Ville l'ont.

M. Driss ETTZAOUI

De quel sujet parlez-vous ?

Mme Nathalie LAGOUGE

De toutes les associations.

M. Driss ETTZAOUI

En fait, ce n'est pas tout à fait la même chose. Si vous prenez les crédits de la politique de la ville, nous finançons exclusivement des actions alors que la Ville finance le plus souvent du fonctionnement. Vous ne pouvez donc pas avoir des subventions de la Ville pour des mêmes opérations. Il n'y a aucune comparaison à avoir, en fait. Nous ne finançons pas les mêmes opérations.

Mme Nathalie LAGOUGE

Certaines associations reçoivent des subventions de la Ville et de l'Agglomération. Par conséquent, pour un souci de transparence, cela aurait été intéressant d'avoir aussi cette ligne, puisque nous avons la ligne de l'État.

M. Driss ETTZAOUI

Dans le cadre des crédits de la politique de la ville, pour l'État vous avez raison – enfin, vous ne l'avez pas dit, vous l'avez dit pour la Ville – c'est effectivement comparable puisque nous finançons et nous croisons non seulement nos points de vue mais également nos financements sur les mêmes opérations pour les mêmes acteurs ou opérateurs associatifs. Pour la Ville d'Évreux, c'est totalement différent. Je vous donne une échelle : à l'Agglomération, les crédits pour les associations s'élèvent à 240 K€ ; à la Ville d'Évreux, ils se montent à 3 M€. Non seulement nous ne sommes pas sur les mêmes échelles mais nous ne finançons pas les mêmes opérations ; nous finançons des actions alors que la Ville d'Évreux finance la plupart du temps du fonctionnement. Nous sommes sur des logiques différentes. Je ne vois pas ce que peut vous apporter le fait de savoir que nous finançons l'association X au titre de la politique de la ville et qu'il y a une subvention de fonctionnement de la Ville d'Évreux pour la même association X. J'ai du mal à comprendre l'intérêt.

Mme Nathalie LAGOUGE

M. BOULANGER voudrait intervenir.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie, madame, c'est vous qui avez la parole. Avez-vous fini votre intervention ? Très bien. Donc, sur proposition de Mme LAGOUGE, je vais donner la parole à M. BOULANGER.

M. Jean-Christophe BOULANGER

Merci, M. le Président. Pour rebondir sur ce que vient de dire M. ETTAZAOUI, je crois que la demande de Mme LAGOUGE concerne les associations qui sont les premières intéressées par le dispositif lié à la politique de la ville. C'est une chose. Pour autant, la demande d'éclairage de Mme LAGOUGE est liée au fait qu'au niveau de la Ville d'Évreux, les subventions ne fléchent pas que du fonctionnement, M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTZAOU

Je n'ai pas dit « que du fonctionnement », j'ai dit « la plupart du temps ».

M. Jean-Christophe BOULANGER

En l'occurrence, pour les associations qui sont concernées sur notre territoire, on flèche des projets, et au-delà des projets, on flèche plus spécifiquement des actions. Il peut donc y avoir à un moment des doublons de subventions – ce qui est tout à fait légal, il n'y a aucun souci là-dessus – à la fois sur des subventions d'État, sur des subventions de l'Agglomération dans le cadre de la politique de la ville, et sur des subventions fléchées directement par la Ville. La demande de Mme LAGOUGE me paraît tout à fait cohérente. Il suffirait simplement de pouvoir y répondre en mettant en relief les fléchages qui sont directement affectés par la Ville.

M. Guy LEFRAND

Merci. J'ai un peu de mal à comprendre qu'un conseiller municipal d'Évreux demande à savoir ce que l'on vote au conseil municipal d'Évreux. Mais bon, pourquoi pas ?

M. Jean-Christophe BOULANGER

Pour vous répondre, M. le Président, à un moment il est tout à fait possible qu'il y ait des doublons des financements sur une seule et même action. Il suffit simplement de savoir ce que l'on finance. La Ville, qui est également très investie, finance-t-elle ou non les actions qui sont menées dans le cadre de la politique de la ville par les associations présentées ?

M. Guy LEFRAND

Très bien, mais je ne comprends toujours pas. Vous les avez puisque vous êtes au conseil municipal d'Évreux. Vous voulez que nous vous donnions à l'Agglomération ce que vous avez au conseil municipal.

M. Jean-Christophe BOULANGER

Écoutez, je ne vais pas m'exprimer devant tout le conseil communautaire pour dire à quel point j'ai de grosses difficultés à avoir accès à certains dossiers. Nous sommes obligés de relancer. Des appels, des mails restent sans réponse. Cela ne concerne pas le conseil communautaire, je sais que les élus communautaires n'ont pas du tout envie de rentrer dans ce genre de débats.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes bien d'accord.

M. Jean-Christophe BOULANGER

Pour autant, vous me tendez la perche, donc je vous réponds. Les choses ne sont pas aussi transparentes que vous voulez bien le laisser penser.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mais comme vous le dites, les conseillers communautaires sont généralement assez peu friands que l'on amène des problèmes du conseil municipal au sein du conseil communautaire. Nous sommes tout à fait d'accord au moins sur ce plan là. Je vais donc mettre aux voix.

M. Driss ETTZAOU

Puis-je répondre ?

M. Guy LEFRAND

Rapidement.

M. Driss ETTZAOU

Oui, rapidement, mais il y a quand même un élément d'éclairage important. J'entends votre souci qui consiste à dire qu'il peut y avoir des doublons et qu'il faut être vigilant et attentif à ce qu'il n'y en ait pas. Je l'entends, et c'est l'une des innovations que nous avons apportées au sein de l'Agglomération.

Vous ne le savez peut-être pas, ou peut-être le savez-vous, mais d'autres le savent en tous cas, nous avons installé un dialogue associatif avec l'État, avec la Ville, avec le Département et avec la CAF, de manière à croiser nos points de vue, à croiser nos financements, à éviter le saupoudrage et à éviter les doublons. C'est une nouveauté, depuis cinq ans tout de même, et vous me donnez la possibilité d'en faire état. Donc, rassurez-vous, il n'y a pas de doublons ; il y a un dialogue associatif, au sein duquel siège un certain nombre de partenaires, qui permet de croiser les points de vue, les financements et les sentiments sur telle ou telle opération.

M. Guy LEFRAND

Je vais donc mettre aux voix, à moins qu'il y ait encore des demandes d'intervention. Qui est contre les subventions aux associations ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **DÉCIDE**, au titre du financement de la 1^{ère} phase du contrat de ville, le versement des subventions pour un montant total proposé de **145 165 €**,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Programme de Réussite Éducative 2021 - Subvention TPS (très petite section)

M. Guy LEFRAND

Nous passons au PRE.

M. Driss ETTZAOUI

Merci, M. le Président.

Il s'agit de subventions non pas aux associations mais aux écoles élémentaires, dont la liste figure dans le rapport, dans le cadre du Programme de Réussite éducative, dont mon ami et collègue a évoqué le sujet en CLECT. L'idée est de financer un certain nombre d'activités proposées par le dispositif « Très Petite Section » : des ateliers de sophrologie, des ateliers parents/enfants. C'est quelque chose qui fonctionnait déjà par le passé et que nous continuons aussi cette année.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme LAGOUGE.

Mme Nathalie LAGOUGE

Je souhaiterais connaître la raison de la forte baisse de cette subvention. C'est aussi la raison de ma demande d'historique. En me renseignant, j'ai constaté que cette subvention était passée de 2 000 € il y a deux ans à 1 500 € l'année dernière, et elle passe cette année à 1 200 €, ce qui représente une baisse de 40%. Je voulais connaître les raisons de cette baisse.

M. Driss ETTZAOUI

Cette baisse n'a pas seulement été décidée par l'Agglomération, elle a déjà été décidée par la Ville d'Évreux l'année dernière et elle a été décidée également par l'Éducation nationale et par l'État. Nous avons un comité de pilotage au sein duquel cela se discute. Vous avez vu que 80% des financements qui vous ont été présentés tout à l'heure relèvent de l'État au titre de la politique de la ville contre 20% pour la collectivité. Cette baisse est décidée conjointement ; c'est une question de priorités. La vocation première du Programme de Réussite Éducative est d'aider les élèves en décrochage scolaire, celles et ceux qui sont en difficulté. Vous imaginez bien que les TPS, dans le cadre d'une enveloppe contrainte, fermée, ne sont pas la priorité.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mme Nathalie LAGOUGE

Une centaine d'enfants de moins de 3 ans bénéficient de la TPS, ce qui représente 6 classes à La Madeleine et Nétreville. Ces dispositifs sont des dispositifs de prévention pour peut-être de futurs décrocheurs.

M. Driss ETTZAOUI

De 0 à 3 ans ?

Mme Nathalie LAGOUGE

Ces dispositifs permettent aux familles les plus éloignées de l'école d'accompagner leurs enfants dans le début de leur scolarité. On connaît les difficultés des parents à s'investir dans l'école. Cette subvention annuelle permet aux enseignants de proposer des activités culturelles et sportives en y associant les parents. Améliorer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants pour favoriser la réussite scolaire est un enjeu quotidien des enseignants de ces classes. Vous avez donné des exemples : ils font des ateliers de cuisine, de la sophrologie, des ateliers de jardinage, des spectacles avec le Tangram, toujours avec les parents, le but étant que les parents fassent ces activités avec leur enfant.

Ces projets permettent aussi aux familles de découvrir des lieux et des associations dont ils peuvent bénéficier et que la plupart d'entre elles ne connaissent pas. En menant mon « enquête », j'ai découvert avec stupéfaction que depuis trois ans, les écoles ayant des TPS paient leur surveillant de baignade quand les classes se rendent à la piscine ; cela leur coûte 210 € par année scolaire, une somme qui est donc prise sur cette subvention. Comme vous le savez, l'axe de travail prioritaire en TPS est l'accompagnement parental. Les récents événements dans les quartiers montrent combien l'action de chacun est et sera déterminante pour l'avenir. Se sentir bien dans son territoire – EPN donc –, sentir que l'on en fait partie, bénéficier de structures, des infrastructures et des professionnels, voilà trois enjeux de taille. Dans les axes et orientations du contrat de ville 2021 figurent « la réussite éducative » et « le soutien à la parentalité » mais aussi « l'ouverture culturelle et sportive ». Où toucher un maximum de familles si ce n'est à l'école ? Laisser la subvention à 1 500 € comme l'an dernier, voire l'augmenter à 2 000 € comme historiquement, serait un signal fort vis-à-vis des familles mais aussi vis-à-vis de vos partenaires de l'Éducation nationale.

Vous pensez nous faire croire que l'Éducation nationale est d'accord avec cette baisse, mais je peux vous dire que j'ai sondé une large partie de l'Éducation nationale et que personne n'est d'accord pour une baisse de 40% d'une subvention pour les écoles.

Je vous demande donc à tous, chers collègues, de ne pas voter ce budget et de le revoir à la hausse.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vous rappelle simplement qu'il n'y a pas que ces 1 000 € par an. Il y a aujourd'hui de nombreuses classes de toute petite section. Je veux bien que l'on parle du décrochage scolaire et de la violence dans les quartiers, mais en l'occurrence nous parlons des 0-3 ans. Je vous rappelle également que nous avons créé plusieurs classes de toute petite section qui n'existaient pas. Le plus important est de créer les classes, au-delà de cette subvention, qui est là, qui existe et qui accompagne des classes que nous avons créées, en partenariat avec l'Éducation nationale, dans les quartiers les plus en difficulté, notamment parce que parfois arrivent de pauvres enfants avec des parents qui ne connaissent pas notre culture et notre langue et qui sont en difficulté. Je ne peux pas vous laisser dire que nous ne faisons rien et que nous abandonnons ces enfants, ce n'est pas vrai, nous avons créé des classes de toute petite section, notamment parce qu'il y a des familles en grande difficulté, et nous les accompagnons. Cette subvention TPS dans le cadre du Programme de Réussite Éducative n'est qu'une toute petite partie de l'accompagnement que nous menons auprès de ces enfants. On ne peut pas dire que nous n'avons rien fait, au contraire. Je pense que si vous étiez honnête, vous reconnaîtriez que depuis plusieurs années nous avons ouvert des classes de toute petite section, classes que nous finançons en partenariat avec l'Éducation nationale. Donc, non, ce n'est pas un refus d'accompagner les tout petits les plus en difficulté qui arrivent malheureusement parfois sur notre territoire de manière non accompagnée. Au contraire, nous faisons le choix d'aider ces enfants, car ce n'est pas de leur faute s'ils arrivent dans des conditions difficiles. Nous les accompagnons et nous continuerons à les accompagner.

Mme Nathalie LAGOUGE

Je voulais dire que je trouvais cela mesquin, car cela ne représente que 1 800 € par rapport au budget d'EPN. Franchement, c'est vraiment petit.

M. Guy LEFRAND

Donc vous ne reconnaissez pas que nous avons ouvert des classes de toute petite section depuis plusieurs années, ce qui est dommage. Vous voyez, cela aurait pu permettre un dialogue plus facile, plus honnête et plus équilibré.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ?

Pardon, M. Hervé GILLES. Tout en haut. Pardon, mais nous ne voyons pas toujours quand vous levez la main. Ce n'est pas la chemise que je ne vois pas, M. GILLES, c'est le bras !

M. Hervé GILLES

J'entends ces propos concernant les aides procurées aux TPS. Dans les territoires ruraux nous avons aussi des TPS, nous avons aussi des enfants en difficulté, et nous les prenons en charge à 100% sur nos deniers. Donc, même s'il ne s'agit que de 1 200 €, je souhaiterais aussi pouvoir récupérer cette aide. Mais à force de toujours aider, on se voit demander toujours plus alors qu'on est quand même tenu par une certaine gestion et qu'on ne peut pas faire n'importe quoi. Alors, je comprends, madame, que vous souhaitiez un peu plus, mais nous, territoires ruraux, n'avons aucune aide pour soutenir les familles qui arrivent de l'extérieur. Dans ma commune, je peux en parler, nous avons une famille venant de Tchétchénie. Comme toute commune républicaine, nous l'avons accueillie, nous nous sommes occupés des parents qui ne parlent pas français, nous nous sommes occupés des trois enfants qui décrochaient terriblement. Nous n'avons eu aucune aide, mais nous avons tenu notre rôle de républicains, nous avons accueilli. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup, M. Hervé GILLES. Stéphane SIMON.

M. Stéphane SIMON

Je rejoins Hervé GILLES sur ce sujet et ma question est la suivante : y a-t-il des communes autres qu'Évreux qui ont des classes de toute petite section et qui pourraient bénéficier de cette aide ? Là, nous parlons de classe et pas seulement d'une famille. En l'occurrence, les aides sont pour des classes entières. Donc, y a-t-il sur le territoire de l'Agglomération des communes qui ont des classes de toute petite section entière et qui pourraient aussi par conséquent s'inscrire dans ce processus ? Quand on ne reçoit qu'une famille, peut-être pourrait-il y avoir un processus différent. Peut-être. À travailler.

M. Guy LEFRAND

Je ne sais pas si les maires ont des classes de toute petite section en dehors des six d'Évreux. Je ne sais pas si quelqu'un souhaite intervenir.

Mme HAGUET-VOLCKAERT, je crois.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Mme HAGUET-VOLCKART, maire de Saint-Sébastien.

Nous avons été approchés par l'Éducation nationale pour éventuellement ouvrir une classe à Saint-Sébastien, par rapport à la population que nous avons actuellement. Donc, nous n'en avons pas

mais nous sommes sollicités.

M. Guy LEFRAND

Très bien.

Concernant la question posée par Stéphane SIMON, je n'ai pas répondu sur la deuxième partie. Nous voyons aujourd'hui un dossier spécifique, mais vous pouvez créer des groupes de travail sur le sujet. Encore une fois, les conseillers communautaires sont maîtres, dans la limite des compétences qui sont les leurs, de pouvoir intervenir là où ils le souhaitent. Mais, en l'occurrence, le dossier relève de la politique de la ville. C'est pour cela que je dis dans la limite des compétences, car aujourd'hui la compétence scolaire est du ressort de la commune. Ici, il y a des aides spécifiques parce que cela relève de la politique de la ville. Cela fait partie de toutes les difficultés des politiques sectorielles. Il n'y a pas forcément que dans les territoires « politique de la ville » qu'il y a des personnes en difficulté. Nous sommes d'accord.

Je remets donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Merci d'accorder cet argent à ceux qui en ont besoin.

Le Conseil Communautaire,

- **DÉCIDE (moins 7 abstentions)** au titre du Programme de Réussite Educative, le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de **7200 €**

Bénéficiaire	Montant de la subvention
École maternelle Maxime Marchand	1200€
École maternelle Joliot Curie	1200€
École maternelle Michelet	1200€
École maternelle Romain Rolland	1200€
École maternelle Bois Bohy	1200€
École maternelle Christophe Colomb	1200€

- et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents.

Eau potable - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public - Année 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci, M. le Président.

Il s'agit du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2019.

Je vais faire une synthèse rapide, sachant que le document a été vu en commission et que, de plus, toutes les communes recevront le document complet, qui sera également accessible à Évreux Portes de Normandie.

Pour l'année 2019, nous allons parler encore de secteur nord et de secteur sud, en sachant que dans les années qui viennent nous aurons un rapport EPN.

Le secteur nord, qui est géré en régie, représente 86 000 habitants et 31 200 abonnés. Voilà pour les chiffres des utilisateurs de l'eau potable.

S'agissant de la qualité de l'eau, les indicateurs de qualité d'eau étaient très bons en 2019. L'ARS confirme que l'eau distribuée en 2019 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Il convient tout de même de rappeler que sur les zones de Parville et Tourneville, des perchlorates ont été mis en évidence. Étant donné que le taux est légèrement supérieur à 4, l'eau ne doit pas être utilisée pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois. C'est une recommandation et la seule réserve sur la qualité de l'eau. Concernant les rendements en eau potable, ils ont légèrement baissé, mais cela est lié au fait que l'on compte le nombre de mètres cubes vendus et que l'on compte le nombre de mètres cubes qui passent par le centre de traitement. Comme nous avons du mal à bien gérer la facturation de l'eau et de l'assainissement, nous avons fait appel à une filiale de SUEZ, Eaux de Normandie. Or, bien qu'Eaux de Normandie n'ait pas les résultats escomptés dans tous les domaines, en ce qui concerne la facturation et les rentrées d'argent, il semblerait que cela s'améliore. Nous vous rendrons des comptes d'une façon plus précise lorsque nous aurons deux années d'expérience. Donc, le rendement, qui est faible aujourd'hui, méritera une vérification de la fiabilité des comptages et le recensement des gros consommateurs. Nous nous sommes aperçus, par exemple, en changeant les compteurs, qu'un gros consommateur n'avait même pas de compteur. Nous allons lui faire un petit rappel à l'ordre et également un petit rappel financier. Cela peut donc arriver. En ce qui concerne la protection de la ressource, mon collègue Christophe ALORY vous en parlera tout à l'heure, mais c'est fait, logiquement et normalement. Le secteur sud, qui est

exploité par la société STGS, compte environ 15 000 habitants et 7 200 abonnés. Il s'agit du territoire historique de l'ex CCPN. Le prix de l'eau y est de 1,77 €/m³. Pour prendre les mêmes éléments que tout à l'heure, l'eau est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres analysés. Aucune problématique liée aux métabolites de pesticides n'a été constatée. La qualité de l'eau est donc bonne dans le secteur sud. Concernant les performances du réseau d'eau potable, le rendement est bon (91,3%). Je vous livre ces données, dont je suppose qu'elles sont vraies, mais sachant que ce n'est pas un élément que nous avons totalement maîtrisé en 2019. Dorénavant, nous le maîtrisons. D'ailleurs, les Vice-présidents concernés et les services doivent se réunir le 16 avril, ainsi que j'en ai déjà informé les maires en commission de l'eau, pour faire un dossier complet sur l'eau et l'assainissement pour voir quelles sont les perspectives dans les années qui viennent et les objectifs que nous allons nous fixer pour bien maîtriser et bien connaître l'ensemble du territoire. Il est vrai que nous connaissons bien l'ex GEA mais qu'il faut encore apprendre à connaître le système de fonctionnement de l'assainissement et de l'eau potable dans l'ex-CCPN. La délibération indique ainsi une très bonne qualité d'eau avec vigilance sur les teneurs en perchlorates dans le secteur nord et une très bonne qualité d'eau dans le secteur sud. Comme le demande le Préfet, nous saisissons les indicateurs relatifs au service sur le site de l'observatoire pour lesquels l'ONEMA établit une synthèse nationale et produit ce rapport, qui sera à votre disposition. Voilà ce que je pouvais dire sur le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.

J'enchaîne.

M. Guy LEFRAND

Non, attendez, nous allons voir s'il y a des questions.

M. Alain NOGARÈDE

Je peux faire les deux.

M. Guy LEFRAND

C'est comme vous voulez, M. le Vice-président.

M. Alain NOGARÈDE

Je peux enchaîner.

M. Guy LEFRAND

Enchaînons, enchaînons.

Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** du Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau d'Évreux Portes de Normandie.

Assainissement Collectif/Assainissement Non Collectif Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public Année 2019 - Territoire d'EPN

M. Alain NOGARÈDE

J'enchaîne sur le rapport de l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif pour la même année 2019. S'agissant de l'assainissement collectif, en 2019, 4 500 000 m³ ont été traités.

Hormis la station de traitement des eaux usées du Boulay Morin, toutes les autres stations d'épuration ont été classées conformes aux prescriptions nationales. La station d'épuration du Boulay Morin a été mise à l'arrêt définitif le 14 mai 2019. Les effluents sont, depuis, redirigés vers le CTEU de Gravigny via un poste de refoulement. Je peux préciser également que les stations d'épuration ont produit un total de 2 804 tonnes de matières sèches de boues dont 1 100 tonnes valorisées en agriculture. Aucune augmentation n'a été appliquée au prix du mètre cube d'eaux usées assaini. En 2019, le parc des installations d'assainissement non collectif s'élève à 14 300, dont 72% ont été contrôlées. Pour être un peu plus précis, je peux vous indiquer que les contrôles de vente, réalisés par le SPANC lors de l'achat d'une maison par un usager, ont augmenté de 30% d'une année sur l'autre (555 contrôles). Les contrôles de conception augmentent également de 33%, alors que les contrôles de réalisation sont en baisse de 28% (activité cyclique sur 2 à 3 ans liée à l'instruction des permis puis au temps de la construction). Les vidanges, au nombre de 135, ont également évolué à la hausse à hauteur de 31%.

Voilà les éléments que je peux vous fournir. Je peux vous dire également que, sur l'année 2019, le volume facturé en assainissement repose sur l'assiette d'eau potable. La recette globale est de 8 M€ (redevance eaux usées à usage domestique, interventions payantes des équipes, revente d'électricité produite via la cogénération du CTEU). 9 arrêtés de déversement à caractère industriel ont été délivrés (contre 14 en 2018) et 35 renouvelés en 2018. On peut préciser également que l'exploitation et la maintenance des réseaux et postes de refoulement de la commune de Prey sont passés à la régie du service d'exploitation Assainissement collectif. Dans les années qui viennent,

nous allons essayer d'harmoniser les prix de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire d'EPN, même si la loi n'oblige pas à le faire. Il peut y avoir des questions, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques, des observations, des questions sur ces deux rapports qui concernent l'année 2019. Dès que possible, il faudra récupérer l'année 2020, puisqu'il y avait eu des retards sur l'analyse des données, liés notamment à la crise sanitaire.

M. Alain NOGARÈDE

Je précise bien qu'un rapport complet sera remis à toutes les communes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Comme vous n'avez ni remarques ni observations, nous prenons acte de ces deux rapports.

Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** des Rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif d'Évreux Portes de Normandie.

Règlement du service d'assainissement collectif - Actualisation juridique et modifications techniques - Modification des articles 12, 15, 17, 19, 20, 22, Chapitre V, 31, 32, 37, 48 et 51

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, rapidement cette fois-ci, avec des petites modifications réglementaires.

M. Alain NOGARÈDE

Oui, je serai très rapide. En fait, la principale innovation tient à la chose suivante : lorsque nous faisons passer un tuyau dans la rue permettant aux habitants de se raccorder à la station d'épuration et à l'assainissement collectif, ces derniers ont deux ans pour le faire. Auparavant, s'ils ne le faisaient pas, nous appliquions une augmentation de 100% la première année et, en théorie, de 200% les années suivantes. Je pense que l'augmentation de 200% n'a jamais été très pratiquée, je ne sais pas si elle était légale. Autrement dit, pour entrer dans un cadre un peu plus légal, nous avons éliminé ces 200%. Par conséquent, à celui qui ne se sera pas raccordé au tuyau qui passe devant sa maison au bout des deux ans de délai accordé, nous facturerons l'assainissement avec une majoration de 100% dès que les services de l'Agglomération l'auront décidé. Il s'agit là de la principale modification. Les autres en découlent. Il est également précisé que tous ceux qui travaillent sur leur réseau doivent en informer les services et que tout doit être contrôlé par le service de l'assainissement d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des demandes de précision ? C'est clair. Il n'y a pas d'oppositions. Adopté.

Le Conseil Communautaire,

- **MODIFIE** les articles 12, 15, 17, 19, 20, 22, Chapitre V, 31, 37, 48 et 51 du règlement d'assainissement collectif.

Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif Modification des articles 4, 13.2, 17, 23 et 28

M. Guy LEFRAND

La modification du Règlement du SPANC est peut-être un peu plus intéressante.

M. Alain NOGARÈDE

Oui. Lors d'une commission Eau et Assainissement, une personne nous a dit qu'elle avait une fosse septique qui n'allait plus être utilisée.

M. Guy LEFRAND

Écoutez, mes chers collègues maires, parce que je pense que cela peut intéresser certaines communes. Il s'agit d'une modification très intéressante.

M. Alain NOGARÈDE

Il nous a indiqué que sa fosse septique n'allait plus être utilisée et nous a dit qu'il en aurait besoin pour y stocker des eaux pluviales. Nous avons donc réfléchi à cela en commission, nous avons regardé avec les services si c'était faisable selon les textes en cours, et effectivement ça l'est. Nous avons donc modifié le règlement et ajouté : « À la demande expresse de l'utilisateur et en cas d'accord du bureau d'études, les fosses et autres installations de même nature, mises hors d'état de servir (pour l'assainissement des eaux usées domestiques), peuvent être utilisées aux fins de stockage d'eaux pluviales sous réserve du bon état, d'un accès sécurisé et d'une désinfection des ouvrages. Les installations ne doivent pas créer des désordres et restent sous la responsabilité du propriétaire. »

Il peut donc être bon de savoir que, lorsque l'on n'utilise plus sa fosse septique, on peut la reconverter pour stocker des eaux pluviales.

Voilà la modification essentielle. Deux ou trois petites corrections ont découlé de cette mesure, mais c'est celle-là qui est importante.

Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que ce sont des gens qui ont demandé cela en commission ; ils ont fait évoluer les choses. Cela peut être important aussi de participer aux commissions et d'être entendu. Je crois que cela peut être l'intérêt des commissions également, à travers ce petit exemple.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. NOGARÈDE.

Ce que nous vous proposons donc, c'est que, sous certaines conditions, des fosses septiques désaffectées puissent être utilisées pour les eaux pluviales. Cela peut paraître anecdotique, mais cela peut rendre service à beaucoup dans certaines communes.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non, c'est clair.

Il n'y a pas d'oppositions. Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **ADOpte** la modification des articles 4, 13.2, 17, 23 et 28 du règlement du SPANC applicable sur la totalité du territoire d'EPN.

Observatoire des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) - Convention de partenariat EPN/Département de l'Eure

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. ALORY.

M. NOGARÈDE, si vous voulez bien couper le micro.

M. Alain NOGARÈDE

Pardon.

M. Christophe ALORY

Bonjour. La délibération suivante porte sur le renouvellement d'une convention entre le Département et EPN. Depuis 2014, le Département de l'Eure pilote un observatoire des BAC, qui vise à accompagner les collectivités dans la démarche de protection de la ressource en eau potable. Ce travail tourne autour de deux axes :

- Le suivi des pressions azotées, c'est-à-dire l'analyse des teneurs en nitrates en entrée et en sortie d'hiver ;
- Le suivi renforcé des eaux brutes : la mesure mensuelle de l'évolution de la qualité des eaux souterraines en nitrates et en pesticides.

Le travail entre EPN et le Département est bien défini : EPN s'occupe de toute la partie terrain (prélèvements, accès aux sites) et le Département s'occupe de tout ce qui relève de la contractualisation, des analyses et de la communication des résultats.

Cette convention permet de faire énormément d'analyses sur notre territoire. Environ 400 analyses de reliquats sont réalisées sur le territoire ainsi qu'une vingtaine de suivis des eaux brutes. Ces analyses ont un coût qui s'élève à environ 80 K€ par an.

Financièrement parlant, l'Agence de l'Eau nous finance à hauteur de 80% et le Département à hauteur de 10%, ce qui revient à environ 8 100 € par an à EPN.

Cette convention est à renouveler pour trois ans et prendra effet à l'hiver 2021-2022.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques, des observations ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **DÉCIDE** de poursuivre la participation d'EPN à l'observatoire des Bassins d'Alimentation de Captage pour le suivi de la pression azotée et le suivi de la qualité des eaux brutes,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention avec le Département de l'Eure, et tout avenant à venir.

Cahier des Clauses Environnementales des marchés d'études et travaux

M. Guy LEFRAND

Le dossier n°24 est retiré, mes chers collègues. Nous parlions tout à l'heure de développement durable. Nous avons là un beau dossier puisqu'il s'agit de créer des clauses environnementales

pour les marchés d'études et les travaux. Il est prêt au niveau du service Voirie, mais nous l'avons retiré pour pouvoir le préparer pour l'ensemble des services techniques. Nous vous le représenterons très prochainement. Les actions avancent, et rapidement, sur ces sujets de développement et de protection de l'environnement.

Le Conseil Communautaire,

- **RETIRE** de l'ordre du jour le dossier 24 pour une étude élargie aux différents services techniques d'EPN (cahier des clauses environnementales dans les marchés d'études et travaux).

Poste de Directeur général des services - Création d'un service commun entre la Ville d'Évreux et Évreux Portes de Normandie - Convention

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, vous propose la création d'un service commun entre la Ville d'Évreux et Évreux Portes de Normandie sur le poste de Directeur général des services. En 2014, lorsque nous sommes arrivés, il y avait deux collectivités qui fonctionnaient en silo : l'Agglomération et la Ville d'Évreux. Il y avait à l'époque deux directeurs généraux des services (DGS), deux directeurs des affaires financières (DAF), deux directeurs des systèmes d'information (DSI), deux directeurs des ressources humaines (DRH). Globalement, il y avait donc deux silos qui ne se parlaient pas, qui coûtaient une fortune et n'étaient pas efficaces puisqu'ils ne communiquaient malheureusement pas entre eux. Depuis 2014, nous avons progressivement mutualisé l'ensemble des services pour qu'ils soient beaucoup plus efficaces tout en coûtant moins cher. Nous n'avons plus qu'une seule direction des ressources humaines, qu'une seule direction des affaires financières, qu'une seule direction des systèmes d'information. L'ensemble de la chaîne de commandement, si j'ose dire, l'ensemble de l'encadrement de nos deux collectivités est totalement mutualisé. C'est le travail que nous avons mené ensemble depuis sept ans. Régulièrement, nous vous avons proposé de voter des délibérations sur ces mutualisations.

Aujourd'hui, le travail est à peu près abouti, à une exception près, qui est que nous gardons deux têtes, deux directeurs généraux des services, un pour la Ville et un pour l'Agglomération. Le fait de garder ces deux directeurs était important tant que les mutualisations n'étaient pas faites. C'était d'autant plus important qu'en 2014, le mode de gouvernance de l'Agglomération ne donnait pas satisfaction à tout le monde, c'est le moins que l'on puisse dire. Lorsque nous sommes arrivés en 2014, il y avait une association qui regroupait 34 des 37 communes de l'Agglomération et qui s'était créée contre Évreux, pour s'opposer au mode de gouvernance. Cette association ne s'est plus réunie depuis 2014 parce que, grâce à vous et grâce à l'ensemble du Bureau communautaire, le travail se fait en parfaite harmonie ; il n'y a plus ces inquiétudes qui existaient à l'époque quant à la gouvernance.

Nos deux DGS ont fait le choix, au bout de sept ans, de changer d'activité. L'un est parti dans le sud pour des raisons personnelles et l'autre, pour des raisons professionnelles, s'est rapproché de l'Île-de-France. Nous vous proposons donc aujourd'hui de parfaire cette chaîne de direction et de n'avoir plus qu'un seul directeur général des services. Le directeur général des services de l'Agglomération deviendrait donc, dans ce cas, le directeur général des services de la Ville d'Évreux également.

Cela a plusieurs avantages. Cela permet d'abord d'unifier cette chaîne organisationnelle. C'est une demande des cadres et des agents. Et je vous le dis car je ne crois pas en avoir parlé en conseil municipal, dans le cadre du comité technique (réunions avec les organisations syndicales), les organisations syndicales, à l'unanimité, ont voté cette mutualisation du directeur général des services. C'est donc une attente des agents, une attente des services et des cadres, et c'est aujourd'hui une possibilité que je vous propose, proposition qui me semble intéressante.

Certains pourraient se dire, ainsi que nous l'avons entendu en conseil municipal, que cette mutualisation est antidémocratique, qu'elle se traduira par une absence de contre-pouvoir entre la Ville et l'Agglomération. C'était vrai en 2014 lorsqu'il a fallu tout créer, que rien n'existait. Aujourd'hui les mutualisations sont faites entre la Ville et l'Agglomération. Nous savons comment est rémunéré tel ou tel agent, tel ou tel cadre, tel ou tel dirigeant de nos collectivités. Vous le savez bien, nous le votons régulièrement : la charge est de 60% pour l'Agglomération et de 40% pour la Ville. Tout cela est réglé. Et si contre-pouvoir il devait y avoir entre la Ville et l'Agglomération, j'ai la faiblesse de penser que des élus sont tout à fait capables de le faire, à la fois le Vice-président en charge des finances de l'Agglomération, qui sait défendre l'Agglomération, et l'adjoint en charge des finances de la Ville, qui sait défendre la Ville.

Pour toutes ces raisons, je pense que le temps est venu d'avoir un directeur général des services mutualisé qui nous permette de gagner en efficience, qui nous permette de répondre notamment

aux demandes des cadres qui sont derrière moi, qui nous permette accessoirement – mais après tout, rien n'est accessoire, nous l'avons encore vu ce soir – de dégager des marges financières, puisqu'un seul DGS coûtera évidemment moins cher que deux. Pour être tout à fait clair, le DGS qui arriverait aujourd'hui gagnerait ce que gagnait le DGS de la Ville avant que nous n'arrivions, c'est-à-dire que, par rapport à 2014, nous économiserions un poste entier de DGS – là je parle uniquement sur le plan financier.

Les deux DGS que nous avons recrutés gagnaient beaucoup moins que ce qu'étaient payés les DGS avant 2014. Aujourd'hui, nous sommes donc à la fois sur une amélioration de l'organisation et sur une amélioration budgétaire. Je vous rappelle que le législateur, dans sa grande sagesse, favorise ces mutualisations entre EPCI et grandes villes. Pour ceux que cela pourrait inquiéter, autant nous pouvons mutualiser un poste de DGS dans une délibération aujourd'hui, autant nous pouvons le démutualiser demain pour une raison quelconque ou si le maire de la Ville d'Évreux n'était plus le président de l'Agglomération. Il est tout aussi facile de démutualiser que de mutualiser.

M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

M. le Président, vous avez dit dans votre propos qu'il avait été prononcé le terme « antidémocratique » en conseil municipal. Nous n'avons absolument pas employé ce terme-là.

M. Guy LEFRAND

Si, c'est le cas, mais ce n'est pas vous qui l'avez prononcé.

M. Guillaume ROUGER

Je crois que le débat portait sur le fond, et cette décision est démocratique, puisqu'elle est votée et débattue en conseil communautaire. Ce n'est vraiment pas le sujet.

Le sujet, c'est que nous sommes face à un poste qui était dédoublé jusqu'à présent, Ville/Agglo. Cela n'empêchait absolument pas les efforts de mutualisation d'être mis en œuvre, mais cela maintenait une forme de contre-pouvoir à l'échelon administratif, sujet que nous avons effectivement évoqué, et je crois qu'il est sain d'avoir un contre-pouvoir à l'échelon administratif. Nous avons une configuration aujourd'hui qui fait que le maire de la ville centre est président de l'Agglomération, ce qui a des avantages et des inconvénients, mais ce n'est pas le sujet. Nous avons deux collectivités qui sont des entités administratives et juridiques distinctes, et il est sain d'avoir, sur ces rouages qui sont cruciaux pour le fonctionnement de nos collectivités, une distinction des responsabilités de ces deux postes, parce que nous n'avons pas nécessairement les mêmes objectifs, les mêmes financements, les mêmes projets à porter au niveau de la Ville et de l'Agglomération et que le directeur général des services est quand même un rouage essentiel dans la mise en œuvre des politiques et dans l'animation des équipes qui les mettent en œuvre. Je crois qu'il est absolument sain d'avoir cette distinction, et je déplore la décision que vous prenez ce soir de mutualiser ce poste. D'ailleurs, en commission des finances, nous avons eu ce débat, nous avons discuté, et j'étais plutôt rejoint dans ma position par le Vice-président GROIZELEAU, qui avait lui-même évoqué cette notion de contre-pouvoir à l'échelon administratif.

M. Guy LEFRAND

Ne parlez pas à la place des autres.

M. Guillaume ROUGER

Je ne parle pas à la place de M. le Vice-président GROIZELEAU, j'évoque le débat que nous avons eu en commission. Il pourra s'exprimer.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie de m'autoriser à lui donner la parole.

M. Guillaume ROUGER

Je ne lui donne pas la parole, je dis simplement que je ne parle pas à sa place. Vous avez toujours ces petites phrases qui sont un peu méprisantes et qui déforment le débat, cela ne sert pas à grand-chose. J'expliquais simplement, de manière très sereine, que nous avons eu un débat en commission sur le sujet, qui est une question importante, et que, au-delà des frontières partisanes qui peuvent exister, ce n'était pas une question politicienne car nous sommes tombés d'accord en commission sur le fait qu'il est sain d'avoir cette distinction entre ces deux fonctions.

Pour notre part, nous ne voterons donc pas cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. GROIZELEAU, puisque vous êtes mis en cause.

M. Guillaume ROUGER

Je ne l'ai pas mis en cause.

M. Bruno GROIZELEAU

Non, ce n'est pas une mise en cause. Quand on me fait parler, je préfère être présent. J'ai appris qu'au conseil municipal on m'avait cité. Là je ne pouvais pas répondre ; ce soir, je le peux. Il est vrai que nous en avons parlé. Je rappelle mes propos. Nous étions en commission des finances.

D'abord, le poste mutualisé avait bien été débattu en Bureau communautaire, entre nous ; je ne découvrais pas le sujet. Sur le plan financier, l'économie, comme l'a dit le Président, correspond à peu près à un poste de chaque côté, soit entre 50 et 60 K€ par an, ce qui n'est pas neutre. Si vous multipliez par 5, cela fait quand même 300 K€ jusqu'à la fin du mandat. Deuxièmement, j'ai parlé de ce contre-pouvoir pour rappeler que les DGS avaient ce contre-pouvoir pour suivre les mutualisations et j'ai dit que, en mutualisant, le contre-pouvoir allait être exercé par le Vice-président GROIZELEAU et par l'adjoint, qui était présent, Jean-Luc BOUILLIE. Voilà mes propos. Ainsi que l'a dit le Président, nous sommes capables d'exercer ce contre-pouvoir. Comme il n'y aura plus les deux DGS, c'est nous qui allons l'exercer en suivant les conventions et les mutualisations. Voilà exactement ce que j'ai dit. Et j'ai rappelé l'économie de 50 à 60 K€ annuelle.

M. Guy LEFRAND

Merci d'être précis et de parler en votre nom, M. GROIZELEAU.

M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Je vais essayer de ne pas être long pour ne pas compliquer les sujets qui méritent de longs débats. Je souhaiterais simplement donner un avis et participer à la réflexion collective. De toute façon, nous le savons, cette délibération sera votée ce soir. Dans quelques mois, cela sera mis en place et nous verrons bien les effets que cela produira à long terme. Alors, je voudrais simplement apporter quelques réflexions sur l'avenir de notre démocratie de manière générale. La première réflexion, c'est que je crois qu'au niveau de notre intercommunalité comme au niveau national ou au niveau européen, l'un des risques qui pèse sur nous est le fait que tout pouvoir soit donné à l'administration. Ce risque est évidemment renforcé lorsque les élus sont démunis face à cette administration toute puissante, soit parce qu'elle a toute l'information, soit parce que les élus ne sont pas bons – ce qui n'est évidemment pas le cas ici. Dans ce cas-là, ce qui se passe, c'est que les élus fixent des objectifs et l'administration impose des solutions et vous remarquerez – je pense que vous êtes quelques-uns à en avoir fait l'expérience – que c'est souvent le problème de l'administration. Ce que je crois, c'est non pas que cela représente un risque démocratique au sens où il y aurait une sorte de prise de pouvoir directe et claire d'un éventuel directeur général des services mais que cela pose un problème de concentration des pouvoirs. Je pense que ce problème de concentration des pouvoirs comporte deux volets. Le premier volet, ce n'est pas forcément la concentration des pouvoirs dans les mains de M. LEFRAND, pour dire les choses très clairement ; ce n'est pas que cela le problème. Je vois la difficulté, mais ce n'est pas que cela le problème. C'est aussi le fait que, demain, un homme ou une femme sera dans quelques mois le seul à avoir une vision globale, et je vous fiche mon billet que c'est lui ou elle qui prendra la majeure partie des grandes décisions.

Vous verrez bien, pour l'instant c'est votre affaire. Mais cela pose en tous cas un certain nombre de questions. Le deuxième volet quant à cette concentration de pouvoirs, c'est qu'il dépendra évidemment, naturellement, du président et du maire, dont il se trouve qu'ils sont la même personne aujourd'hui. Cela tombera bien pendant un certain temps, mais le problème est que nos institutions sont faites pour le long terme. Et là, disons les choses simplement, je suis un peu inquiet. Il y a un premier cas de figure qui m'inquiète. Personne n'est éternel, on le sait malheureusement. Si demain des élections municipales conduisaient à ce que nous souhaitons tous, en tant que conseillers communautaires, si nous sommes encore là, élire un maire de l'agglomération qui ne soit pas le maire d'Évreux, on peut imaginer qu'il y ait quelque difficulté. D'un point de vue purement théorique, très simplement, le maire d'Évreux ne pourrait pas agir à Évreux ou en tous cas il ne le ferait pas dans les mêmes conditions. Il y a donc une question démocratique qui se pose compte tenu des différences de démographie. On voit bien les difficultés institutionnelles auxquelles cela pourrait conduire. Et je vais le dire de manière très sereine, car ce n'est pas pour demain, mais imaginons qu'à un moment ou un autre nous ayons ce type de difficultés politiques, soit dans le cadre de débats politiques comme on l'entend traditionnellement, soit pour des raisons d'orientations des politiques publiques menées à l'Agglomération, si nous avons ce type de difficultés politiques très sérieuses, nous avons fait le calcul – mais je crois que les collègues sont au courant – il faudrait un an pour démarier tout le monde, et pendant cette année nous ne pourrions absolument rien faire. Vous allez me dire que ce n'est pas propre à cette décision-là, car en fait c'est l'aboutissement d'un ensemble de décisions que nous avons prises, et prises collectivement, mes chers collègues, car je pense que nous avons voté 90% de ces décisions avec vous, mais tout en regrettant systématiquement ce à quoi cela a conduit. Et là, ce n'est pas M. LEFRAND qui est en cause mais l'évolution globale de nos collectivités territoriales. Ce que je constate, c'est que, pour des raisons financières assez logiques, on a mis le doigt dans les intercommunalités. Elles apportent un ensemble de services qui fonctionnent très bien. Je trouve d'ailleurs que notre intercommunalité s'améliore progressivement. Mais la difficulté démocratique que je vois, c'est que l'on a progressivement créé un énorme machin technocratique et que, même avec la meilleure volonté du monde, il est difficile dans une

intercommunalité d'avoir des débats démocratiques comme nous pouvons en avoir dans nos conseils municipaux, ne serait-ce que parce que les ordres du jour sont très longs. On voit bien que ce n'est pas totalement satisfaisant. D'ailleurs, et ce n'est pas propre à Évreux, c'est vrai également des autres intercommunalités du département et de France, on se sait pas encore comment associer la population à nos réflexions, on ne sait pas encore comment travailler avec tout le monde. On voit bien qu'on a encore du mal. Il y a encore un vrai chemin démocratique à faire. Alors, les gouvernements successifs – cela a commencé avec la gauche, avec CHEVÈNEMENT, et cela a continué après – ont poussé aux regroupements pour faire des économies, mais le problème est que l'on arrive au bout d'une logique : ces économies finissent par créer un problème et une difficulté démocratique. Et ce que nous allons voter ce soir est l'aboutissement d'un mouvement. Pour notre part, nous nous abstenons car nous contestons ce mouvement, nous pensons qu'il faut alerter sur ce sur quoi il va déboucher. Mais ce mouvement est enclenché, nous sommes en train d'en voir, si je puis dire, le couronnement aujourd'hui et nous verrons plus tard si les difficultés que je prédis, que nous prédisons – car nous sommes plusieurs – se produiront ou non, mais en tous cas il faut qu'il y ait une réflexion collective sur tout cela. Évidemment, les solutions ne sont pas dans notre Agglomération, elles sont aussi au niveau législatif, elles sont sur l'évolution de nos collectivités territoriales. En tant qu'élus, nous voulons pouvoir dire des choses qui dépassent un peu de notre cadre strict. Pour ma part, je crois quand même qu'il y a un problème dans nos intercommunalités, que ce n'est pas facile et qu'il y a une réflexion à avoir sur la manière dont on peut éviter cette trop grande concentration des pouvoirs. Et ce n'est pas M. LEFRAND qui est en cause en l'occurrence, c'est le problème de nos intercommunalités. Je suis inquiet du fonctionnement de nos intercommunalités qui fait que, dans nos municipalités, les maires, les conseillers municipaux ont de moins en moins de pouvoir alors que ce sont eux l'échelon démocratique le plus fort. C'est une vraie difficulté. D'ailleurs, il suffit de voir la différence entre la manière dont nous sommes interpellés quand nous prenons des décisions ici à EPN et dans nos communes ; ce n'est pas exactement la même chose. Ce qui se passe au niveau communal est plus suivi. On voit bien qu'il y a un sujet démocratique. Ce n'est pas directement le Président qui est en cause, c'est notre fonctionnement global, et je crois qu'il est important d'avoir un débat – mais pas nécessairement ce soir – et de nourrir collectivement la réflexion sur l'avenir de nos intercommunalités de manière générale. Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci. On s'éloigne un petit peu du sujet ; là on en est à l'intérêt d'avoir des intercommunalités et à la question de savoir quelle est la taille normale des intercommunalités, mais c'est effectivement un sujet passionnant et très intéressant. J'ai par moments eu un peu de mal à suivre votre démonstration, je ne suis peut-être pas le seul, mais ce n'est pas grave. Le seul sujet que j'ai retenu qui me gêne un petit peu, M. VEYRI, c'est que vous expliquez que les élus sont forcément dépendants et font ce que disent les agents, les fonctionnaires et les cadres. Je pense que c'est bien mal me connaître que penser que l'on peut m'influencer comme on veut. C'est surtout non pas méprisant, parce que je ne pense pas que vous ayez voulu le dire comme cela, mais c'est surtout rabaisser les élus que nous sommes. Les maires ne dépendent pas de leurs secrétaires de mairie, les membres de ce Bureau communautaire ne dépendent pas des cadres qui sont derrière nous. Les élus sont là pour diriger, pour donner des consignes et pour avancer ; les agents, les cadres de grande qualité que nous avons derrière nous – et dont je suis heureux qu'ils soient avec nous – sont là pour nous faire des propositions en amont, pour réaliser ce que nous avons fait et pour nous rendre compte. Donc, je pense que le binôme élu/fonctionnaire fonctionne très bien. On peut estimer qu'avoir un DGS Agglo/Ville risque d'entraîner une hyper concentration des pouvoirs, mais je ne suis pas sûr que les risques pour la démocratie dans notre pays se situent à ce niveau-là. Quand je vois que le rôle que l'on donne au Parlement, par exemple, sur la date des élections régionales, quand je vois le travail de chambre d'enregistrement que l'on fait faire aux élus du peuple, aux élus de la nation, je pense qu'il y a des sujets bien plus importants pour la démocratie que de savoir si le DGS sera mutualisé entre l'Agglomération et la Ville d'Évreux. Je vous rejoins sur le risque démocratique actuel. Oui, la démocratie se porte très mal en France, mais je ne suis pas sûr que ce soit la création d'un poste mutualisé de DGS Ville/Agglo qui mette à mal la démocratie en France. En revanche, il y a d'autres sujets sur lesquels nous pourrions peut-être nous retrouver pour défendre ensemble la démocratie bien mise à mal par moments.

Je vous remercie pour ce débat passionnant sur la démocratie. Je vais maintenant mettre aux voix. Qui est contre ? Vous avez dit que vous vous absteniez. Vous suivez Mme HANNOTEAUX, très bien. Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **DÉCIDE (moins 10 voix contre et 2 abstentions)** la création, à compter du 1^{er} mai 2021, d'un service commun du poste de directeur général des services entre la Ville d'Évreux et Évreux Portes de Normandie,
- **APPROUVE** la convention et son annexe précisant les effets de la mise en commun dudit service,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et son annexe.

Poste de Chef de service "Budget et prospective" - Création d'un emploi contractuel de 3 ans

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle la création d'un poste de chef de service « Budget et prospective ». Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, il ne s'agit pas de créer un poste mais de permettre à un agent déjà en place d'avoir un emploi contractuel pour 3 ans. C'est important pour l'agent, car cela lui permet de se stabiliser sur la durée, et lorsque nous avons des cadres de grande qualité – et je pense que Bruno GROIZELEAU pourra confirmer que cette jeune femme est quelqu'un de grande qualité – il est important pour nous de nous assurer autant que possible qu'ils restent proches de nous. Nous avons deux postes qui concernent un emploi contractuel sur 3 ans : un poste de chef de service « Budget et prospective » pour une jeune femme et un poste de juriste en droit public pour un homme qui donne également grande satisfaction, y compris aux communes puisque de plus en plus d'entre vous, mes chers collègues, l'interrogent sur des sujets juridiques divers.

Il n'y a pas de débat là-dessus. S'agissant du dossier n°26 relatif au poste de chef de service « Budget et prospective », y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil Communautaire,

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de chef de service budget et prospective au sein de la direction des finances pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste,
- **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°),
- et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
 - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée
 - L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des finances (budget et prospective). Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le cadre d'emploi d'Attaché, eu égard aux missions citées ci-dessus.

Poste de Juriste en droit public - Création d'un emploi contractuel de 3 ans

M. Guy LEFRAND

Même vote pour le dossier n°27. Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de juriste en droit public au sein du service juridique et assurance pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste,
- **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°),
- et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
 - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée

- *L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine juridique. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le cadre d'emploi d'Attaché, eu égard aux missions citées ci-dessus.*

Construction d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à Évreux/la Madeleine - Mandat à la SPL Évreux Normandie Aménagement - Convention

M. Guy LEFRAND

Nous arrivons à la délibération n°28 qui concerne la création d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) à La Madeleine. Je vais laisser Sylvain BOREGGIO le présenter. Étant président de la SHEMA, je vais donc quitter la salle, je ne prendrai pas part au débat et je ne prendrai pas part au vote. Les administrateurs de la SPL ne prendront pas part au vote non plus. À tout à l'heure, mes chers collègues. M. BOREGGIO, je vous cède la parole.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci, M. le Président.

Nous allons reprendre ce sujet que nous avons déjà évoqué tout à l'heure en début de séance. Si vous le permettez, je vous rappellerai simplement que ce projet émane de plusieurs professionnels de santé qui ont manifesté l'envie de pouvoir se regrouper en un pôle de santé et surtout dans un seul et même bâtiment. Je vais me permettre de vous rappeler ce qu'est le processus d'un PSLA.

Tout d'abord, la demande initiale peut être à l'initiative de professionnels de santé ou d'élus. Il doit y avoir formation d'un groupe de professionnels. Le PSLA doit faire l'objet d'un projet de santé et d'un projet professionnel. Ce projet de santé doit obtenir l'approbation de l'ARS. Il doit également y avoir l'élaboration d'un projet immobilier. Enfin, le programme immobilier et le bilan financier doivent être validés par le comité des financeurs.

Je rappellerai ce que disait le Président tout à l'heure en ouverture de séance, EPN soutient toutes les structures collectives et pluri professionnelles d'exercice médical et paramédical, que ce soit le PSLA de La Madeleine que nous évoquons ce soir ou celui du centre-ville que nous évoquerons lors d'un prochain conseil mais aussi tous les projets de Maisons de Santé qui pourraient voir le jour sur notre territoire. Le site retenu pour ce PSLA est Le Long Buisson 3. Nous parlons du PSLA de La Madeleine mais, en fait, il se situera sur territoire de la commune de Melleville.

Les besoins de surface exprimés par les professionnels sont de 1 000 m² environ.

Ce PSLA serait composé d'une vingtaine de professionnels.

À ce jour, les futurs utilisateurs identifiés sont les suivants :

- 8 médecins généralistes,
- 2 cabinets d'infirmiers,
- 1 orthophoniste,
- 1 podologue,
- 2 cabinets de kinésithérapie.

Cette opération est lourde et complexe et nécessite la mobilisation de moyens humains importants, qui dépassent à ce jour les capacités des services au regard du poids des impératifs de leur quotidien ou du traitement des opérations d'investissement classiques qui constituent le cœur de leurs actions. Ils ont notamment un sujet très important à gérer avec le centre aquatique.

Dans ce cadre, EPN souhaite confier à la SPL Évreux Normandie Aménagement l'opération de mise en œuvre du programme immobilier du PSLA de La Madeleine.

Le montant des dépenses à engager pour ce projet par le Mandataire pour le compte du Mandant est provisoirement évalué à 2 540 241 € hors taxes.

Pour détailler ce que représente cette somme, ces dépenses comprennent notamment :

- Les études techniques ;
- Le coût des travaux de construction de l'ouvrage incluant notamment toutes les sommes dues aux maître d'œuvre et entreprises à quelque titre que ce soit ;
- Les impôts, taxes, droits divers susceptibles d'être dus au titre de la présente opération ;
- Le coût des assurances de construction ;
- Les charges financières que le Mandataire aurait éventuellement à supporter pour préfinancer les dépenses ;
- Et en général, les dépenses de toute nature se rattachant à la passation des marchés et à l'exécution des travaux.

La rémunération du Mandataire est fixée à 126 560 € hors taxes.

Pour ce type de projet, les recettes prévisionnelles sont aujourd'hui estimées à 1 000 000 € (500 K€ du FEADER, 250 K€ de la Région, 250 K€ du Département). Ce qui vous est demandé ce soir et dont nous allons pouvoir débattre est d'autoriser l'accompagnement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de ce Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de La Madeleine, de décider

la création du projet immobilier du PSLA de La Madeleine, de décider de confier à la SPL Évreux Normandie Aménagement le mandat pour la mise en œuvre du programme immobilier du PSLA de La Madeleine pour un montant global de 2 540 241 € hors taxes, de verser le montant de la rémunération due à la SPL Évreux Normandie Aménagement, fixé à 126 560 €, d'autoriser le 2^e Vice-président à signer la convention de mandat ci-jointe et ses annexes, ainsi que tous les avenants à paraître, et enfin d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants. Je ne reviendrai pas sur les arguments qu'a évoqués tout à l'heure le Président sur l'intérêt de ce Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire. J'insisterai simplement sur le fait que ce sont vraiment les professionnels de santé qui ont souhaité se regrouper en un même lieu, pour des raisons qui leur sont propres, mais dont la plupart sont toutes simples : ils exercent aujourd'hui dans des lieux qui sont quasiment insalubres, donc ils ont un vrai besoin. Au-delà de cela, je vais profiter de l'exemple de ma commune, le fait de créer ce type de pôle de santé avec des professionnels déjà en place sert réellement d'aspirateur pour en faire venir d'autres. Comme l'avait précisé le Président tout à l'heure, trois nouveaux médecins généralistes sont déjà prévus sur ce pôle de santé, et nous avons l'espoir d'en voir arriver beaucoup d'autres. Comme vous le précisiez tout à l'heure, vous souhaitez ne pas voir sortir du centre-ville toutes ces professions médicales ; la prochaine étape sera bien sûr l'installation d'un PSLA en centre-ville également. Je reste à votre disposition.

M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Merci, M. le Vice-président. Je crois que le débat ne porte pas sur le fait d'être pour ou contre l'installation de médecins. Tout à l'heure, pour expliquer mon vote et celui d'Isabelle COLLIN sur le dossier relatif à la santé, le Président – il n'est pas là, excusez-moi, je sais que vous n'aimez pas que nous parlions des gens quand ils ne sont pas là, mais c'est la force des choses – a commenté en disant : « *Les gynécologues vous remercient de votre vote.* » Ce n'est vraiment pas le sujet. Le sujet, c'est que ce projet que vous nous présentez va contribuer à vider La Madeleine de ses médecins de proximité. Nous l'avons évoqué en commission : une grande partie des médecins qui vont intégrer ce nouveau pôle sur Le Long Buisson sont des médecins qui exercent à La Madeleine. Alors, c'est un peu la même technique pour tous les dossiers un peu significatifs qui nous sont soumis au vote : nous les voyons sortir du chapeau très rapidement en commission quelques jours avant le conseil, et l'argumentaire présenté est toujours assez identique, à savoir que si nous ne votons pas la délibération, ce sera très grave et très dommageable pour le territoire, pour l'agglomération. Là, ce soir, on nous dit que si nous ne votons pas, les médecins vont s'en aller. Cela réduit un peu la capacité à débattre sereinement. Lors du débat sur le Conservatoire, on nous a dit que nous allions perdre notre label. On nous avait fait le coup il y a quelques années sur l'aménagement du parc Viking. Mais je pense que ce n'est pas le sujet et que c'est dissuasif. Il faut débattre de ces questions d'organisation du territoire, d'implantation de la médecine de proximité en proximité. Le quartier de La Madeleine représente quand même plus de 10 000 habitants, qui ont besoin de médecins de proximité, et la réponse au problème n'est pas de dire que les gens n'auront qu'à traverser le boulevard. C'est ce que j'ai entendu. Nous parlons ici de questions de santé, de médecine, de gens qui sont malades et qui vont devoir se déplacer pour aller voir leur médecin, alors qu'ils sont parfois en grande détresse et n'ont pas de moyens de locomotion. La difficulté sera quand même largement supérieure à une simple question de boulevard à traverser.

D'autres scénarios étaient envisageables. Nous les avons évoqués. Je comprends que les praticiens veuillent se rassembler dans des locaux qui soient adaptés à leur exercice professionnel ; ils ont de nouvelles contraintes de travail. Évidemment, la collectivité doit accompagner ces demandes. Mais s'agissant d'un investissement de plus de 2 M€, la collectivité doit quand même avoir son mot à dire sur l'installation de ces médecins, qui participent à la qualité de vie quotidienne de nos concitoyens. Par conséquent, je pense qu'un projet alternatif doit être discuté avec ces professionnels de santé. Il y a des endroits qui sont totalement propices à l'installation de ce projet. Je pense par exemple à la friche de l'ancien collège Pablo Neruda. Cela resterait dans le quartier. Ce n'est pas qu'une question de boulevard à traverser, on voit bien que l'on va déconnecter cette médecine de proximité du lieu de vie des habitants. Je crois que ce n'est pas la bonne démarche à suivre et j'aimerais que nous remettions sur la table, avec les professionnels de santé, un projet alternatif qui soit ambitieux. Évidemment, nous mettrons tout en œuvre pour les garder mais, tout de même, avant d'investir l'argent de nos concitoyens, nous pouvons discuter et proposer aussi une politique d'implantation. Nous n'avons pas à tout accepter sans réfléchir, nous avons quand même les capacités à dire la politique que nous voulons mener.

M. Sylvain BOREGGIO

Bien, je vais vous répondre. Plusieurs choses. Vous évoquez le positionnement au sein de La Madeleine et l'importance de conserver ce pôle de santé au sein de La Madeleine. Cette étude a été faite. En effet, nous avons travaillé sur le devenir du collège Pablo Neruda et de ce site. La réponse de ces professionnels de santé qui essaient aujourd'hui de se regrouper en un même endroit a été non ; ils ont exprimé un refus catégorique de s'installer sur le site de Pablo Neruda. Ensuite, je répreciserai que tous les médecins généralistes qui exercent aujourd'hui à La Madeleine ne vont pas intégrer le PSLA ; on ne va pas vider complètement La Madeleine, ce ne sont que quelques médecins qui vont rejoindre ce pôle. Vous disiez que le fait de le délocaliser ne serait-ce que de l'autre côté du boulevard va provoquer un véritable éloignement pour la population de La Madeleine. Mais, d'abord, tous ces médecins n'ont pas que des patients de La Madeleine, ils ont également des patients des communes alentours. Et sincèrement, cela me fait sourire que vous puissiez penser que le fait de devoir faire cinq cents mètres va représenter une difficulté pour les patients de La Madeleine alors que les habitants de nos communes rurales font plusieurs dizaines de kilomètres, parfois 20, 30 ou 40 kilomètres, pour trouver un médecin généraliste. Je ne pense pas que ce soit un vrai problème pour les patients de La Madeleine de faire 500 mètres pour rejoindre leur médecin généraliste.

Il y a une prise de parole. M. ROUSSEL.

M. Emmanuel ROUSSEL

Merci, M. BOREGGIO.

Quand j'entends dire que le fait de créer un pôle de santé pluri professionnel au bord de La Madeleine, c'est-à-dire juste derrière la mosquée, viderait La Madeleine de ses médecins, j'ai l'impression d'une blague ; ce n'est franchement pas sérieux. Nous allons avoir un pôle de santé pluri professionnel qui va regrouper un certain nombre de médecins généralistes, d'infirmiers, de kinésithérapeutes, de paramédicaux. Ce pôle va permettre effectivement l'installation de nouveaux médecins, va attirer de nouveaux médecins. Il ne s'agit que d'une première phase, puisque trois médecins qui sont aujourd'hui stagiaires ont émis le souhait de pouvoir s'installer à Évreux à condition d'avoir les conditions souhaitées, c'est-à-dire la possibilité d'exercer dans un cadre pluri professionnel. Si nous ne créons pas ce pôle, ils ont d'autres propositions, ailleurs, dans d'autres communes. D'ailleurs, un médecin a trouvé que les délais proposés étaient un peu trop long et est parti à Pacy-sur-Eure. Ceux qui voudront le voir n'auront pas seulement 500 mètres à faire.

Il va donc y avoir un pôle de santé pluri professionnel à La Madeleine qui va regrouper un certain nombre de professionnels de santé, notamment dix médecins généralistes. Ils seront à disposition des patients, ils seront sur le quartier de la Madeleine, même si techniquement le pôle sera sur la commune de Melleville. Il sera juste de l'autre côté du boulevard. Franchement, il ne s'agira même pas de faire 500 mètres mais quelques dizaines de mètres tout au plus pour pouvoir accéder à ces professionnels de santé, et dans des conditions meilleures. J'ai eu l'occasion d'échanger souvent et longuement avec ces professionnels, le fait de se regrouper et d'avoir des locaux suffisants va leur permettre d'avoir des assistants médicaux – une mesure votée d'ailleurs par le gouvernement, donc M. ROUGER devrait être satisfait que ces professionnels de santé s'emparent de ces assistants médicaux - qui géreront pour eux un certain nombre de tâches administratives et qui, par conséquent, leur permettront de recevoir plus de patients, d'augmenter leur patientèle et de réduire les délais d'attente pour les voir. Deuxièmement, il est question de scénarios, mais nous n'avons pas attendu les conseils de M. ROUGER pour envisager différentes options, et nous étions les premiers, évidemment, à souhaiter voir s'implanter ce PSLA au cœur de La Madeleine, où il y a d'ailleurs un certain nombre de terrains, de friches. M. BOREGGIO a évoqué Pablo Neruda ; nous avons proposé en plus de ce site un terrain situé rue de Rugby. Il se trouve que le site de la rue de Rugby a été refusé par les professionnels de santé. Je leur laisse bien évidemment leurs raisons, ceux qui le souhaitent pourront leur poser directement la question, mais en tous cas, à l'unanimité ils ont refusé ce site. Quant à Pablo Neruda, c'était une option qui pouvait recueillir l'assentiment des professionnels, mais nous avons d'autres contraintes : les professionnels de santé, comme l'a rappelé M. BOREGGIO, exercent dans des conditions difficiles et pour lesquelles ils veulent une issue rapide. Or, les études, les prospectives et les scénarios qui ont été envisagés sur Pablo Neruda, qui est un site qui appartient au Département et qui nécessite un désamiantage avant que puisse être envisagée la démolition puis la construction, montrent que l'on est sur un horizon de trois voire quatre ans. Ce délai est pour le coup totalement rédhibitoire pour les professionnels de santé, qui ne veulent pas attendre autant pour avoir un cabinet pluri professionnel. Donc, la seule façon pour pouvoir trouver une solution qui rentre dans des délais raisonnablement acceptables pour eux – sachant qu'ils nous ont demandé de sortir un bâtiment dans un délai de deux ans – était de partir sur un terrain nu et d'avoir quelque chose qui soit de taille raisonnable pour qu'il soit possible de le mettre en œuvre dans des délais très rapides. C'est pour cette raison qu'a été retenue cette option d'avoir un bâtiment de 1 000 m² implanté au tout début du Long Buisson 3, juste derrière la mosquée

et quasiment en face du futur centre aquatique, c'est-à-dire à proximité immédiate des services utilisés par les habitants de La Madeleine. Ce site sera pour les habitants de la Madeleine mais pas uniquement, car ces médecins ont aussi des patients qui viennent des communes alentours, et cela ne pose manifestement pas de problèmes à ceux qui critiquent le fait que certains devront faire 500 mètres que d'autres fassent parfois des kilomètres en voiture pour aller voir leur médecin. Ce projet a évidemment été mené en pleine concertation avec les médecins. Différentes options ont été proposées, différents scénarios ont été étudiés, et si nous nous sommes portés sur ce choix, c'est parce que le choix qui convenait au mieux aux professionnels de santé, c'est le choix qui permettait de respecter des délais raisonnables et qui permettait aussi à l'Agglomération de pouvoir avoir un centre pluri professionnel à offrir à ses habitants.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci, M. ROUSSEL, pour ces précisions. Une autre question.

M. Didier CRETOT

Didier CRETOT, maire de Gravigny.

Je voudrais poser une question. Dans la délibération, il n'est pas fait mention du mode de gestion de ce pôle de santé. Qui paie ? Y a-t-il des loyers ? De quels montants ? Nous n'avons pas le mode de gestion.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vous passe la parole juste après, M. ROUSSEL. Il y aura bien sûr des loyers. Sincèrement, aujourd'hui, le montant des loyers n'est pas fixé puisque nous ne connaissons pas le montant précis de l'opération, nous ne sommes que sur des estimations. Les loyers permettront bien entendu à terme de couvrir cet investissement. C'est le but. Il est clair qu'il y aura des loyers, c'est indispensable. M. ROUSSEL, je vous repasse la parole.

M. Emmanuel ROUSSEL

Je vous remercie pour cette question. En fait, c'est un point qui sera important mais que l'on ne peut aborder aussi tôt. Ce soir, nous lançons la procédure. À partir de là, la SPL va pouvoir travailler sur le projet architectural. Nous partons sur une enveloppe financière globale, mais il va falloir affiner les choses, donc une fois que nous aurons le projet architectural, nous aurons une enveloppe financière précise.

Nous aurons des volumes et, en fonction des besoins de chaque professionnel de santé, nous pourrions commencer à travailler avec eux sur le loyer qui pourra leur être proposé. L'expertise de la SHEMA sur la question, qui est un partenaire de choix, car il a déjà construit un certain nombre de centres médicaux à travers la Normandie et a cette expérience de l'accompagnement d'un certain nombre de PSLA, va nous faire gagner un peu de temps. Ils nous ont d'ailleurs alertés sur le fait que cette phase qu'est la négociation avec les professionnels de santé sur la question des loyers est un point crucial qui peut prendre un certain temps. Ce sera donc un second temps, dans lequel, effectivement, il y aura cette phase de négociation sur les loyers. Il y aura des allers-retours, des échanges avant d'en arriver à un accord final, et cela peut prendre plusieurs semaines voire plusieurs mois car ce sont des sujets un peu complexes et, en fonction de la taille des locaux et du type de professionnel de santé, les choses peuvent être difficiles. En tous cas, cela sera débattu dans un second temps.

M. Sylvain BOREGGIO

Et pour compléter, le choix de ces professionnels de santé de se regrouper en PSLA relève de cette volonté d'être dans des locaux dont ils ne seront pas propriétaires et pour lesquels ils paieront un loyer ; c'est un vrai choix. Ensuite, il reste à fixer le montant du loyer qui leur sera demandé.

M. Emmanuel ROUSSEL

Je prendrai un exemple particulier typique qui est la différence entre le loyer que l'on peut appliquer à un kinésithérapeute ou à un médecin. Le kiné a besoin de beaucoup plus d'espace qu'un médecin généraliste. Or, un kiné n'a pas du tout les mêmes revenus qu'un médecin généraliste. Et donc, appliquons-nous les mêmes coefficients aux kinésithérapeutes qu'aux médecins généralistes ? Tout cela doit être discuté avec les professionnels de santé, mais ces discussions ne pourront intervenir que lorsque nous aurons une enveloppe précise du montant de la construction et des charges.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci, M. ROUSSEL. M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Je voudrais quand même que l'on fasse état du nombre de médecins concernés par ce déménagement du cœur de quartier vers ce projet. Vous avez évoqué 8 médecins en commission. Maintenez-vous que ce sont 8 médecins qui vont quitter le quartier de La Madeleine pour ce pôle de santé ? Car j'ai l'impression que l'on me reprochait de dire que certains médecins allaient quitter le quartier. Il a été évoqué 8 médecins, je ne sais pas si cette information a été corrigée.

M. Sylvain BOREGGIO

M. ROUSSEL, qui les a tous rencontrés, va pouvoir répondre à la question.

M. Guillaume ROUGER

Deuxième point, je suis évidemment pour le regroupement si c'est le souhait des médecins. Encore une fois, je trouve que quand nous mobilisons de l'argent public, il faut quand même savoir où nous allons. Je rejoins mon collègue qui demandait comment serait financé à long terme cet équipement. Manifestement, aujourd'hui nous n'avons aucune réponse sur le modèle financier qui sera appliqué, nous n'avons pas de vision sur les loyers. Finalement, qu'avons-nous décidé nous-mêmes ?

M. Sylvain BOREGGIO

Ce que nous avons décidé nous-mêmes, c'est d'accompagner l'idée du projet. Il est important de soutenir cette volonté de préserver la médecine libérale ou d'attirer de nouveaux professionnels de santé sur notre territoire. C'est déjà énorme.

M. Guillaume ROUGER

Oui, mais pour prendre une telle décision, il faut quand même avoir un peu le contour du projet. Nous n'allons pas délibérer et voter ce soir sans avoir la moindre information sur les économies globales de l'ensemble. Ensuite, je suis quand même assez étonné que nous ne soyons pas en capacité de discuter avec ces professionnels pour leur proposer un lieu qui soit adapté. Vous parlez d'un horizon de 4 à 5 ans sur le site de Pablo Neruda, à ce moment-là il fallait trouver un autre terrain dans le quartier de La Madeleine ; je pense que cela existe. Il faut quand même que nous soyons en capacité de mener une véritable politique et que nous la menions avec de réels arguments. Il ne s'agit pas simplement d'accepter un projet qui a déjà été ficelé sans avoir un mot du politique.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais rebondir sur ce que vous venez de dire parce que je suis surpris. Vous parlez d'un projet à La Madeleine mais pour moi ce pôle de santé sera à La Madeleine. Il est simplement de l'autre côté du boulevard.

M. Guillaume ROUGER

Vous le connaissez ce boulevard, c'est une frontière urbaine.

M. Sylvain BOREGGIO

J'ai du mal à vous entendre, sincèrement, M. ROUGER. Je peux vous assurer que quand on est en milieu rural, on ne se pose pas la question de savoir s'il faut faire 15 km, 20 km ou 30 km pour aller voir un médecin généraliste, on prend sa voiture ou on se débrouille.

M. Guillaume ROUGER

Je suis bien d'accord. Il y a beaucoup de nos concitoyens qui vivent dans des territoires ruraux qui souffrent de cette désertification médicale, qui souffrent de devoir faire des dizaines de kilomètres pour voir un médecin. Vous ne pouvez pas me reprocher ce sujet, j'en suis bien conscient, mais pour autant, cela ne justifie pas que l'on délocalise des médecins qui étaient en proximité de l'autre côté de ce boulevard qui est quand même une frontière.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais vous laisser répondre, M. ROUSSEL, sur le nombre de médecins qui vont en effet rejoindre ce pôle de santé. Mais au-delà des quelques médecins qui vont rejoindre ce pôle de santé parce qu'ils émettent le souhait de pouvoir se regrouper en un même endroit et dans un même bâtiment digne de ce nom, cela va aussi nous permettre – et c'est le but – d'en attirer de nouveaux. Je ne peux pas comprendre que vous puissiez ne pas être d'accord sur le principe d'essayer d'attirer de nouveaux médecins.

M. Guillaume ROUGER

J'y suis tout à fait favorable, ne transformons pas le débat, c'est toujours la même technique. Il ne s'agit pas de savoir si nous votons aujourd'hui pour attirer ou non de nouveaux médecins.

M. Sylvain BOREGGIO

Mais quel est l'intérêt de vouloir absolument vous battre ou d'argumenter pour que ce projet se fasse en plein cœur de La Madeleine ?

M. Guillaume ROUGER

Parce que c'est de la médecine de proximité.

M. Sylvain BOREGGIO

Et alors ? Comme le soulignait tout à l'heure Emmanuel ROUSSEL, il n'y a pas que des patients de La Madeleine, il y a aussi des patients qui viennent des communes alentour, qui n'auront aucune difficulté à aller d'un côté ou de l'autre du boulevard.

M. ROUSSEL, je vous laisse répondre sur le nombre de médecins.

M. Emmanuel ROUSSEL

Plusieurs choses. Le PSLA d'Évreux regroupe 53 professionnels de santé, qui sont répartis en trois Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires (SISA). À la SISA d'Évreux nord à Saint-Michel, les médecins se sont organisés en mode privé pour la construction d'un local médical. La

SISA d'Évreux centre regroupe les médecins du centre-ville et de Navarre, mais pour l'instant il n'y en a plus à Navarre. Et la SISA d'Évreux sud regroupe les médecins de La Madeleine. Les médecins sont donc structurés, organisés, et le PSLA, avec les formes juridiques que sont les trois SISA, est validé dans le projet médical et, par conséquent, les SISA ont la possibilité de recevoir un certain nombre de financements des autorités de santé.

Ce que nous ont dit les professionnels de santé de La Madeleine, c'est que s'ils avaient cinq ou dix ans de moins – la plupart d'entre eux ont passé la cinquantaine –, ils ne se poseraient même pas la question, ils chercheraient un terrain, comme l'a fait le Docteur CHUTTUR, l'achèteraient et construiraient le bâtiment qu'ils ont envie de construire où ils veulent. Mais ils sont à un âge un peu plus avancé, donc ils ne pourront pas amortir le bâtiment. C'est pourquoi ils font appel à la collectivité.

Comme M. BOREGGIO, j'ai du mal à comprendre cet entêtement à considérer que cet emplacement situé juste derrière la mosquée n'est pas à La Madeleine. J'ai du mal à comprendre cet entêtement. Quant au choix du terrain, encore une fois j'insiste, mais peut-être M. ROUGER a-t-il du mal à entendre ou est-il persuadé de détenir la vérité absolue, toutes les options ont été envisagées pour la construction, au sein de La Madeleine, d'un bâtiment de 1 000 m² qui inclut un parking. Il n'y avait pas cinquante solutions, il n'y avait pas cinquante terrains. Nous avons regardé avec les services. Compte tenu du projet de refonte de Pablo Neruda et du déménagement futur de la piscine, nous avons même proposé le terrain de skate-park, qui est un terrain nu. Même ce terrain-là a été envisagé. Nous avons envisagé également, puisque c'était le projet initial avant que le PSLA ne prenne de l'ampleur, un positionnement dans la galerie Saint-André. Mais dans la galerie Saint-André, il y a un kebab, une pharmacie et d'autres métiers, et la superficie (250 m²) était très inférieure aux besoins que pouvaient avoir les professionnels de santé. Le site de Saint-André a donc été abandonné parce qu'il ne correspondait pas aux attentes.

Quant au terrain du skate-park, il a été lui aussi rejeté. Le terrain qui a été proposé au début du Long Buisson 3 a été, à l'unanimité, validé par les professionnels de santé. Nous avons fait, au total, quatre propositions de sites différents sur le quartier de La Madeleine. Nous aurions très bien pu dire que nous allions faire ce centre médical rue de Rugby où nous avons un terrain. Mais les professionnels de santé nous ont tous clairement dit que s'il était fait là, ils ne viendraient pas et que les jeunes médecins partiraient. Alors, nous pouvons nous entêter, en arguant du fait que c'est nous qui décidons et qui payons, que nous faisons comme nous voulons, mais nous pouvons aussi composer. Il a fallu effectivement trouver la meilleure solution possible dans l'intérêt des habitants. Pour ma part, je préfère avoir, au sein d'un centre interprofessionnel, huit médecins généralistes demain et en avoir après-demain dix puis douze puis treize et offrir des soins à la population plutôt que d'avoir une maison médicale vide pour laquelle nous peinerions à trouver et à recruter des médecins.

M. Sylvain BOREGGIO

Et j'insisterai sur ce que précisait le Président en début de séance, à savoir que le positionnement actuel de ce pôle de santé tel qu'il est présenté permet déjà d'attirer à ce jour trois jeunes médecins généralistes, qui intégreront ce PSLA. Ce n'est donc pas le positionnement qui pose problème pour l'arrivée de nouveaux médecins généralistes.

M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Je vais faire très court, nous sommes tous fatigués, la soirée est longue. Je dirai simplement un mot. Je crois qu'il est important que nous nous comprenions tous. Ce que vient de dire Emmanuel ROUSSEL est important. On voit bien qu'il y a un problème. Dans de nombreuses communes du département on ouvre des maisons médicales et on n'a personne ensuite. Parfois, des médecins disent même aux maires qu'ils vont venir et changent d'avis une fois que tout est prêt. C'est la pire situation. Je reviens sur ce que je disais tout à l'heure, c'est pour cela que je suis pour que l'on oblige les médecins en début de parcours à s'installer dans les communes notamment rurales. On a un sujet qu'il faut prendre à bras-le-corps. Vous le prenez à bras-le-corps, c'est bien. D'ailleurs, c'était dans notre projet initial, si bien que nous nous retrouvons là-dessus. Nous voulons tous des médecins dans le quartier, et c'est une bonne chose. Nous avons le même projet, sauf sur la question de l'implantation. Et c'est là où j'aimerais dire un mot. Il est important que nous nous comprenions parce que nous avons des territoires qui ne sont pas tous les mêmes. J'entends certains collègues dire que Guillaume ROUGER ne comprend pas que les patients des communes rurales doivent se déplacer, mais nous ne sommes pas tous dans les mêmes territoires. À La Madeleine, qui est un quartier que je connais et que j'ai à cœur, la question du transport n'est pas la même chose que lorsque l'on habite en zone rurale. Il faut que nous nous comprenions tous. Je veux que l'on défende la ruralité mais je ne veux pas qu'on le fasse au détriment des quartiers d'Évreux. Il faut que nous nous comprenions mutuellement. À La Madeleine, environ 40% de la

population n'a pas de voiture. Il y a des difficultés sociales réelles, y compris parfois pour le lien avec les associations et les structures de service public. Ce n'est pas souvent que je viens au secours d'un élu « En Marche », mais dans ce cadre-là, ce que vient de dire Guillaume ROUGER est important. Il faut comprendre que la proximité n'a pas le même sens en fonction de la structuration territoriale.

Encore une fois, le fait que ce projet avance est une bonne chose, mais ce qui fait que, peut-être, nous sommes quelques-uns ici à être plus qu'embêtés, vraiment gênés, c'est que, lorsque l'on regarde le cumul de ce qui s'est passé au cours des dernières années – les banques qui ont fermé, les services publics qui sont partis, le collègue qui a été fermé – on se demande ce qui reste à La Madeleine ? Que reste-t-il à La Madeleine. C'est bien cela le problème.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci, M. VEYRI.

Je vous laisse répondre, M. ROUSSEL, je reprendrai la parole ensuite.

Excusez-moi, M. CRETOT.

M. Didier CRETOT

Une dernière question : quelles garanties avons-nous de la part de ce groupement de médecins qu'une fois le bâtiment financé et construit par l'Agglomération, ils seront locataires ? Y a-t-il un engagement ? L'Agglomération paie le bâtiment, mais si ensuite ils trouvent que le loyer est trop cher ou s'ils ont une meilleure proposition ailleurs, nous n'aurons aucune certitude d'avoir ce service dans nos mètres carrés. Pour moi, c'est une vraie question.

M. Sylvain BOREGGIO

Allez-y, M. ROUSSEL, je répondrai après.

M. Emmanuel ROUSSEL

Pour répondre à votre question, nous allons établir les engagements et les lettres d'engagement avant de commencer la construction. Ce qui veut dire que si à un moment donné nous nous apercevons que nous allons dans le mur, que ça ne va pas, il sera toujours temps d'arrêter avant de lancer la construction. C'est la seule garantie que nous ayons. À un moment donné il faut quand même partir sur la base d'un projet pour pouvoir avancer. Une fois que le projet sera établi, il y aura discussion. Si évidemment il n'y a pas d'accord, malheureusement cela voudra dire que nous ne pourrons pas lancer la construction.

Pour répondre rapidement à M. VEYRI, pour en avoir discuté avec les professionnels de santé, l'intérêt du dispositif juridique du PSLA tient au fait que, contrairement à une Maison de santé ou à d'autres formes juridiques, les médecins peuvent se regrouper sans exercer forcément sous le même toit, dans le même bâtiment, ce qui est d'ailleurs le cas à Saint-Michel. Cela veut dire que le fait qu'il y ait ce centre-là n'exclut pas du tout la possibilité que, demain, une annexe détachée puisse se faire à proximité, peut-être plus près, des habitants ou en tous cas des services de la place Kennedy par exemple. Ce n'est pas exclu, c'est une possibilité. Par exemple, nous parlons beaucoup de La Madeleine parce que le PSLA est dans cette zone-là, mais ce qui me préoccupe beaucoup aujourd'hui, c'est que nous n'ayons pas de médecin dans un quartier comme Navarre. Le médecin d'Arnières-sur-Iton est parti à la retraite récemment, donc cela veut dire qu'avec les 1 400 habitants à Arnières nous avons un secteur d'environ 8 400 habitants où il n'y a plus de médecin. Pour en avoir parlé avec le docteur DURAND, qui est responsable de la SISA Évreux centre, leur objectif est de se concentrer sur un pôle de santé pluri professionnel en centre-ville et, une fois qu'ils auront réussi à récupérer quelques médecins, il pourra être conçu une annexe de soins dans le quartier de Navarre, où les médecins du pôle, et non des vacataires, iront faire des consultations. La même question se pose également pour Gravigny, où il n'y a quasiment plus de médecins. Donc, ces deux pôles-là seront vraiment le cœur du dispositif, parce qu'il faut d'abord concentrer pour faire revenir des médecins et, à partir de là, on pourra redéployer des médecins et une offre de santé de proximité.

M. Sylvain BOREGGIO

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Robert CHAPLAIS

Robert CHAPLAIS, Guichainville.

Je voudrais vous dire, M. le Vice-président que vous vous trompez : il n'y a pas 500 mètres entre le futur centre médical et Pablo Neruda, il y a tout juste 300 mètres, donc c'est vraiment La Madeleine.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci.

M. Robert CHAPLAIS

Ensuite, tous les gens qui traversent pour aller aux jardins ouvriers ont-ils vraiment l'impression de traverser une frontière ? Tous les jeunes qui traversent pour aller faire du foot passent-ils la frontière ? Non, c'est leur territoire.

Par rapport au positionnement des médecins, vous savez qu'à Guichainville nous n'avons plus de médecin. Comme nous avons des locaux, nous avons contacté certains de ceux de La Madeleine, et ils n'ont pas voulu venir. Pourquoi ? Ils pensent que leur patientèle ne pourrait pas venir jusqu'à Guichainville, parce qu'il leur faudrait prendre le bus et qu'il n'y a pas beaucoup de bus. Donc, vous voyez, je pense qu'ils ont voulu rester à un endroit un peu plus neutre, plus facile d'accès pour tout le monde et surtout pour leur patientèle. Et c'est tout à leur honneur de vouloir être dans un lieu proche de leur patientèle, à La Madeleine.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci pour votre témoignage. Oui, faisons confiance aux professionnels de santé. Je pense que s'ils ont accepté cette proposition de positionnement de l'autre côté du boulevard, ils l'ont fait en connaissance de cause, ils savent pertinemment qu'ils ne perdront pas leur patientèle. Nous sommes d'accord là-dessus.

Nous allons pouvoir passer au vote.

Je vous rappelle que, tout comme le comité de direction, je ne participerai pas à ce vote.

Qui est contre ce projet ? Qui s'abstient ? Gardez les mains levées s'il vous plaît pour que nous puissions compter. Le projet est adopté, et je vous en remercie.

Nous allons pouvoir rappeler M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup, M. BOREGGIO. Merci beaucoup, mesdames et messieurs pour tous ces échanges. Je suis très heureux que vous ayez accepté ce projet. Attirer des professionnels de santé plutôt que les faire fuir me paraît être une bonne idée.

Le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE (moins 9 abstentions) (Le Président, en sa qualité de Président de la SHEMA, quitte la salle et ne prend pas part au vote ; M. Boreggio, Mme Auger et M. Hubert en leur qualité de membres de la SPL ne prennent pas part au vote) l'accompagnement des professionnels de santé dans la mise en œuvre du Pôle de santé libéral et ambulatoire La Madeleine,**
- **DÉCIDE** la création du projet immobilier du PSLA La Madeleine,
- **DÉCIDE** de confier à la SPL Évreux Normandie Aménagement le mandat pour la mise en œuvre du programme immobilier du PSLA La Madeleine pour un montant global de 2 540 241 euros hors taxes,
- **DÉCIDE** de verser le montant de la rémunération due à la SPL Évreux Normandie Aménagement, fixé à 126 560 euros hors taxes,
- **AUTORISE** le 2^{ème} Vice-président à signer la convention de mandat ci-jointe et ses annexes, ainsi que tous ses avenants à paraître,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers
- et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants.

Délégations du Conseil au Président - Réalisation des lignes de trésorerie - Augmentation du montant maximum autorisé

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Il concerne l'augmentation du montant de notre ligne de crédit.

Aujourd'hui, nous avons une ligne à 10 M€, je vous propose de la porter à 15 M€ du fait des gros projets et des décalages de trésorerie. Par ailleurs, il est beaucoup plus facile d'utiliser une ligne de crédit que de mobiliser tout de suite un emprunt. Nous avons fait une première consultation auprès des banques pour 15 M€, je peux vous dire que les taux sont très intéressants puisqu'ils tournent aujourd'hui autour de 0,22% pour une ligne de crédit de 15 M€.

M. Guy LEFRAND

Accessoirement, cela permet aussi de payer les factures plus vite. Rappelez-vous, il y a quelques années, nous nous inquiétions du délai de paiement des factures ; aujourd'hui, le délai de paiement de l'Agglomération est de 15 jours en moyenne, notamment auprès de tous nos prestataires et de tous nos chefs d'entreprise locaux. C'est aussi à cela que sert cette ligne de trésorerie.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **MODIFIE** la délibération 2020-07-15/04,
- **DÉLÈGUE** à Monsieur le Président, spécifiquement, ainsi, éventuellement, qu'aux Vice-présidents dans le cadre de l'article L2122-17 relatif à la suppléance « la réalisation des lignes de trésorerie pour un montant maximum de 15 Millions d'Euros »,
- et **HABILITE** Monsieur le Président à subdéléguer à un ou plusieurs de ses Vice-présidents et conseillers communautaires délégués membres du Bureau, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

Gestion active de la dette 2021

M. Guy LEFRAND

La gestion active de la dette, M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Vous allez retrouver beaucoup des éléments que vous avez entendus lors du débat d'orientations budgétaires. Ce rapport d'orientations budgétaires était tellement complet que nous aurions pu, dans la soirée, voter cette gestion active de la dette et voter dans la foulée également le budget puisque tout a été présenté. Je vais donc vous faire une présentation rapide de la gestion active de la dette. Ce qu'il faut retenir de ce focus sur la dette, c'est que l'endettement a augmenté de 1,02%, passant de 184,5 à 186,4 M€. Vous voyez les montants mobilisés en 2020 : 3 M€, 5 M€ et 4 M€. Ce qui est intéressant de voir, c'est que ce sont des taux fixes : 1,09% pour le premier, 0,69% pour le deuxième et 0,70 % pour le dernier, sachant que ce sont des prêts à 20 ans.

Ce sont vraiment des taux très intéressants. Ce qui est intéressant aussi dans ces tableaux, c'est que vous avez la répartition de ces 186 M€ entre le budget principal, l'eau, l'assainissement, les mobilités et, malheureusement, les ZAC, pour lesquelles mes prédécesseurs ont contracté des emprunts. C'est quelque chose qui me contrarie car, normalement, quand une zone est terminée, on la solde. Or, là, nous avons des emprunts à 20 ans sur ces zones, et nous ne faisons pas monter le déficit de ces zones puisque désormais, tous les ans, nous abondons par une subvention d'équilibre. Ce qui est intéressant également, c'est que vous avez le capital réparti par budget ainsi que la dette selon la charte de bonne conduite. Vous voyez qu'EPN dispose de 93% de prêts A1 ne posant aucun problème et de 4 emprunts structurés, dont un que nous avons sécurisé et qui se termine en janvier 2024. Cela veut dire que 96% de notre dette est sécurisée. Vous avez en plus la dette par type de risque, par prêteur. Vous vous apercevez qu'EPN n'a pas qu'un seul prêteur mais plusieurs : la SFIL arrive en premier, suivie de la Société Générale, du Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne, etc. Ce que vous n'aviez pas dans le rapport d'orientations budgétaires et qui est également intéressant, c'est l'échéance. Nous parlons souvent des nouveaux emprunts que nous allons mettre en place pendant le mandat pour les investissements importants, mais il y a des tombées. Vous avez à peu près 12 à 14 M€ par an de tombées. Ce sont 80 M€ qui vont tomber d'ici 2025 et, si l'on prolonge jusqu'à 2026, nous aurons 95 M€ de chute, ce qui fait une moyenne de 14 à 15 M€ par an. Pour 2021, l'objectif fixé est un maintien de la structure de la dette en vue de conserver une part de taux fixe autour de 70% de l'encours de dette. Nous nous y engageons. Nous suivons cela de très près et dès que nous avons une fenêtre de tir, nous essayons de sortir des trois prêts structurés pour arriver à 98% de sécurisé. Voilà ce que je pouvais dire sur la dette.

M. Guy LEFRAND

Merci. Effectivement, cela avait déjà été largement débattu dans le cadre du ROB.

Y a-t-il des questions, des remarques, des observations sur la gestion de la dette ? Non. Tout est clair. Parfait. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **DÉCIDE** de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés,
- **DONNE** délégation pour l'année 2021, à Monsieur Le Président ou au Vice-président, à qui le Président délèguerait cette fonction, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer parti de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement,
- et **AUTORISE** Le Président ou le Vice-président, à qui le Président délèguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus

ainsi qu'à signer tous les documents administratifs se rapportant aux opérations de marchés ci-dessus détaillées, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette.

Budget primitif 2021 Cotisation Foncière des Entreprises, Taxes sur le Foncier Bâti et Non Bâti, Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Vote des taux

M. Guy LEFRAND

Avant le vote du budget primitif, nous avons le vote des taux, qui globalement restent inchangés.

M. Bruno GROIZELEAU

Effectivement, les taux ne bougent pas.

Il vous est proposé les taux suivants :

- Cotisation foncière des entreprises : 24,10% ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,82% ;
- Taxe sur le foncier bâti : 2,98% ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 7,39%
- Les 5 taux de TEOM :
 - Pour l'ex GEA : 12,15 %
 - Pour l'ex CCPN : 20,76%
 - Pour l'ex territoire INSE : 17,51%
 - Pour la commune de Mouettes : 15,25%
 - Pour les communes de Jouy-sur-Eure et Fontaine-sous-Jouy : 13,26%.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela fait aussi partie des éléments apportés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, avec une fiscalité inchangée par rapport à 2020.

Y a-t-il des questions ? Non. C'est clair. Nous en avons déjà largement débattu.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **MAINTIENT** les taux fiscaux pour l'année 2021 comme suit :

DÉSIGNATION DE LA TAXE		TAUX DÉFINITIVEMENT VOTÉ
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises	24,10 %
THRS	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	8,82 %
TFB	Taxe sur le Foncier Bâti	2,98 %
TFNB	Taxe sur le Foncier Non Bâti	7,39 %
TEOM	Taxe des Ordures Ménagères (ex-GEA)	12,15 %
TEOM	Taxe des Ordures Ménagères (ex-CCPN)	20,76 %
TEOM	Taxe des Ordures Ménagères (ex territoire de l'INSE)	17,51 %
TEOM	Taxe des Ordures Ménagères (commune de Mouettes)	15,25 %
TEOM	Taxe des Ordures Ménagères (communes de Jouy sur Eure et Fontaine sous Jouy)	13,26 %

- et **AUTORISE** le Président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment notifier cette décision aux services préfectoraux.

Budget Primitif 2021

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, le diaporama de présentation a normalement dû vous être distribué et, donc, je vais proposer à Bruno GROIZELEAU d'engager le débat sur le budget primitif.

M. Bruno GROIZELEAU

Par rapport au ROB d'il y a un mois et demi, il n'y a pas de changement. Comme je vous le disais tout à l'heure, nous aurions pu voter le budget dans la foulée. Sylvain BOREGGIO, qui était aux manettes, aurait pu le faire voter. Je vais donc reprendre rapidement cette présentation.

Les objectifs pour 2021 sont de :

- maintenir un fort niveau d'investissement,

- produire un haut niveau de services publics,
- renforcer le soutien aux communes,
- développer l'économie et l'emploi,
- ne pas augmenter les impôts – comme nous venons de le voir avec le vote des taux.

Concernant la situation générale des budgets consolidés, les recettes réelles de fonctionnement des budgets consolidés augmentent de 1,592 M€ par rapport à 2020 étant plus dynamiques que les dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent seulement de 382 K€. Ainsi, l'épargne brute enregistre une hausse spectaculaire, dirons-nous, de 1,2 M€, permettant à la capacité de désendettement de passer de 14,5 ans en 2019 à 12,5 ans en 2021. On nous avait dit que nous étions en surchauffe en 2019, eh bien la surchauffe diminue puisque nous passons à 12,5 ans en 2021. Je ne vous rappellerai pas le contrat d'agglomération, mais, en revanche, je vous rappellerai le total de nos dépenses : 109,4 M€ en 2021 pour 109,3 M€ en 2020.

Concernant le budget de fonctionnement, les points à retenir sont les suivants :

- le maintien des taux,
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui se traduit par une baisse de 1,25 M€ :
 - au chapitre 011 – charges à caractère général : - 770 K€, économies réalisées par les services, que je remercie ;
 - au chapitre 012 : - 253 K€, ajustement au réalisé 2020 (nous n'avons pas fait du budget/budget, mais nous avons bien fait un budget 2021 par rapport au réalisé 2020), avec un Glissement-Vieillesse-Technicité de 319 K€
La collectivité prévoit pour 2021 le maintien d'une politique d'avancement de grade et de promotion interne.
 - au chapitre 014 : - 127 K€, ajustement suite à la restitution de la compétence Enfance, sans la régularisation
 - au chapitre 65 : - 288 K€, dispositif impulse relance de 2020 qui n'a pas été reporté en 2021.

Au budget principal, les recettes restent stables, à 87 812 000 €.

Comme je viens de vous le dire, les dépenses sont en baisse de 1,2 M€.

Donc, l'épargne brute augmente de 1,311 M€. Notre taux d'épargne brut, dont on dit qu'il est satisfaisant quand il dépasse 8%, passe de 7,17% en 2020 à 8,66% en 2021.

Le remboursement du capital passe de 6,6 M€ à 7 M€.

Le budget présente donc un excédent de 611 K€ correspondant à l'épargne nette.

Concernant les investissements, les dépenses d'équipement passent de 25 M€ à 23,5 M€.

L'emprunt d'équilibre passe de 21,52 M€ à 18,33 M€. Je vous rappelle que c'est un emprunt d'équilibre sur le budget mais qu'il est rarement à ce niveau-là. Nous serions très contents de réaliser 100% des investissements, mais quand nous avons un taux de 70%, nous sommes très heureux.

S'agissant des recettes de fonctionnement, je n'évoquerai que les grosses sommes.

On voit que les impôts et taxes restent stables, malgré une baisse prévue de la CVAE de 600 K€.

Sur les autres lignes, il y a des augmentations, notamment sur l'Enfance, avec la CAF qui revient dans les bons domaines, alors que nous avons eu des produits exceptionnels versés par la CAF l'année dernière. Concernant les dépenses, je n'insiste pas, je vous en ai déjà parlé. S'agissant des charges à caractère général, ce sont les services qui ont proposé des économies. Je ne reviens pas non plus sur les charges de personnel. Donc, rien d'extraordinaire. Les charges financières, qui étaient de 2 M€ en 2020, passent à 2,2 M€ en 2021, ce qui est normal puisque nous avons augmenté nos emprunts durant l'année 2020. En investissement, les dépenses sont inscrites à hauteur de 24 M€ et se répartissent ainsi :

- études pour la construction du centre aquatique, dont nous avons longuement parlé : 750 000 €,
- voirie communautaire, qui est toujours un poste important : 7,7 M€,
- aménagement de la ZAC Saint-Louis : près de 1 M€,
- PPI pour la modernisation des déchèteries : 600 K€,
- études pour la réhabilitation du conservatoire à Notre-Dame : 409 K€,
- achat de l'aile gauche de la gare : 300 K€,
- déploiement de la fibre optique : 900 K€,
- aménagement de la voie verte : 120 K€

Voici les principaux investissements, sans oublier les fonds de concours qui sont inscrits pour 2 M€. Et je vous rappelle que toutes les communes y ont droit.

Concernant les budgets annexes, au budget eau, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de -3,59% et l'évolution des recettes est de -2,09%.

L'autofinancement brut passe de 3,044 M€ à 3,132 M€, donc reste stable.

L'autofinancement net s'améliore et passe de 544 K€ à pratiquement 1 M€, puisque le remboursement de capital diminue de 400 K€.

En investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 2,9 M€ à 2,3 M€, soit une évolution de -19%.

Je vous rappelle que le compte administratif du budget Eau qui sera présenté nous permettra une nouvelle fois de ne pas avoir besoin d'emprunt cette année. En ce qui concerne le budget Assainissement, l'autofinancement brut passe de 3,5 M€ à 3,673 M€. L'autofinancement net reste stable, le remboursement de capital ayant légèrement augmenté. En investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 2,3 M€ à 3,2 M€ en raison de l'évolution des dépenses d'équipement – nous commençons à avoir des investissements un peu plus importants – qui passent de 3,2 M€ à 5,3 M€. Vous verrez aussi que le budget Assainissement présente également un excédent assez important. Par conséquent, il n'y aura donc pas besoin non plus cette année d'emprunt d'équilibre. En ce qui concerne les zones, je ne vais pas vous les citer toutes. Ce que je peux dire, c'est que nous sommes, dans nos budgets, très pessimistes et que nous n'avons pas inscrit beaucoup de réalisations de ventes. Par conséquent, quand Mme AUGER annonce des ventes, c'est du bonus par rapport à nos budgets Zones car nous étions restés très pessimistes. Et nous ne pouvons que nous améliorer sur les ventes. J'en ai fini, M. le Président, avec la très rapide présentation du budget.

M. Guy LEFRAND

Merci, cher M. GROIZELEAU. C'est d'ailleurs l'occasion de remercier, en votre nom à tous, Bruno GROIZELEAU. Vous le savez, pendant longtemps il a été avec nous en visioconférence ; désormais, il est de nouveau avec nous en présentiel, parce qu'il a su vaincre la maladie et qu'aujourd'hui il peut nous rejoindre, et nous en sommes très heureux.

Merci, M. GROIZELEAU, pour le travail mené en permanence et pour avoir toujours été présent, même lorsque vous n'étiez pas physiquement présent avec nous. C'est un plaisir de vous retrouver parmi nous.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est partagé. Je suis très heureux d'être parmi vous.

M. Guy LEFRAND

M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Je vous rassure, je serai très rapide.

S'agissant de la TEOM, nous avons eu des discussions en commission sur l'enjeu qu'est l'harmonisation des taux à venir. Je voulais simplement savoir quelle était la méthode que vous alliez mettre en place pour que nous discutons de ces sujets en concertation dans les mois à venir. Je crois, en effet, que nous avons une décision à prendre cette année.

M. Guy LEFRAND

Pas du tout.

M. Bruno GROIZELEAU

Ce sera en 2022.

M. Guillaume ROUGER

Quoi qu'il en soit, il faudrait que nous puissions avoir cette discussion, car cela peut avoir des impacts significatifs.

Concernant le budget de fonctionnement, nous avons connu une attaque informatique de grande ampleur cette année, je voulais savoir, sans entrer dans les informations confidentielles, quelle était l'évolution de la part consacrée à ce risque, pour se prémunir de nouvelles attaques, dans le budget de fonctionnement de cette année – peut-être en pourcentage, sans évoquer les montants.

Concernant la section d'investissement, là encore je trouve qu'il est difficile de se prononcer sans avoir une vision de la façon dont les projets qui sont votés ici vont s'échelonner sur les différents exercices jusqu'à la fin du mandat. En tous cas je n'ai pas cette information. Cela mériterait que nous puissions avoir ce détail, la façon dont cela va déformer nos ratios jusqu'à la fin du mandat. À ce stade, je ne sais pas comment le ratio de dette par habitant se déformera avec les investissements significatifs que nous avons déjà votés, sachant que le ratio est déjà assez élevé par rapport à la strate. Je crois qu'il est de plus du double de la moyenne de la strate. C'est quelque chose qu'il faut quand même que nous arrivions à suivre de très près. Je sais que vous le faites mais, encore une fois, pour avoir une vision à moyen et long terme, ce serait important d'avoir ces éléments. Vous nous aviez dit que vous y travailliez avec les services ; nous attendrons de voir ce que vous pourrez produire.

S'agissant du sujet des lignes de crédit à court terme que nous avons votées précédemment, avec le passage de 10 à 15 M€, je voulais savoir comment vous anticipez l'utilisation de ces lignes de crédit à court terme sur l'année 2021. Y a-t-il une difficulté, une tension supplémentaire qui fait que nous passons de 10 à 15 M€ ? Y a-t-il un besoin particulier ? Et comment envisagez-vous de tirer sur ces lignes de crédit à court terme au cours de l'année ?

Merci.

M. Guy LEFRAND

M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Alors, je vais déjà répondre à la dernière question. Comme je l'ai dit, par moment nous sommes justes à 10 M€, du fait de gros décalages sur des projets, les financeurs nous payant avec beaucoup de délai. Nous arrivons à la limite. Évidemment, la facilité est de contracter tout de suite un emprunt à moyen terme sur 20 ans, alors que l'on peut attendre. Vous l'avez vu, même si les taux à 20 ans sont très intéressants (0,70%), le fait de pouvoir rembourser dès qu'il y a une rentrée sans dégager l'emprunt à moyen terme revient à jongler en trésorerie. C'est plus facile. Cela dit, ce n'est pas parce que nous portons la ligne à 15 M€ que nous allons utiliser 15 M€. Aujourd'hui, nous sommes à 10 M€ maximum. Notre vie, c'est entre 3 M€ et 10 M€ ; cela dépend des entrées et des sorties. C'est cela qui est bien, et j'ai la chance de travailler avec une équipe très performante qui me donne régulièrement des informations sur cette ligne de trésorerie. L'explication tient donc à ces décalages et à notre souhait de pratiquer davantage la ligne de trésorerie plutôt que de dégager tout de suite l'emprunt sur 20 ans. C'est l'idée. Nous savons que nous allons avoir de gros projets tels que le centre aquatique, l'IFSI, avec de gros décalages ; nous allons avoir besoin de ces lignes de trésorerie pour ne pas mobiliser l'emprunt tout de suite.

S'agissant du ratio de la dette par habitant, je ne suis pas comme vous, la dette ne me fait pas peur à partir du moment où nous pouvons la rembourser. Elle me fait peur quand notre autofinancement brut ne peut plus couvrir le remboursement de capital.

Emprunter, pour moi, c'est super ! Je n'envie pas les Agglomérations qui ont des dettes par habitant faible ou des capacités de désendettement à 2 ou 3 ans car ce sont des collectivités qui sont en train de mourir ; elles n'investissent pas. Donc, la dette par habitant est un ratio, comme la capacité de désendettement. Votre ancien collègue me chatouillait à chaque vote de budget sur ce mot, en disant que la capacité de désendettement était en surchauffe. Ce n'est pas cela qui m'intéresse. Ce qui m'intéresse quant à la dette, c'est premièrement d'être capable de la rembourser, non pas sur une année mais sur 5 ou 6 ans – on ira plus loin après, mais pour ma part, je ne serai là que jusqu'en 2026 ; deuxièmement, de sécuriser notre dette, afin de ne pas subir des augmentations de taux importantes et de ne pas voir nos charges financières tripler ou quadrupler. C'est cela que je suis. La capacité de désendettement est un ratio qui intéresse surtout les banquiers. Ils disent qu'à partir de 12-13 ans, nous sommes en surchauffe et qu'ils ne viennent pas nous voir. Je peux vous dire que nous avons justement une consultation cette semaine pour les emprunts à venir sur l'année 2021, tous les banquiers ont répondu à notre demande et seront autour de la table.

Vous me demandez également si nous avons renforcé les lignes pour le bug. Le bug venait plutôt de notre fournisseur que de chez nous. Donc, nous avons rajouté un peu d'argent mais c'est surtout notre fournisseur qui a pris des précautions par rapport à nous.

Voilà ce que je pouvais dire. Je crois qu'il y avait une autre question.

M. Guillaume ROUGER

Oui, au sujet du plan pluriannuel.

M. Bruno GROIZELEAU

Voilà. Et vous m'avez également parlé de la TEOM. Nous en avons parlé car nous avons encore cinq taux et qu'une harmonisation est à faire. Cette harmonisation tombe normalement en 2022. Il y aura donc débat concernant cette harmonisation. Ce qui a changé, et vous devez être au courant, c'est que l'État, dans sa grande bonté, ayant beaucoup de nouveaux élus, a donné la possibilité de différer cette harmonisation de 2 ans. Pour l'instant, rien n'est fait ; il y aura débat. Si l'harmonisation devait être repoussée, des investissements pourraient être faits dans le sud de l'Eure sur les déchèteries. Lors de la dernière Conférence des maires, nous avons évoqué le fait que la déchèterie mobile n'est pas suffisante et qu'il faut que nous investissions dans le sud de l'Eure sur des éco-points. Vous le savez, il y a trois façons d'harmoniser : par le haut, en mettant tout le monde à 20,76%, mais je crois que personne ne sera d'accord ; par le bas, en mettant tout le monde à 12,15%, ce qui entraînerait une perte de recettes pour EPN de 1,4 M€ ; ou en plaçant le curseur entre les deux, autour de 13,60%, pour ne rien perdre, ce qui entraînerait une augmentation pour toute la population des communes ex GEA. Donc, il y aura un débat, mais si nous pouvons profiter de ces deux années sans perte de ces 1,4 M€, ce sera pour faire des investissements pour le sud du territoire. Si nous n'harmonisons pas tout de suite, nous allons pouvoir investir pour ce territoire. Je ne pense pas, sincèrement, que les habitants attendent une baisse de la TEOM par rapport à un service que nous pourrions leur rendre en mettant deux ou trois éco-points de plus. Mais ce sera un débat, et nous devons prendre une décision avant le budget 2022.

Voilà ce que je peux vous dire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non.

Je vais donc mettre aux voix le budget primitif 2021 ?

Qui est contre ? 7 voix contre. Gardez bien les mains levées. Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Le budget 2021 de notre Agglomération est donc adopté, je vous en remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **ADOpte (moins 7 voix contre et 2 abstentions) le Budget primitif 2021, arrêté à la somme, en dépenses, de 198 842 488 € se répartissant comme suit :**

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	38 326 705,00	88 780 845,00	127 107 550,00
SERVICE DES EAUX	8 592 980,00	13 237 510,00	21 830 490,00
SERVICE ASSAINISSEMENT	11 626 100,00	11 398 459,00	23 024 559,00
SPANC	30 300,00	397 010,00	427 310,00
MOBILITES	4 390 424,00	17 232 001,00	21 622 425,00
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	348 428,00	443 100,00	791 528,00
ECONOMIE (ZA LA CROIX PRUNELLE)	95 671,00	107 052,00	202 723,00
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES	63 410 608,00	131 595 977,00	195 006 585,00
ZONE D'ACTIVITES HTVA	1 620 897,00	1 825 674,00	3 446 571,00
ZAC DU LONG BUISSON 1	166 303,00	89 603,00	255 906,00
ZAC DU LONG BUISSON 2	717 503,00	868 503,00	1 586 006,00
ZAC DU LONG BUISSON 3	376 503,00	376 503,00	753 006,00
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	223,00	593,00	816,00
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	354 003,00	380 852,00	734 855,00
ZA GAUVILLE PARVILLE	1 703,00	2 743,00	4 446,00
ZA DE MISEREY	2 003,00	45 003,00	47 006,00
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	2 403,00	61 203,00	63 606,00
ZAC DES VIGNES-DROISY	253,00	671,00	924,00
ZONES D'HABITAT HTVA	289 356,00	99 976,00	389 332,00
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	288 603,00	98 203,00	386 806,00
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	753,00	1 773,00	2 526,00
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	1 910 253,00	1 925 650,00	3 835 903,00
TOTAUX	65 320 861,00	133 521 627,00	198 842 488,00

Budget primitif 2021 - Autorisations de programme / Crédits de paiement

M. Guy LEFRAND

Par conséquent, nous pouvons voter les AP/CP, M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vous faire grâce de toutes les AP/CP. Je vous dirai simplement qu'au titre de l'année 2021, il est proposé de créer 7 nouvelles autorisations de programme au budget principal, 1 au budget Assainissement et d'en modifier 11. Vous savez que ces AP/CP sont là pour vivre, comme un PPI ; nous les créons et nous les étalons sur plusieurs années, elles vivent et se modifient. En l'occurrence, il y a donc modification de 11 autorisations au budget principal, de 4 au budget Eau, de 4 au budget Assainissement.

En synthèse, nous sommes aujourd'hui en autorisations de programme en cours à 17 au budget principal, à 4 au budget Eau et à 4 au budget Assainissement.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des remarques, des observations ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **ADOpte divers ajustements d'Autorisations de programme / Crédits de paiement dans le cadre du budget primitif 2021.**

Budget principal - Subvention d'exploitation en faveur du budget annexe Long Buisson 1

M. Guy LEFRAND

Nous arrivons à la subvention d'exploitation pour le Long Buisson 1.

M. Bruno GROIZELEAU

Pour que les zones ne soient pas déficitaires et pour ne pas augmenter leur déficit, une subvention d'équilibre est versée du budget principal vers les zones. Là, il s'agit d'une subvention de 28 062 € vers le budget annexe du Long Buisson 1, pour couvrir un déficit de fonctionnement.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil Communautaire,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre (en section de fonctionnement) du Budget principal au Budget annexe du Long Buisson 1 pour 28 062 €.

Budget principal - Avance sur la section d'investissement des zones d'activités

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne l'avance sur la section d'investissement des zones d'activités.

M. Bruno GROIZELEAU

Alors là, c'est pareil. Nous appelons cela une avance. Auparavant, nous laissons passer et nous avons un déficit de zones qui augmentaient régulièrement. Dorénavant, nous le neutralisons et c'est le budget principal qui paie les emprunts contractés par mes prédécesseurs pour les zones. Ce sont ces montants-là que vous retrouvez :

- Pour le budget annexe du Long Buisson 1 : 106 000 €,
- Pour le budget annexe du Long Buisson 2 : 361 000 €,
- Pour le budget annexe du Vallon Fleuri : 237 000 €.

Soit un total de 704 000 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote, mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **APPROUVE** le versement des avances ci-après (en section d'investissement) du Budget principal aux Budgets des zones d'activités concernées pour un montant total de 704 000 € et ventilé comme suit :
 - o Budget annexe du Long Buisson 1 : 106 000 €
 - o Budget annexe du Long Buisson 2 : 361 000 €
 - o Budget annexe du Vallon Fleuri : 237 000 €

Changement de dénomination du Budget annexe "Économie" : "ZA la Croix Prunelle"

M. Guy LEFRAND

Un dossier important : le changement de dénomination du budget annexe Économie. C'est une scorie de la CCPN.

M. Bruno GROIZELEAU

La CCPN avait en effet un budget dénommé Économie, qui intégrait la ZA la Croix Prunelle ainsi que le commerce de Prey. Comme le commerce de Prey va sortir de ce budget Économie et arriver dans le budget principal, il ne reste plus que la Croix Prunelle. Je vous demande donc de changer la dénomination et d'appeler ce budget annexe « ZA de la Croix Prunelle ».

M. Guy LEFRAND

M. le Maire de Saint-André est-il d'accord ?

Je suppose qu'il n'y a pas d'oppositions. Je vous en remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **ADOPTE** la nouvelle dénomination du Budget Annexe « Économie » : Budget annexe « ZA la Croix Prunelle ».

Droit à la formation des élus - Modalités de mise en œuvre

M. Guy LEFRAND

Un autre sujet : le droit à la formation des élus et ses modalités de mise en œuvre.

M. Bruno GROIZELEAU

Il est inscrit au budget une somme de 12 000 €. Cette somme peut être comprise entre 2 et 20% du montant total des indemnités des élus. Nous avons pris 2%, soit 12 000 €. Il faut ensuite décider des critères de répartition de cette somme pour les formations. Il est ainsi proposé :

- 65 % du budget alloué aux élus ayant des responsabilités au sein d'EPN,
- 20% du budget alloué aux représentants d'EPN au sein des différents organismes,

- 15% du budget alloué aux autres élus.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques, des observations ?

Cela vient en complément du DIF élus qui existait déjà. Il n'y a pas d'oppositions, je vous en remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **DÉCIDE** que :
 1. Le montant des dépenses de formation des élus est compris entre 2% et 20% du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la collectivité, soit 582 000 € de crédits inscrits. Il est arrêté à 12 000 € au titre de l'année 2021. Cette somme est inscrite au budget d'EPN, au chapitre 65, nature 6535. Cette enveloppe budgétaire sera revue annuellement.
 2. Les orientations proposées sont les suivantes :
 - Les fondements de l'action publique locale : contexte législatif, fonctions, rôle et mission de l'élu, le statut des fonctionnaires territoriaux, rôles et missions de différentes instances paritaires.
 - Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
 - Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise en parole, bureautique)
 3. Les critères de répartition des crédits proposés sont les suivants :
 - 65% du budget alloué aux élus ayant des responsabilités au sein d'EPN (Membre du bureau, Président de commission, Conseillers ayant une délégation)
 - 20% du budget alloué aux représentants d'EPN au sein de différents organismes
 - 15% du budget alloué aux autres élus.
- et **AUTORISE** le Président à signer les conventions à passer avec les organismes prestataires.

Évreux VOLLEY-BALL - Subvention 2021

M. Guy LEFRAND

M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci, M. le Président. Nous allons parler maintenant de soutien au sport de compétition de haut niveau. Dans un premier temps, il s'agit de la subvention accordée à Évreux Volley-Ball (EVB) à hauteur de 20 000 €, un montant identique à celui de l'année 2020.

M. Guy LEFRAND

Le sujet ne fait pas débat. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil Communautaire,

- **OCTROIE** une subvention de 20 000 euros à l'association « Évreux Volley-ball »,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Saint Sébastien Sports HAND BALL - Subvention 2021

M. Guy LEFRAND

Même chose pour le hand.

M. Sylvain BOREGGIO

Même chose pour le hand et le Saint Sébastien Sports Hand Ball, pour une subvention de 6 000 €, un montant également identique à celui de 2020.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote. Merci.

Le Conseil Communautaire,

- **OCTROIE** une subvention de 6 000 euros à l'association « Saint-Sébastien Sports Hand-ball »,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

EAC TRIATHLON - Subvention 2021

M. Guy LEFRAND

L'EAC Triathlon.

M. Sylvain BOREGGIO

La troisième subvention est pour l'EAC Triathlon. Là aussi, nous proposons la même subvention qu'en 2020, soit également 6 000 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote. Je vous en remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **OCTROIE** une subvention de 6 000 euros à l'association EAC Triathlon
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux (ARTE) - Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie - Subventions 2021

M. Guy LEFRAND

M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit des subventions à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux (ARTE) et à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie au titre de l'année 2021, des subventions identiques à celles de 2020, soit 3 000 € pour ARTE et 1 200 € pour l'Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie.

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas d'oppositions pour nos anciens. Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **OCTROIE** à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2021,
- et **OCTROIE** à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie une subvention de 1 200 € au titre de l'année 2021.

Mise en œuvre du Contrat de territoire 2017-2021 - Commune de Croth - Restructuration et extension du groupe scolaire - Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, qui est aussi un gros dossier, concerne une subvention pour le groupe scolaire de Croth.

M. Bruno GROIZELEAU

Dans le Contrat de territoire 2017-2021, la commune de Croth a postulé pour la restructuration et l'extension de son groupe scolaire. Le coût prévisionnel initial de ce projet s'élevait à 1 747 803 €. Malheureusement, quand ils ont ouvert les plis, le résultat a donné 2 269 265 €. Pour l'instant, la répartition des financements est la suivante :

- État : 637 778 €
- Département : 581 400 €
- CAF de l'Eure : 117 900 €
- EPN : 364 256 €
- Montant à charge de la commune : 567 931 €

La présentation est sur ce plan là, mais il faut dire que la commune de Croth n'a pas de chance car elle doit assumer l'augmentation.

M. Guy LEFRAND

C'était inscrit dans le Contrat de territoire de toute façon.

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **DÉCIDE (moins 1 voix contre)** le versement d'une subvention d'équipement de 364 256 € à la commune de Croth pour son opération de restructuration et d'extension du groupe scolaire conformément au plan de financement ci-dessous :

- Etat – DETR : 637 778 € (28 %)
 - Département de l'Eure : 581 400 € (26 %)
 - CAF de l'Eure : 117 900 € (05 %)
 - Evreux Portes de Normandie : 364 256 € (16 %)
 - Montant HT à la charge de la commune : 567 931 € (25 %)
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Dotation de soutien à l'investissement local 2021 (DSIL)

M. Guy LEFRAND

Ensuite, pour la DSIL, il s'agit de ce que nous sollicitons auprès de l'État et non pas de ce que l'État nous accorde.

M. Bruno GROIZELEAU

Concernant la dotation de soutien à l'investissement local 2021, nous avons postulé pour pouvoir obtenir des aides de l'État.

Six projets pouvaient entrer dans ce dispositif :

- la réhabilitation de l'ouvrage d'art de franchissement d'Arnières-sur-Iton, cher à Alain COMONT, d'un montant de 833 871 €, pour laquelle nous pouvons obtenir 45%, soit 500 323 €,
- la halte-garderie Joliot-Curie, d'un montant de 44 663 €, pour laquelle nous demandons 17 865 €,
- le ravalement de la tribune de l'hippodrome, d'un montant de 31 210 €, pour lequel nous pouvons obtenir 12 484 €,
- la nouvelle agence Véloo à Évreux, pour les travaux d'aménagement d'un montant de 65 405 €, pour lesquels nous pouvons obtenir 26 162 €,
- les infrastructures cyclables Évreux Destination Vélo (maillage du territoire), d'un montant de 2 535 175 €, pour lesquelles nous demandons 1 026 070 €,
- le CRD – équipements numériques, d'un montant de 34 704 €, pour lequel nous pouvons obtenir 27 763 €.

Cela veut dire que nous avons déposé six projets d'un montant total de 3 575 028 € et que nous pourrions obtenir une subvention (à hauteur de 45%) de 1 610 667 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Attention, messieurs, nous vous entendons parler. Y a-t-il des prises de parole ? Y a-t-il des oppositions à ce que nous demandions de l'argent à l'État ? Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** auprès de l'Etat les Dotations de soutien à l'investissement local 2021 (DSIL) comme indiqué ci-dessous pour un montant total de 1 610 667 € et toutes les subventions qui pourraient participer à l'optimisation des plans de financement de chaque projet

Objet	DSIL 2021 prévisionnelle
Réhabilitation de l'ouvrage d'art de franchissement n° 35 - Arnières-sur-Iton	500 323 €
Halte-garderie Joliot Curie - Évreux	17 865 €
Ravalement de la tribune de l'hippodrome d'Évreux	12 484 €
Nouvelle agence Véloo - Évreux	26 162 €
Infrastructures cyclables - Evreux Destination Vélo (maillage du territoire)	1 026 070 €
CRD - équipements numériques	27 763 €
TOTAL	1 610 667 €

- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous les documents nécessaires à l'instruction de ces dossiers ainsi que les conventions financières correspondantes et leurs éventuels avenants.

Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Le dernier dossier, celui qu'évidemment vous attendez tous, pour lequel vous êtes restés jusqu'à la fin du spectacle, concerne les fonds de concours aux communes, d'Angerville à Saint-Sébastien, en passant par Bois-le-Roi, La Chapelle-du-Bois-des-Faulx ou Muzy, pour un montant de 377 920,11 €.

M. Bruno GROIZELEAU

Le total s'élève à 377 920 €, 87 dossiers sont présentés ce soir, pour 37 communes.

Il restera donc, après notre délibération, une enveloppe de 1 620 000 € sur les 2 M€ inscrits au budget.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas d'oppositions.

Mes chers collègues, notre conseil communautaire est terminé. Je vous remercie. Sachez qu'il y a eu en moyenne 9 personnes qui nous ont regardés sur Internet ce soir.

Le Conseil Communautaire,

- **OCTROIE** aux communes ci-après, les fonds de concours en investissement sollicités:
 - 1 203,12 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Angerville-la-Campagne** pour l'acquisition de tondeuses et d'un nettoyeur haute pression,
 - 1 950 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'installation de radars pédagogiques (financement Département),
 - 1 332 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour l'acquisition d'une autolaveuse,
 - 310,91 €, soit 44% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour le remplacement d'une table de pique-nique (financement assurance),
 - 350 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'un jeu à ressorts pour enfants,
 - 751,70 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'un défibrillateur,
 - 845,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Bois le Roy** pour l'acquisition de matériels pour les espaces verts,
 - 447,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Boncourt** pour la fourniture et pose de stores pour la mairie,
 - 12 530,15 €, soit 21% du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour la restauration intérieure de l'église (financement Etat et Département),
 - 6 121,67 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Courdemanche** pour le renforcement du réseau d'eau et la pose d'une bouche incendie au hameau de Beaupuits (financement Etat et Département),
 - 1 062 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le reprofilage et la remise en état d'un chemin communal,
 - 1 225 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le remplacement de la porte du pignon de la mairie,
 - 1 370,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition de mobilier extérieur – phase 1,
 - 9 750 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Dardez** pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse,
 - 352,14 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'acquisition de panneaux de rue,
 - 220,64 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'acquisition d'une vitrine d'affichage,
 - 587,08 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'acquisition de vasques de suspension de fleurissement,
 - 4 575 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Epieds** pour la modification des placards administratifs de la mairie,
 - 38 104,97 €, soit 39% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour la réfection du mur de berge de la promenade Robert de Flocques (financement Région),
 - 577,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour le remplacement de huit robinets à l'école,
 - 687 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'acquisition de six bancs,
 - 692 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression,

- 592,97 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'acquisition et la plantation de quatre arbres,
- 665 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la salle des fêtes,
- 1 955 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gauville-la-Campagne** pour la réfection et la sécurisation de la toiture et de la cloche de l'église,
- 2 916,68 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition de deux radars pédagogiques, la création d'un passage piéton avec signalisation verticale et complément de signalisation routière au niveau des dos d'ânes rue du Neubourg (financement Département),
- 2 517,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'aménagement paysager d'un terrain communal,
- 1 814,07 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour le remaniage de la couverture de la mairie,
- 1 822,47 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour le remplacement des gouttières du commerce,
- 500 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour le défibrillateur pour la salle communale d'activités,
- 714,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition de matériel électoral,
- 534 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour la fourniture et la mise en place d'un boîtier électrique de sécurité dans la chambre des cloches de l'église,
- 1 023,61 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour l'acquisition d'une caméra thermique et de cinq bornes distributrices de gel hydroalcoolique,
- 1 461,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Irreville** pour la restauration des couvertines sur les deux murs d'acrotère de l'église,
- 904,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Irreville pour le remplacement de la frissette en sous face sur les deux pignons de l'ancienne école,
- 898,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jouy-sur-Eure** pour les travaux électriques des bâtiments communaux,
- 4 523,21 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **la Baronnie** pour le remplacement du véhicule communal,
- 120 015,50 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour la reconstruction d'un bâtiment technique communal (financement Etat ; Refus Département),
- 477,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour l'acquisition d'une alarme et d'extincteurs pour la salle des fêtes,
- 7 588 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour l'éclairage du stade communal,
- 1 664,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du **Boulay-Morin** pour le remplacement de la chaudière de l'école,
- 520,81 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour l'acquisition d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur pour la mairie,
- 1 454,80 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour l'aménagement du bureau d'accueil de la mairie,
- 246,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le remplacement d'un tablier de volet roulant à la mairie,
- 1 323 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du **Plessis-Grohan** pour les travaux électriques de l'école (refus Département),
- 2 977 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour l'acquisition de matériel informatique du secrétariat et d'un vidéoprojecteur,
- 1 395,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la réfection des peintures de la mairie,
- 824,47 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la réfection de la salle destinée à la bibliothèque de la maison des associations,
- 14 767,49 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune des **Authieux** pour l'aménagement, sur la mare existante, d'une réserve incendie (financement Etat et Département),
- 1 292,16 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Lignerolles** pour l'étanchéité de la terrasse du local de l'école,

- 585,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour les travaux de plomberie de l'école,
- 2 490,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour la rénovation du sol de l'église (refus Département),
- 962 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour l'acquisition d'une armoire mobile pour sécuriser les ordinateurs de l'école,
- 516 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition de deux panneaux d'affichage,
- 4 240,68 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'aménagement d'une clôture le long du pré communal,
- 2 276 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'aménagement d'une clôture et d'un portillon rue de Pacy,
- 3 137,91 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour la reprise de 14 sépultures dans l'ancien cimetière,
- de 823 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour l'acquisition d'un module de facturation,
- 4 355,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour la rénovation de la mairie et du garage attenant,
- 504,79 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour l'acquisition de cinq radiateurs pour le logement communal,
- 1 650,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle polyvalente,
- 599,78 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour la réfection du porche de l'église,
- 856,27 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'arrachage de bambous et le replantage d'autres végétaux,
- 1 245,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'un logiciel JVS-2^{ème} année,
- 780,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 232,08 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition de vitrines d'affichage,
- 415 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour les travaux sur le réseau de chauffage du logement communal,
- 322,22 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour l'acquisition de deux vidéoprojecteurs,
- 3 854,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition de deux panneaux d'information,
- 402,70 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition de mobilier pour l'école,
- 210,69 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition de cinq extincteurs,
- 908,52 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Reuilly** pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 5 818,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour le relevage de tombes,
- 12 558,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour l'acquisition d'un écran digital extérieur,
- 2 317,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la fourniture et la pose d'un système d'éclairage pour le chœur de l'église et deux tableaux restaurés,
- 5 685 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la réfection de la place autour du monument aux morts,
- 895 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de radios portatives pour la police municipale,
- 699 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-des-Angles** pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- 1 350 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour la création d'une allée bétonnée sur le parking des écoles,
- 3 075 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour les travaux de peinture de la salle communale,

- 101,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour la végétalisation de la mare,
- 800 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour le remplacement et la fourniture de rondins de bois pour la mare,
- 723,49 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition de matériel électoral,
- 929,72 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Martin-la-Campagne** pour le traitement complémentaire des champignons sur les registres d'Etat-Civil,
- 13 290 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour la réfection de la couverture de l'église,
- 35 873,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection de la couverture de la salle des fêtes,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 10 525,88 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Croth pour l'acquisition d'un camion benne, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 6 465,84 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Muzy pour l'installation d'un chauffage dans le logement de l'école, la commune ayant choisi un mode de chauffage différent,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

La séance est levée à 22h35.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••
SEANCE DU 25 MAI 2021

•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt et un, le 25 mai, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 19 mai 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS :

Monsieur ALORY Christophe, Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur PIERES Patrick, Madame TREMEL Emmanuelle

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commande composé de la Communauté d'agglomération du pays de Dreux, la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, Evreux Portes de Normandie, Seine Normandie Agglomération et la Communauté de Communes des Forêts du Perche, selon les dispositions de l'article L2113-6 et suivants du code de la commande publique ; **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes **relative à la réalisation de l'étude de gouvernance GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure** ; **DESIGNE** Evreux Portes de Normandie en qualité de coordonnateur du groupement ainsi formé ; à ce titre, Evreux Portes de Normandie sera en charge des procédures de mise en concurrence ainsi que du suivi de l'exécution des marchés conclus ; **DECIDE** que les marchés seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur ; **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie ou son représentant à **SIGNER**, notifier et exécuter les marchés conclus dans le cadre du présent groupement de commande, ainsi que les avenants éventuels, au nom de l'ensemble des membres du groupement ; **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention de groupement de commande et avenants éventuels à intervenir et **SOLLICITE** toutes les subventions pouvant être obtenues au titre de cette opération.

Le montant total de l'opération concernée par la présente convention, hors aides financières, est estimé à 120 000 €HT. Ces investigations hydrogéologiques feront l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Les aides attendues sont de 80% du montant H.T. Le coût des études sera cofinancé par les 5 collectivités signataires de la présente convention de partenariat, selon une répartition définie de la manière suivante :

Collectivités	Clé de répartition
La Communauté d'agglomération du pays de Dreux	45%
Evreux Portes de Normandie	22%
Seine Normandie Agglomération	14%
La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France	10%
La Communauté de Communes des Forêts du Perche	9%

☞ **DECIDE**, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse – Volet « petite enfance », l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations La Farandole et La Jeanne d'Arc telles que définies ci-après :

Structures bénéficiaires	Intitulé de l'action	Attribution contractualisée dans le cadre du CEJ
Jeanne d'arc Evreux	Lieu d'accueil enfants-parents	4 500€
La farandole	Lieu d'accueil enfants-parents	11 000€

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et tout autre document à intervenir.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à EPN, à passer avec la SAIEM AGIRE pour l'opération de reconstruction du mur séparant la Rue David à Evreux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) d'Evreux, géré par la SAIEM AGIRE. Le financement de chaque partie suit la répartition des travaux suivants :

Charge 100% EPN :

- Déconstruction et évacuation de la partie du mur de parement (partie haute) restée en place sur l'ensemble de la partie fragilisée au droit de la parcelle CROUS,
- Retrait des blocs bétons mis en place temporairement appartenant à EPN,
- Réfection du trottoir sur l'ensemble de la partie reconstruite.

Charge 100 % SAIEM AGIRE :

- Fourniture et mise en œuvre d'une clôture sécurisant la partie où seront posés les éléments de confortement type « gabions » et le local chaufferie existant.

Répartition 50/50 entre EPN et SAIEM AGIRE : 20 850 € HT à charge de chaque partie (TOTAL : 41 700 €HT)

- Reconstruction du mur par des gabions le long de la parcelle CROUS,
- Réalisation d'un mur bahut de 80 cm et pose d'une clôture au droit de la parcelle CROUS.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

●●●
SEANCE DU 15 JUIN 2021

●●●
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt et un, le 15 juin, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 9 juin 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS : Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PIERES Patrick, Monsieur ROYOUX Claude, Madame TREMEL Emmanuelle

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame AUGER Stéphanie, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur PRIEZ Rémi.

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** la mise en vente au Musée d'Art, d'Histoire et d'Archéologie d'Evreux, des ouvrages suivants aux tarifs définis ci-après, à l'occasion de la Braderie du Livre d'Art qui se tiendra en septembre 2021 dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine :

CATALOGUES	PRIX BOUTIQUE	QUANTITES	TARIFS PROPOSES
1497-1997 : cinq millions d'heures autour de l'horloge : Evreux et son beffroi	5,70 €	25	3,00 €
Alain Fleischer ou le monde regardé	11,40 €	10	5,00 €
Laure Albin Guillot ou la volonté d'art	9,10 €	25	3,00 €
Benin, autour des anciens royaumes Portraits de rois	7,60 €	15	3,00 €
Christian Bonnefoi, 14 stations (1993-1994)	11,40 €	25	5,00 €
Roger Catherineau « l'image improbable 1948-1962 »	7,60 €	25	3,00 €
Les Celtes en Normandie	7,60 €	25	3,00 €
Degottex - Repères 1955-1985	7,60 €	25	3,00 €
Bernard Dejonghe	6,80 €	25	3,00 €
James Guitet « de la matière à la trace »	7,60 €	25	3,00 €
Les jeux mêlés de l'encre, du vide et du temps	7,60 €	25	3,00 €
Antoine Leperlier : durée fossile	11,00 €	25	5,00 €
Les dessous des sous	7,60 €	25	3,00 €
Lethiais « de l'écriture à la peinture » (reliés)	17,50 €	25	10,00 €
Paysages - Dans les collections du musée	3,80 €	25	1,50 €
Judith Reigl 1960-1985	3,80 €	25	1,50 €
FdJ : Hominid Land	14,00 €	25	5,00 €
De neige et de rêve - Les bijoux d'Elsa Triolet	20,90 €	50	10,00 €
Sur la route d'Italie - Peindre la nature d'Hubert Robert à Corot	20,30 €	50	10,00 €

☞ **ACCEPTE**, dans le cadre de l'achèvement du Lotissement Consorts Allaire à Guichainville, la reprise par Evreux Portes de Normandie des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention de rétrocession en date du 25 octobre 2013 ; **LANCE** les démarches d'acquisition de ces équipements, selon les modalités définies dans ladite convention de rétrocession; et **AUTORISE M.** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette rétrocession



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 29 JUN 2021
◆ ◆ ◆
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt et un, le 29 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 23 juin 2021, se sont réunis au CADRAN à Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h05, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Raphaël NORBLIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : Mme AUGER Stéphanie, Mme BEAUVILLARD Karène jusqu'à 19h00 (dossier 22), M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy (absent lors du vote du Compte administratif 2020), Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, M BARRAL Fernand, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARRETTE Christophe, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CORNE Laurent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DI GIOVANNI Alain, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMOINE Aurélie, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cedric, M MAILLARD Jean-Marie, M MOMPÉR Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme PLAISANCE Marianne, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUGER à partir de 19h00, M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Mme France BARILLER, M. Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Mme Florence HAGUET VOLCKAERT, Mme Kitty REVEL a donné pouvoir à M. Sylvain BOREGGIO, M. Timour VEYRI a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEUX, M. Pascal JUPILLE a donné pouvoir à M. Patrice CHOKOMERT, Mme Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à M. Gérard ASMONTI, M. Emeric JEANNE a donné pouvoir à M. Didier CRETOT, M. Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, Mme Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Mme Aurélie LEMOINE, M. Didier DESSAINT a donné pouvoir à M. Jean-Michel CAILLEUX, M. Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, Mme Servane BAYRAM a donné pouvoir à Mme Françoise LUVINI, M. Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEUX, Mme Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à M. Mohamed DERRAR, M. Michel DULONDEL a donné pouvoir à M. Alain DI GIOVANNI, Mme Laure SALVAT a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, M. Noël GRIPPON a donné pouvoir à M. Laurent CORNE, M. Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à M. Alain NOGARÈDE, Mme Christiane MURCIA a donné pouvoir à M. Guy LEFRAND, Mme Emmanuelle TREMEL a donné pouvoir à Mme Jocelyne NEANT, M. Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à M. Emmanuel ROUSSEL, Mme Sophie BOCAGE a donné pouvoir à M. Olivier RIGAL-ROY, M. Patrick PIERES a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, M. Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Mme Marianne PLAISANCE, Mme Patricia LEON a donné pouvoir à Mme Lysiane BANDELIER, M. Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Mme Isabelle COLLIN

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Mme DURANTON Nicole, M. BRULARD Thierry, Mme CASTELNAU Caroline, M. CHAPLAIS Robert, M. CONFAIS Stéphane, M. CRISTOBAL Florent, M. DE LANGHE Christian, M. GUILLEN Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M. LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMONNE Christine, M. MAMMERI Rachid, M. MARQUAIS Raynald, Mme SÁVEL Frédérique

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 13 avril 2021

☞ **AUTORISE** Monsieur Sylvain BOREGGIO à occuper la fonction de Président du Conseil d'administration de la Société publique locale Evreux Normandie Aménagement et à accepter la fonction de Directeur Général.

☞ **DESIGNE** M. Driss ETTAZAOUI au Conseil d'administration de la SAIEM AGIRE en remplacement de M. Franck BERNARD ; M. BERNARD demeure le représentant d'EPN au sein de l'Assemblée générale.

☞ **CEDE** à la SARL DESTOCK 27 (activité de vente de véhicules d'occasion) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, les parcelles AR 422, 630 pour partie et AR 244 sur la zone d'activité de la Rougemare à Evreux, d'une surface d'environ 6 600m² hors taxe à 25 €/m², soit 165 000 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement vendue, augmenté de la TVA, les frais de notaires et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur. ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **CEDE** à la SCI NET PLUS (société spécialisée dans le nettoyage industriel) ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie des parcelles cadastrées section XA n°178 et 180 sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville, d'une surface d'environ 1450 m² au prix hors taxe de 25 €/m² soit 36250 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **ANNULE** la délibération du 16 octobre 2018 et **CEDE** à Monsieur Krauth (activité mécanique de précision), ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de parcelle cadastrée section ZM n°220 sur le parc d'activité de la Croix Prunelle à Saint-André-de-l'Eure, d'une surface d'environ 1 200 m² au prix de 120 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre sont pour moitié à la charge de l'acquéreur, l'autre moitié étant à la charge de l'acquéreur de l'autre partie de la parcelle ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **CEDE** à la société Cameron Carrosserie (activité de réparation et entretien de véhicules), ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de parcelle cadastrée section ZM n°220 sur le parc d'activité de la Croix Prunelle à Saint-André-de-l'Eure, d'une surface d'environ 1 200 m² au prix de 120 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre étant pour moitié à la charge de l'acquéreur l'autre moitié étant à la charge de l'acquéreur de l'autre partie de la parcelle ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS STOL (installée sur le Parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville et spécialisée dans la conception, la fabrication et la pose d'ensembles mécano-soudés) composée d'une subvention d'un montant de 35 000 € et d'une avance remboursable de 70 296 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec la Banque des Territoires au titre du programme Action Cœur de Ville pour le co-financement, à hauteur de 40 000 €, d'un poste de manager de commerce, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Opération Collective en Milieu Urbain (concerne les communes de plus de 3000 habitants) - ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre. Ce dispositif permet l'octroi de soutien financier aux entreprises dans les domaines suivants :

- Les investissements des entreprises relatifs à la modernisation, la mise aux normes accessibilité et la sécurisation de leur point de vente
- Le développement de l'usage des outils numériques
- L'accompagnement à la transmission/reprise des entreprises
- L'attractivité des centres-villes et centres-bourgs auprès des investisseurs, porteurs de projets et visiteurs

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la Fête de la Science 2021 qui se déroulera du 4 au 10 octobre 2021, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi de la subvention ci-dessus mentionnée, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat avec le CROUS Normandie, ainsi que tout avenant et document liés à ladite convention ; ce partenariat consiste pour EPN à pré réserver auprès du CROUS des logements pour les étudiants en chirurgie dentaire qui effectueront des stages de plusieurs semaines à plusieurs mois sur le territoire

☞ **DECIDE** le soutien pluriannuel à l'Université de Rouen Normandie au titre des trois partenariats ci-après ; **OCTROIE** à l'Université de Rouen Normandie au bénéfice de l'UFR Santé, une subvention de fonctionnement à hauteur de 22 646 € au titre d'une participation aux rémunérations 2021 des personnels recrutés et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de coopération relatives aux affectations des personnels sus-mentionnés ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre

Postes	Etablissement et spécialités affectation	Co financeur du poste	Montant annuel de participation EPN	Date de début	Estimation Montant en 2021	Durée convention
AHU	CHES Odontologie	CHES	23 115 €	01/11/2021	3 850 € (2 mois)	2 ans (renouvelable)
Professeur associé	NH Navarre Pédopsychiatrie	NH Navarre	23 115 €	01/09/2021	7 705 € (4 mois)	3 ans (renouvelable)
MCU	H La Musse Ergo-kinésithérapie	H La Musse	33 275 €	01/09/2021	11 091 € (4 mois)	3 ans
Montant total			79 505 €		22 646 €	

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2020 de l'Office de Tourisme et de Commerce d'Evreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de l'Office de Tourisme et de Commerce d'Evreux Portes de Normandie.

☞ **FIXE** le tarif d'occupation des Cabanes Rando (refuges de randonnée), taxe de séjour incluse, à 15 € TTC la cabane à la nuit et 25 € TTC les deux cabanes à la nuit si la réservation est effectuée par le même usager client et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir entre EPN, la Ville de Normanville et l'Office de Tourisme et de Commerce d'Evreux Portes de Normandie, ainsi que tout document ou avenant nécessaire pour la mise en place et la gestion de deux refuges de randonnée « Cabanes Rando ».

☞ **DECIDE (moins une voix contre)** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) pour l'édition 2021 du rallye « Plaines et Vallées » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite afférente et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

☞ **ADOPTE** le Rapport recueillant les modifications au projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Evreux Portes de Normandie 2020-2026 ; **APPROUVE** le Plan Climat Air Energie Territorial d'Evreux Portes de Normandie 2020-2026 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération en particulier concernant la procédure réglementaire à suivre.

☞ **PRESCRIT** la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements (PLUiHD), selon les objectifs définis et conformément aux articles L153-31 et L153-34 du code de l'urbanisme, **FIXE** les modalités de concertation suivantes :

- Affichage de la délibération au siège d'EPN pendant la durée de la procédure et jusqu'à l'arrêt de projet
- Information aux différentes étapes de la procédure, sur le site internet EPN
- Mise à disposition d'un registre d'observation au siège d'EPN et à la mairie de Saint André de l'Eure, pendant la durée de la procédure et jusqu'à l'arrêt de projet
- Une adresse mail de contact afin d'adresser des observations : planification@epn-agglo.fr

et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège d'Evreux Portes de Normandie ainsi que dans les mairies de l'agglomération et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs.

☞ **APPROUVE** les principes d'aménagement du bâtiment du pôle d'échange au bénéfice du stationnement Véloo et de l'atelier Véloo ; **DECIDE** d'engager les travaux d'aménagement et de sécurisation nécessaires et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents ayant trait aux présentes dispositions.

☞ **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et tous avenants à intervenir entre EPN et la commune de Saint Germain sur Avre pour la mise à disposition de locaux et de personnels, dans le cadre de la gestion des transports scolaires sur le sud du territoire

☞ **APPROUVE** les termes du règlement des transports scolaires d'EPN.

☞ **DECIDE** le renforcement de la desserte du Quartier Saint Michel – Centre-ville d'Evreux pour une période de phase d'expérimentation allant de septembre 2021 à juin 2022 ; **DECIDE** la création d'un nouveau point d'arrêt dénommé « Avranches » sur la ligne T10 du réseau Transurbain ; **DECIDE** le renforcement de la desserte de l'axe Evreux – Saint André de l'Eure avec 8 liaisons complémentaires (4 allers-retours) par jour du lundi au samedi, toute l'année ; **DECIDE** d'intégrer la navette Transurbain T1E « Préfecture- Collège Paul Bert » dans le service de la ligne T1 classique ; **DECIDE** l'optimisation sommaire de l'itinéraire de la ligne T4 de Transurbain Saint Sébastien de Morsent – Centre-ville d'Evreux – Cocherel et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à ces décisions

☞ **DECIDE** de considérer comme urgent et prioritaire la réalisation rapide du « saut-de-mouton » en avant gare de Paris Saint Lazare ; **DECIDE** de s'associer au collectif normand pour la réalisation de cet ouvrage ; **DECIDE** d'acter le principe d'une contribution financière au volet collectivités du projet sur la base de la ventilation suivante :

- Région : 25%
- Département 12.5%
- Intercommunalités 12.5%

La ventilation des contributions entre Départements, Métropole, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération et Communautés de communes est définie au prorata de la population.

DECIDE d'affecter une enveloppe maximale de 1 510 000 € à cet effet et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

☞ **OCTROIE (Mme Leseigneur ne prend pas part au vote)** une subvention de 6 500 € à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure.

☞ **OCTROIE** une subvention de 4 000 € à l'association Habitat et Humanisme, au titre de l'exercice 2021.

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux de requalification de la Rue du Bois des Communes à Evreux ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après et **SOLLICITE** les subventions (à mobiliser dans la cadre de la convention ANRU)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (1 000 000 €) maquette ANRU			
EPN 165 070 € 16,5 %	REGION NORMANDIE 250 000 € 25%	VILLE EVREUX 200 000 € 20%	ANRU 384 930 € 38,5%

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de **9 000 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	ETAT Sous réserve de validation comité de pilotage	COUT DU PROJET
REP+ MADELEINE (Collège de Navarre)	Madeleine	Programmation REP + Madeleine : Mise en place d'actions liées à l'acquisition des fondamentaux par les élèves, et actions innovantes, dans le cadre du projet REP	2 000 €	3 700 €	5700 €
REP POLITZER	Madeleine	Programmation REP Poltizer : Mise en place d'actions liées à l'acquisition des fondamentaux par les élèves, et actions innovantes, dans le cadre du projet REP	1 500 €	5 600€	7 100 €
REP DUNANT	Nétreville	Programmation REP Dunant : Mise en place d'actions liées à l'acquisition des fondamentaux par les élèves, et actions innovantes, dans le cadre du projet REP	3000 €	6 000 €	9 000 €
ASSOCIATION DE SOLIDARITE CITOYENNE	Madeleine	Sorties familles : -Faciliter la création de liens entre les familles à l'extérieur du quartier -Renforcer la cohésion sociale et rompre l'isolement -Mise en place de sorties familles sur la période estivale, afin d'offrir un temps de vacances et de découverte aux familles du quartier.	2 500 €	/	7 800 €
TOTAL			9 000 €	15 300€	29 600€

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-après, pour un montant total de 19 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Convention pluri annuelle	Coût total du projet	Part EPN
1	ALSM / AGORA	Evreux St Michel	Animations jeunesse et familles <i>Mise en place de projets d'animations à destination des jeunes et des familles du territoire dans le cadre de l'EVS (Espace de Vie Sociale) portée par l'ALSM</i>	OUI 2020-2023 Agrément EVS	152 910€	11 000€
2	Association Régie des quartiers	EPN	Chantiers jeunes <i>Mise en place de <u>3 chantiers Jeunes</u> sous la forme de CDD de 15 jours sur les périodes de vacances scolaires. Chantiers sur le patrimoine local.</i> → 1 chantier à Saint-Sébastien de Morsent sur les vacances d'été en lien avec le service Cohésion sociale de la commune – 3 jeunes → 1 chantier sur le territoire CNE en lien avec le CS, sur les vacances d'Octobre – 3 jeunes <i>Ou 1 chantier sur le quartier de St-Michel en lien avec l'EVS, sur les vacances d'Octobre – 3 jeunes</i> → Un autre chantier restant à définir	NON	51 000€	8 000€
TOTAL 2ème phase						19 000€

☞ **OCTROIE (moins 5 abstentions)** dans le cadre de la plateforme « mobilité », une subvention de:

Pour les fonds LEADER 2021

- 17 500 € à l'association WIMOOV

Pour les fonds FSE sur le 1er semestre 2021

- 5 000 € à l'association IFAIR
- 32 500€ à la MJC
- 6 500 € à l'association CICERONE
- 2 250 € à l'association Education et Formation
- 12 500 € à l'association WIMOOV

Pour le 2nd semestre 2021

- 58 750 € à l'association WIMOOV

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et les avenants éventuels avec chaque opérateurs mobilité.

☞ **ADOpte** le règlement intérieur de fonctionnement de la Crèche à Vocation Insertion Professionnelle (AVIP) et **ADOpte** le règlement intérieur de la commission d'attribution des places. Cette crèche va remplacer la Halte-garderie de la Madeleine à Evreux qui a fermé ses portes en décembre 2020.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** avec la SAIEM AGIRE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation du réseau d'eau potable et rétrocession – Evreux la Madeleine tranche 2 (bâtiments situés rues Rugby, Molière, Jean Racine, Jean de la Fontaine et Emile Zola, quartier de la Madeleine à Evreux)

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants de substitution à intervenir pour transférer les conventions de téléphonie mobile liant les opérateurs signataires au profit des sociétés désignées par eux après vérifications d'usage et à **PERCEVOIR** les redevances afférentes à l'utilisation des châteaux d'eau.

☞ Le Président **RETIRE** de l'ordre du jour le projet de modification du règlement d'eau potable pour examen lors d'une séance ultérieure

☞ **APPROUVE**, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la stratégie de gestion et préservation de la ressource en eau, suivant les axes suivants :

1. Augmenter les surfaces en cultures BNI, BIO et prairie sur les AAC prioritaires et sensibles
2. Faire baisser la lixiviation de l'azote vers la nappe en période hivernale
3. Faire diminuer le recours aux herbicides
4. Améliorer la connaissance sur la ressource en eau
5. Accompagner le développement des éléments de paysages boisés
6. Développer les leviers techniques, administratifs et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs de la stratégie
7. Communiquer et mieux informer sur les enjeux de la gestion et protection de la ressource en eau

FIXE les objectifs de qualité d'eau et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents associés à cette stratégie incluant les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées dans celle-ci (demandes de subventions, marchés publics, conventions ...).

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de mise à disposition de terrain à passer avec le propriétaire SCI de la Ferme Neuve, domicilié au 29 rue de l'Iton à Normanville, pour l'installation du piézomètre N°21 sur la parcelle cadastrée C 119, dite « Le mont Menais Est » à Normanville pour le suivi qualitatif et quantitatif de la nappe de la craie dans la vallée de l'Iton, ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires

☞ **OCTROIE**, dans le cadre de la gestion des espèces exotiques envahissantes, une subvention de fonctionnement de 500 € TTC au Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie qui intervient sur le territoire et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'application et ses éventuels avenants, pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

☞ **DECIDE**, au titre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser rue la RD 45 – rue des Cèdres, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Illiers l'Evêque (21 000,00 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux

☞ **DECIDE**, au titre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 45 – Carrefour rue des Cèdres/rue des Vergers - le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Illiers l'Evêque (6 804,00 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.

☞ **DECIDE**, au titre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 555 – Route de Neuville - le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Saint André de l'Eure (8 452,50 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.

☞ **ADOpte** le règlement de fonctionnement de la déchèterie mobile

☞ **ARRETE** le projet d'établissement 2021 – 2025 du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents se rapportant à la mise en œuvre de ce projet d'établissement, notamment toutes demandes de subventions

☞ **FIXE** les frais de scolarité au Conservatoire à Rayonnement Départemental applicables à compter du 1^{er} septembre 2021

☞ **DECLARE d'intérêt communautaire**, dans le cadre de la Compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs » d'EPN, les gymnases et leurs installations sportives de plein air suivants :

- I. Henri Dunant
- II. André Legrand
- III. Navarre
- IV. Politzer
- V. Jean Rostand
- VI. Marcel Pagnol

PREND ACTE du transfert vers EPN des services chargés de la mise en œuvre de cette compétence et **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

☞ **DECIDE** de s'engager dans le dispositif de la SAS « Pass Culture », **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant **A SIGNER** les conventions avec la SAS « Pass Culture » pour chaque établissement culturel d'EPN, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant **A SIGNER** tous les documents afférents à ce dossier. Expérimenté depuis le mois de juin 2019 dans quatorze départements, le « Pass Culture » est un dispositif du Ministère visant à renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans. Il se concrétise par une application web, téléchargeable sur smartphone, gratuite et géolocalisée, grâce à laquelle ces jeunes découvrent et réservent des propositions culturelles et artistiques accessibles à proximité. À compter du 1er Janvier 2022, le dispositif sera étendu aux collégiens à partir de la 4e ainsi qu'aux lycéens à partir de la seconde. Les offres éligibles au Pass Culture de la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie concernent les équipements suivants :

- Conservatoire à Rayonnement Départemental,
- Musées,
- Médiathèques,
- Maison des Arts.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'Instructeur des autorisations droit des sols pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'urbanisme. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Rédacteur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'un emploi de médiateur culturel pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de la culture et médiation. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi d'assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'un emploi de Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, conseils citoyens pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des politiques publiques liées à la politique de la ville. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'un emploi de Coordinateur – tuteur campus connecté pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de la gestion de projets. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le cadre d'emploi d'Attaché, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'un emploi responsable du développement touristique pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine du développement touristique. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le cadre d'emploi d'Attaché, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'un emploi de Chargé de recrutement dispositifs spécifiques pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine du recrutement et de l'insertion professionnelle. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Rédacteur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'un emploi de Médiateur RH pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine du recrutement et de l'insertion professionnelle. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Rédacteur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **ADOPTE** le rapport final et les conclusions décidées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en sa réunion du 13 avril 2021, les décisions prises par la CLECT étant les suivantes : **1** - Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif : la CLECT retient le principe de non régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN : **2** - Programme de réussite éducative : la CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux

☞ **ADOPTE** les attributions de compensation définitives 2021 selon les tableaux récapitulatifs suivants :

COMMUNES EX-GEA	Attributions de compensation définitives 2021
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	140 496,54 €
ARNIERES-SUR-ITON	10 602,58 €
AVIRON	18 842,23 €
BAUX-SAINTE-CROIX (LES)	19 032,95 €
BONCOURT	3 015,53 €
BOULAY-MORIN (LE)	23 139,80 €
CAUGE	19 470,48 €
CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX (LA)	25 039,48 €
CIERREY	23 062,07 €
DARDEZ	2 396,69 €
EMMALEVILLE	22 614,29 €
EVREUX	14 996 979,97 €
FAUVILLE	78 484,27 €
GAUCIEL	20 269,88 €
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE	47 420,39 €
GRAVIGNY	727 998,80 €
GUICHAINVILLE	254 970,64 €
HUEST	37 532,86 €
IRREVILLE	14 602,86 €
MESNIL-FUGUET (LE)	4 397,04 €
MISEREY	57 944,37 €
NORMANVILLE	205 460,78 €
PARVILLE	15 133,53 €
PLESSIS-GROHAN (LE)	29 616,29 €
REUILLY	21 788,49 €
SACQUENVILLE	52 518,21 €
SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES	3 152,77 €
SAINT-LUC	5 935,61 €
SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE	913,93 €
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT	546 042,42 €
SAINT-VIGOR	8 387,62 €
SASSEY	5 553,70 €
TOURNEVILLE	6 700,34 €
TRINITE (LA)	2 559,13 €
VAL-DAVID (LE)	26 834,44 €
VENTES (LES)	24 760,10 €
VIEIL EVREUX (LE)	163 492,89 €
Total des attributions de compensation à verser - communes Ex-GEA (a)	17 667 163,97 €

COMMUNES Ex-CCPN	Attributions de compensation définitives 2021
AUTHIEUX (LES)	23 091,07 €
BARONNIE (GARENCIERES/QUESSIGNY)	48 857,94 €
BOIS-LE-ROY	94 274,31 €
BRETAGNOLLES	12 517,81 €
CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE	14 177,99 €
CHAVIGNY-BAILLEUL	42 224,48 €
COUDRES	30 978,78 €
COUTURE BOUSSEY (LA)	317 321,98 €
CROTH	115 862,79 €
EPIEDS	23 242,54 €
FORET-DU-PARC (LA)	31 815,87 €
FOUCRAINVILLE	6 211,62 €
FRESNEY	32 804,95 €
GARNENNES-SUR-EURE	350 220,66 €
GROSSOEUVRE	135 933,03 €
HABIT (L')	43 924,58 €
JUMELLES	17 325,75 €
LIGNEROLLES	23 033,44 €
MARCILLY-SUR-EURE	245 002,21 €
MOUSSEAUX-NEUVILLE	68 129,13 €
PREY	129 502,51 €
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE	933 558,02 €
SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY	12 338,24 €
SAINT-LAURENT-DES-BOIS	26 340,68 €
SEREZ	11 123,18 €
Total des attributions à verser - communes Ex-CCPN (b)	2 789 813,56 €

ADHESIONS 2018	Attributions de compensation définitives 2021
ACON	12 202,03 €
COURDEMANCHE	15 873,53 €
DROISY	- €
FONTAINE-SOUS-JOY	- €
ILLIERS L'EVEQUE	43 662,34 €
JOUY-SUR-EURE	- €
MARCILLY-LA CAMPAGNE	29 226,18 €
MESNIL-SUR-L'ESTREE	108 300,07 €
MOISVILLE	- €
MOUETTES	42 559,30 €
MUZY	24 279,16 €
SAINT-GERMAIN SUR AVRE	39 783,33 €
Total des attributions de compensation à verser - communes adhésion 2018 (c)	315 885,94 €
TOTAL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION A VERSER AUX COMMUNES - ANNEE 2021 (a+b+c)	20 772 863,47 €

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à passer avec l'UGAP et les éventuels avenants à intervenir.

☞ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

☞ **DONNE ACTE (moins 6 abstentions) - le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote** - à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2020 ; **CONSTATE** la concordance du Compte de Gestion avec le compte administratif aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes ; **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs.

☞ **DECIDE - le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote** - dans le cadre du vote du Compte administratif 2020, de l'affectation du résultat des différents budgets

☞ **ADOPTE (moins 5 abstentions)** le Budget Supplémentaire 2021.

☞ **ADOPTE** les ajustements d'Autorisations de programmes/Crédits de paiement et Autorisations d'engagement/Crédits de paiement (AP/CP et AE/CP) dans le cadre du budget supplémentaire 2021

☞ **ADOPTE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour EPN : son budget principal (00100) et ses budgets annexes M14 : ZA du Long Buisson 1 (00104), ZA les Suresettes (00106), ZAC La Fosse Aux Buis (00107), ZA de Miserey (00112), ZAC du Long Buisson 2 (00114), ZAC du Vallon Fleuri (00117), Pépinière Scientifique (00121), ZAC de Vallot (00124), ZA Gauville Parville (00127), ZA Marcilly La Campagne (00128), ZA de Droisy (00129) et ZA du Long Buisson 3 (00134) ; **APPROUVE** la mise à jour des délibérations n°70 du 17/12/2019 et n°49 du 13/10/2020 en précisant les durées applicables à tous les articles issus de cette nouvelle nomenclature, conformément à l'annexe jointe ; **CALCULE** l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis ; **AMENAGE** la règle du prorata temporis dans le logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500,00€ TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ; **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections et **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération

☞ **DECIDE** l'apurement du compte 1069 par opération d'ordre semi budgétaire : émission d'un mandat d'ordre mixte au compte 1068 pour un montant de 27 065,99€ et **DIT QUE** les crédits budgétaires sont inscrits en dépenses au compte 1068 au budget supplémentaire 2021

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **ADMETTRE** en créances irrécouvrables les sommes de :

Total budget Principal :	16 276,19 €
Total budget Eau :	300 446,99 €
Total budget Assainissement :	21 812,79 €
Total budget SPANC	15 213,97 €

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 158 772 €.

☞ **OCTROIE** une subvention complémentaire de 40 000 euros à l'association « Evreux Volley-ball » qui va évoluer en Ligue AF et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention ainsi que tous documents afférents

☞ **OCTROIE (Mme Bonnard ne prend pas part au vote)** une subvention de 3 000 euros à l'association Les Gazelles de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir dans le versement.

☞ **DECIDER** le versement aux communes des fonds de concours ci-après :

- 591,56 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Angerville-la-Campagne** pour le remplacement de l'adoucisseur du lave-vaisselle de la cantine,
- 3 352,76 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le remplacement de la chaudière et de ventilo-convecteurs à la mairie,
- 2 185,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le remplacement des volets roulants de la mairie,
- 781,77 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'installation d'une douche à l'école maternelle,
- 1 512,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'installation d'un lave-chaussures au stade,
- 4 649,78 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de panneaux numériques d'informations,
- 2 962,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un barnum,
- 3 290 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de jeux pour enfants,
- 2 882,73 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la construction d'un abri poubelles pour l'Escale,
- 286,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de décorations de Noël,
- 6 080 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux de clôture sur les berges de l'Iton,
- 8 803,72 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un véhicule électrique,
- 2 692,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de mobilier urbain,
- 2 463 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'isolation thermique de la mairie (financement Etat),
- 287,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de matériel électoral,
- 1 245,75 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour le remplacement des clôtures de deux bassins de rétention à la Clé des Champs,
- 284 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour l'acquisition de décorations de Noël,
- 1 647,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition de mobilier extérieur,
- 19 565,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Boncourt** pour la réalisation d'une aire de jeux et d'un équipement sportif (refus Etat),
- 2 168,75 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Caugé** pour la réfection du sol amortissant des structures de jeux de la maternelle (financement Etat),
- 7 745,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour le réaménagement du cimetière communal (refus Etat),
- 1 107,60 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la protection et la plantation des berges de la mare derrière l'école (financement Etat),
- 1 492 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour la fourniture et la pose de deux bouches incendie (financement Etat et Département),
- 19 056,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Chavigny-Bailleul** pour la réfection de la cour de l'école,
- 337,07 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour la mairie,
- 7 154,20 €, soit 21% du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour la mise aux normes de la défense incendie (financement Etat et Département),
- 7 977,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la réfection du terrain de sport de l'école primaire,
- 1 717,52 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'isolation des combles de la mairie,
- 2 190 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la fourniture et la pose de radiateurs, d'éclairage led et blocs de sécurité à l'école de musique,
- 345,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition d'armoires pour le bureau du maire,

- 625 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la pose d'un faux-plafond au secrétariat de la mairie,
- 3 214,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'aménagement paysager et les plantations à proximité de la mare et de la noue,
- 587,63 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition de mobilier urbain,
- 1 960 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la mise aux normes des tableaux électriques de la mairie et de l'école,
- 1 562,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la fourniture et la pose de signalisation horizontale et verticale,
- 5 818,50 €, soit 23% du coût HT du projet, à la commune **d'Epieds** pour la mise aux normes de la défense incendie (financement Etat et Département),
- 26 110,24 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour l'aménagement de la nouvelle médiathèque du quartier de Nétreville (financement Etat),
- 2 601,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour la mise en place d'une clôture le long du pré des Tracquecins,
- 2 642,45 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune de **Foucrainville** pour la rénovation de la mairie (façade, robinet et luminaire extérieur) et de l'arrêt de car (financement Etat),
- 6 044 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la mise aux normes de la défense incendie (financement Etat et Département),
- 1 940 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gauville-la-Campagne** pour la mise en conformité électrique de bâtiments communaux,
- 4 242,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour les volets roulants à la salle Gérard Philippe - dernière phase,
- 2 551,56 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour le remplacement d'alarmes à l'école (financement Etat),
- 2 890,75 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la sécurisation de la cour de l'école (financement Etat),
- 2 863,50 €, soit 24% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour les travaux de défense incendie (financement Etat et Département),
- 900 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'un tableau blanc interactif à l'école (financement Etat),
- de 3 662,50 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de **Guichainville** pour le remplacement de quatre bornes incendie (financement Etat et Département),
- de 187 375 €, soit 48% du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour l'agrandissement du parking de l'école maternelle (financement Département),
- 3 100,11 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour la réfection du tableau général électrique et changement de l'éclairage de l'espace gymnase/multi activités (financement Etat),
- de 5 457,07 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la fourniture et la pose de jeux extérieurs au groupe scolaire (financement Etat),
- 2 236,79 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Illiers l'Evêque** pour l'installation d'un abribus au hameau du Brémien,
- 2 810,48 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'installation de quatre bouches incendie (financement Etat et Département),
- 1 147,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'acquisition d'une étuve pour la cantine,
- 1 442 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'installation de stores intérieurs pour la mairie,
- 3 891,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'installation de volets roulants pour la mairie,
- 805,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Irreville** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 2 577,69 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jouy-sur-Eure** pour le remplacement de panneaux d'affichage et d'un miroir de sécurité,
- e 902,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour des travaux de plomberie pour l'école et la mairie,
- 1 186,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour la signalisation horizontale (école, mairie, église et ancienne abbaye),
- 2 527,76 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour la création de deux bouches incendie (financement Etat et Département),

- 3 071,71 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la fourniture et l'installation de pompes à chaleur pour la mairie et la salle des associations en remplacement de la chaudière fioul (financement Etat),
- 2 130,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la fourniture de mobiliers de parcours santé,
- 435 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour l'acquisition de deux caméras piétonnes pour la police municipale,
- 9 686,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un véhicule de police municipale,
- 1 948,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de l'équipement du véhicule de police municipale,
- 15 610 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques,
- 2 155,67 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de matériel informatique pour la mairie,
- 6 990 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour les travaux de drainage du cimetière,
- 1 388 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- 189 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un amplificateur de son pour l'église,
- 1 032,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de dalles led pour l'école maternelle,
- 348,94 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un système de phonie pour ascenseur,
- 2 415 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la réalisation d'un mur au parking de la maison de santé,
- 344,70 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'armoires pour la mairie et l'école,
- 6 236,86 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du **Boulay-Morin** pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse,
- 1 239,98 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour l'acquisition d'une remorque pour le tracteur tondeuse,
- 1 546,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour le remplacement de la clôture du stade/école,
- 1 438 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour l'acquisition de deux défibrillateurs,
- 1 763,76 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour la fourniture et la pose de trois bouches incendie (financement Etat et Département),
- 6 103,66 €, soit 23% du coût HT du projet, à la commune du **Plessis-Grohan** pour l'installation d'une réserve incendie au hameau des Brûlins (financement Etat et Département),
- 1 040 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des **Authieux** pour la remise en état de l'aire de jeux communale,
- 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour le remplacement de l'arbre de la Liberté,
- 6 565,88 €, soit 10% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour le remplacement des menuiseries de l'école maternelle (financement Etat et Département),
- 2 763 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'une lame de déneigement,
- 631,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition de tablettes numériques,
- 730 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition de panneaux voisins vigilants,
- 3 815 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'un panneau d'affichage numérique extérieur,
- 7 201,50 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la plateforme d'accès aux pompiers, l'installation d'une réserve incendie au Buisson et le remplacement de deux poteaux incendie (financement Etat et Département),
- 4 488,80 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour la mise en place de la vidéoprotection (financement Etat),

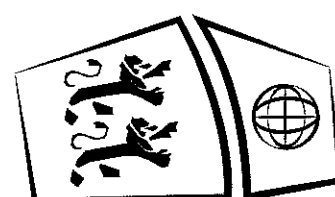
- 1 335,51 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour l'acquisition d'un adoucisseur d'eau pour la cuisine de la cantine scolaire,
- 90 364 €, soit 21% du coût HT du projet, à la commune de **Moisville** pour la restauration de l'église Saint Martin (financement Etat et Département),
- 932,49 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'une tondeuse et d'un broyeur,
- 557,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour l'acquisition de tables de pique-nique et une clôture en rondin de bois,
- 3 296,89 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour la fourniture et la pose de deux portiques tournants (jardin et camping-cars),
- 6 892,34 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en place d'un sol Butyplay pour le terrain multisport,
- 726,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un compresseur pour les services techniques,
- 3 164,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de matériel informatique pour le service enfance jeunesse,
- 4 557 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un écran projecteur pour la salle du conseil,
- 3 495 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un écran tactile pour la dématérialisation de l'affichage,
- 628,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de trois imprimantes pour les services administratifs,
- 1 437,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour les écoles,
- 1 236 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour la médiathèque (bac et chariot),
- 1 620 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de distributeurs à sacs d'hygiène canine,
- 1 132 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux lave-verres de cantine,
- 2 759,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux autolaveuses,
- 13 526,38 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un véhicule benne,
- 12 787,88 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique,
- 1 790,67 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour les locations saisonnières,
- 2 661,46 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la fourniture et la pose du standard téléphonique de la mairie,
- 549 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la fourniture d'une géoverbalisation électronique pour la police municipale,
- 893,87 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour la pose d'une bouche incendie (financement Etat et Département),
- 2 032,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la mise en sécurité de la mairie et du RAM,
- 611,17 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'une remorque,
- 687 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement des alarmes de la mairie, de l'école et de la cantine,
- 2 926,80 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la motorisation des volets roulants de l'école,
- 275 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la création d'une bordure de sécurité le long de l'ancien cimetière,
- 1 765 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement de la porte extérieure d'une salle de classe,
- 279 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition de panneaux d'affichage,
- 213,38 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'un taille haies,
- 267,89 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'isoloirs,

- 2 301,38 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour les travaux de la terrasse de la salle des fêtes,
- 789 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Luc** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 787,82 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition de matériel d'entretien pour les espaces verts,
- 5 346,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'une tondeuse,
- 1 304,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'un banc chêne pour agrémenter l'extérieur de la mairie,
- 950,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'un panneau pédagogique mobile,
- 670,14 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'une table de ping-pong en béton,
- 745 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Martin-la-Campagne** pour l'acquisition d'un poste informatique pour la mairie,
- 808 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la mairie,
- 721 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de vasques de fleurissement sur candélabres,
- 935,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Serez** pour la sécurisation des portes d'entrée de l'église,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 714,20 € délibéré le 13 avril 2021 pour la commune de Grosseoeuvre pour l'acquisition de matériel électoral, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ; **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 67 361,41 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la création d'une réserve incendie, d'un bordurage et l'aménagement d'un parking, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ; **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 742,50 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie, la facture ayant été réglée antérieurement à la date d'autorisation de démarrage anticipé et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SECONDE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE FONCTION ET DE
SIGNATURE AUX ELUS COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Bruno GROIZELEAU

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.9

Vu l'article 1650-A du Code général des impôts

Vu l'arrêté en date du 16 juillet 2020 qu'il convient de modifier au niveau du montant des engagements de dépense

ARRETE

ARTICLE 1 : Mr **Bruno GROIZELEAU**, Vice-président, reçoit délégation de fonction et assurera sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions et missions relatives au secteur des **FINANCES, DES MARCHES PUBLICS ET DES FONDS DE CONCOURS**, et ce, à l'exclusion des affaires de personnel.

Mr Bruno GROIZELEAU reçoit également délégation pour assurer la Présidence de la **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

ARTICLE 2 : Par cette délégation, Mr Bruno GROIZELEAU :

S'agissant des Finances reçoit délégation de signature :

- pour tous les courriers et documents adressés aux partenaires institutionnels, administrés d'Evreux Portes de Normandie et aux Maires, s'agissant notamment de la gestion des dossiers de fonds de concours

- les bordereaux et titres de recettes
- les bordereaux de mandat
- les certificats d'annulation ou de réduction de mandats
- les déclarations de TVA
- les autorisations spéciales de virement de crédit
- les certificats administratifs
- les certificats d'annulation ou de réduction de titres
- la gestion des lignes de crédits et la réalisation des lignes de trésorerie
- les contrats de prêt destinés au financement des investissements prévus au Budget et aux

opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change

- pour les opérations de marchés, pour résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer partie de ces fluctuations, pour réaliser une annulation d'opération de retournement, pour lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer les documents se rapportant aux opérations de marchés, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la gestion active de la dette.

- **tous les engagements de dépense quel que soit leur montant, ainsi que tous les bons de commande, quel que soit leur montant, afférents à un marché à bons de commande**

- les états de frais de déplacement du Président

S'agissant des Marchés publics :

➤ M. Bruno GROIZELEAU est nommé **Président :**

- de la commission d'appel d'offres permanente
- de la commission concession permanente
- de la commission d'appel d'offres spéciale « aménagement »
- des commissions d'appel d'offres de groupement de commande, lorsque Evreux Portes de Normandie est désigné coordonnateur du groupement et que l'attribution des marchés correspondants est confiée au coordonnateur
- des jurys de concours

➤ M. Bruno GROIZELEAU est habilité à :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- prendre toute décision concernant l'attribution des marchés et accords-cadres dont l'attribution ne relève pas de la compétence de la Commission d'Appel d'offres mais de l'assemblée délibérante.
- signer tous les documents nécessaires à l'exercice de cette délégation de fonction des marchés publics.

ARTICLE 3 : Les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats (hors marchés publics) afférents aux délibérations de l'organe délibérant, demeurent du domaine de compétence du Président.

ARTICLE 4 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

ARTICLE 5 : Mr Bruno GROIZELEAU devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : En l'absence ou en cas d'impossibilité de M. Bruno GROIZELEAU, cette délégation est confiée en première intention à M. Guy DOSSANG, Vice-président, et, en l'absence de ce dernier, à M. Sylvain BOREGGIO, Vice-président.

ARTICLE 7 : Le Directeur général des services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 25 mai 2021



Guy LEFRAND

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS
COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE

à

Mme Chantal GARCIA GIRARD

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Considérant la nécessité d'assurer la continuité de service de la Direction des Ressources Humaines en attendant le recrutement d'un (e) Directeur (rice)

ARRETE

Article 1 : L'arrêté en date du 6 avril 2021 portant délégation de signature à Mmes Garcia-Girard et Gilain de la DRH est abrogé

Article 2 : Délégation provisoire de signature est donnée à Mme Chantal GARCIA-GIRARD, en l'attente du recrutement d'un (une) DRH, pour :

Secteur Recrutement

- les actes relatifs aux demandes et aux conventions de stage,
- les attestations employeur relatives au secteur,
- les réponses aux candidatures spontanées,
- les courriers relatifs au non renouvellement des contrats

Secteur paie- carrière

- les attestations employeur relatives au secteur
- les actes relatifs aux dossiers de liquidation des retraites
- les ordres de Mission à **l'exception de ceux relatifs aux élus**
- les états de frais de déplacements à **l'exception de ceux relatifs aux élus**

Secteur formation

À l'exception des actes relatifs aux élus :

- les ordres de mission liés au secteur
- les attestations employeur relatives au secteur
- les demandes internes de formation
- les bulletins d'inscription CNFPT et hors CNFPT

En matière de marchés publics

- les ordres de service des marchés de la Direction des Ressources Humaines

Tous secteurs confondus

- tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de la gestion des ressources humaines

Article 3 : Mme Chantal GARCIA-GIRARD devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 23 avril 2021



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
Mme BOUSSARD Bérangère

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, à **Mme BOUSSARD Bérangère**, Responsable du service Santé Sécurité au Travail d'Evreux Portes de Normandie pour :
▶ les déclarations, attestations d'accident de travail

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme BOUSSARD Bérangère, la présente délégation est confiée à Mme Chantal GARCIA GIRARD

Article 3 : Mme BOUSSARD Bérangère devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 23 avril 2020



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Bruno MALHEY, Directeur Général des Services

LE PRÉSIDENT
D'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à **M. Bruno MALHEY**, Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} mai 2021, pour :

- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés communautaires
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents
- la certification exécutoire de tous documents administratifs (délibérations, arrêtés, conventions...)
- les procès-verbaux de notification et d'affichage
- la légalisation des signatures
- les demandes de régularisation du contenu d'une candidature dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- les courriers de négociation avec les candidats dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics jusqu'à 89 999 € H.T
- les autorisations spéciales de virement de crédits opérés à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire
- les déclarations de TVA
- les certificats administratifs financiers
- la gestion des lignes de crédits et la réalisation des lignes de trésorerie
- les déclarations de sinistres à titre conservatoire en matière d'assurance
- les ordres de service afférents aux marchés publics
- les modalités d'assiette, de liquidation et de recouvrement des taxes d'urbanisme
- la signature de tous documents relatifs aux opérations de fouilles
- la signature des bordereaux de liquidation des factures
- les convocations aux réceptions de travaux et procès-verbaux de réception des marchés
- la signature de courriers divers destinés aux entreprises (notamment, réponse à des demandes de renseignements...) tous secteurs de compétence confondus
- les courriers d'accompagnement à l'occasion de la transmission de documents divers
- toutes correspondances, notes et actes d'administration courante dans les matières relevant de l'exécutif communautaire

Article 2 : M. Bruno MALHEY devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.



Evreux, le 26 avril 2021

Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Bruno MALHEY, Directeur Général des Services

LE PRÉSIDENT
D'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 26 avril 2021 qu'il convient de modifier

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à **M. Bruno MALHEY**, Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie pour :

- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés communautaires
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents
- la certification exécutoire de tous documents administratifs (délibérations, arrêtés, conventions...)
- les procès-verbaux de notification et d'affichage
- la légalisation des signatures
- les demandes de régularisation du contenu d'une candidature dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- les courriers de négociation avec les candidats dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits « simplifiés »
- les autorisations spéciales de virement de crédits opérés à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire
- les déclarations de TVA
- les certificats administratifs financiers
- la gestion des lignes de crédits et la réalisation des lignes de trésorerie
- les déclarations de sinistres à titre conservatoire en matière d'assurance
- les ordres de service afférents aux marchés publics
- les modalités d'assiette, de liquidation et de recouvrement des taxes d'urbanisme
- la signature de tous documents relatifs aux opérations de fouilles
- la signature des bordereaux de liquidation des factures
- les convocations aux réceptions de travaux et procès-verbaux de réception des marchés
- la signature de courriers divers destinés aux entreprises (notamment, réponse à des demandes de renseignements...) tous secteurs de compétence confondus
- les courriers d'accompagnement à l'occasion de la transmission de documents divers
- toutes correspondances, notes et actes d'administration courante dans les matières relevant de l'exécutif communautaire

Article 2 : M. Bruno MALHEY devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.



Evreux, le 25 mai 2021

Guy LEFRAND

DELEGATION DE SIGNATURE
à
Mme Emilie GUIBERT

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, à compter du 1^{er} juin 2021, dans son domaine de responsabilité, à **Mme Emilie GUIBERT**, Directrice Générale des Services Techniques d'Evreux Portes de Normandie, pour :

- ▶ la signature de tous documents relatifs aux opérations de fouilles
- ▶ la signature des documents de certification des dépenses (états récapitulatifs de dépenses...)
- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ pour les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés"
- ▶ les procès-verbaux de réception des marchés en tant que maître d'ouvrage
- ▶ les certificats de cession des véhicules
- ▶ pour tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

Article 2 : En son absence ou en cas d'empêchement, cette délégation de signature est prioritairement confiée à **Mme Mathilde TEMPEZ**, Adjointe à la Directrice générale des services techniques

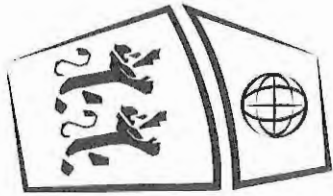
En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Emilie GUIBERT et de Mme Mathilde TEMPEZ, cette délégation de signature est confiée, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à **Mme Arianne GUFFROY**, Directrice des Infrastructures, à **M. Cédric SOUILLAT**, Directeur de la Propreté, des Déchets et du Parc motorisé et à **M. Olivier ROGUE** Directeur de l'Eau et de l'Assainissement.

Article 3 : **Mme Emilie GUIBERT** devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 25 mai 2021



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Gregory-Christopher TRUMP

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 16 juillet 2020 qu'il convient de modifier

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **Monsieur Gregory-Christopher TRUMP**, Directeur général adjoint Ressources d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ les convocations aux réception et procès-verbaux de réception des marchés des services
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés"
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les déclarations de sinistres
- ▶ tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

Article 2 : M. TRUMP devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.



Evreux, le 25 mai 2021

Guy LEFRAND



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE

à

Mme Eva DEVILLIERS

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 16 juillet 2020 qu'il convient de modifier

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à Mme Eva DEVILLIERS, Directrice générale adjointe ACESS (Activités Culturelles Educatives Sportives et Sociales) du Territoire d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ les convocations aux réception et procès-verbaux de réception des marchés des services
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés"
- ▶ tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DEVILLIERS, cette délégation de signature est confiée, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à M. Mathieu QUEVAL, Directeur des sports et de la Jeunesse, à Mme Chrystelle LAURENT-ROGOWSKI, Directrice de la Culture et à M. Jean-Luc DELAHAIE, Directeur de l'Education et du Temps de l'Enfant

Article 3 : Mme Eva DEVILLIERS devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 25 mai 2021



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Pierre LASCABETTES

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 2 avril 2021 qu'il convient de modifier

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité,
à **M. Pierre LASCABETTES**, Directeur général adjoint chargé de l'Attractivité, de l'Aménagement, de
l'Economie et l'Emploi du Territoire d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ la saisie des services de France Domaine
- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ les convocations aux réception et procès-verbaux de réception des marchés des services
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés"
- ▶ tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

Article 2 : **M. Pierre LASCABETTES** devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 25 mai 2021



Guy LÉFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Appel à contrôle Copie 23/06/2021

DELEGATION DE SIGNATURE

à

M. Bruno MALHEY, Directeur Général des Services

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 25 mai 2021 qu'il convient de compléter par la désignation de suppléants

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à **M. Bruno MALHEY**, Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie pour :

- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés communautaires
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents
- la certification exécutoire de tous documents administratifs (délibérations, arrêtés, conventions...)
- les procès-verbaux de notification et d'affichage
- la légalisation des signatures
- les demandes de régularisation du contenu d'une candidature dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- les courriers de négociation avec les candidats dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits « simplifiés »
- les autorisations spéciales de virement de crédits opérés à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire
- les déclarations de TVA
- les certificats administratifs financiers
- la gestion des lignes de crédits et la réalisation des lignes de trésorerie
- les déclarations de sinistres à titre conservatoire en matière d'assurance
- les ordres de service afférents aux marchés publics
- les modalités d'assiette, de liquidation et de recouvrement des taxes d'urbanisme
- la signature de tous documents relatifs aux opérations de fouilles
- la signature des bordereaux de liquidation des factures
- les convocations aux réceptions de travaux et procès-verbaux de réception des marchés
- la signature de courriers divers destinés aux entreprises (notamment, réponse à des demandes de renseignements...) tous secteurs de compétence confondus
- les courriers d'accompagnement à l'occasion de la transmission de documents divers
- toutes correspondances, notes et actes d'administration courante dans les matières relevant de l'exécutif communautaire

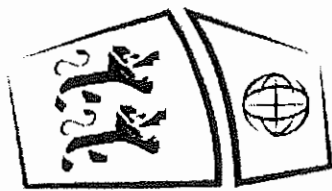
Article 2 : En son absence, cette délégation est donnée à Monsieur **Pierre LASCABETTES**, Directeur Général Adjoint ; en l'absence de M. Pierre LASCABETTES, cette délégation est donnée à **M. Grégory Christopher TRUMP**, Directeur général adjoint ; en l'absence de M. Pierre LASCABETTES et de M. Grégory-Christopher TRUMP, cette délégation est donnée à Madame **Eva DEVILLIERS**, Directrice générale adjointe ; en l'absence de Pierre LASCABETTES, de M. Grégory-Christopher TRUMP et de Mme Eva DEVILLIERS, cette délégation est donnée à **Mme Emilie GUIBERT**, Directrice générale des services techniques ;.

Article 3 : M. Bruno MALHEY devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.



Evreux, le 18 juin 2021

Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Bruno MALHEY, Directeur Général des Services

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 18 juin 2021 qu'il convient de compléter au niveau des suppléants

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à **M. Bruno MALHEY**, Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie pour :

- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés communautaires
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents
- la certification exécutoire de tous documents administratifs (délibérations, arrêtés, conventions...)
- les procès-verbaux de notification et d'affichage
- la légalisation des signatures
- les demandes de régularisation du contenu d'une candidature dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- les courriers de négociation avec les candidats dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits « simplifiés »
- les autorisations spéciales de virement de crédits opérés à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire
- les déclarations de TVA
- les certificats administratifs financiers
- la gestion des lignes de crédits et la réalisation des lignes de trésorerie
- les déclarations de sinistres à titre conservatoire en matière d'assurance
- les ordres de service afférents aux marchés publics
- les modalités d'assiette, de liquidation et de recouvrement des taxes d'urbanisme
- la signature de tous documents relatifs aux opérations de fouilles
- la signature des bordereaux de liquidation des factures
- les convocations aux réceptions de travaux et procès-verbaux de réception des marchés
- la signature de courriers divers destinés aux entreprises (notamment, réponse à des demandes de renseignements...) tous secteurs de compétence confondus
- les courriers d'accompagnement à l'occasion de la transmission de documents divers
- toutes correspondances, notes et actes d'administration courante dans les matières relevant de l'exécutif communautaire

Article 2 : En son absence, cette délégation est donnée à Monsieur **Pierre LASCABETTES**, Directeur Général Adjoint ; en l'absence de M. Pierre LASCABETTES, cette délégation est donnée à **M. Grégory Christopher TRUMP**, Directeur général adjoint ; en l'absence de M. Pierre LASCABETTES et de M. Grégory-Christopher TRUMP, cette délégation est donnée à Madame **Eva DEVILLIERS**, Directrice générale adjointe ; en l'absence de Pierre LASCABETTES, de M. Grégory-Christopher TRUMP et de Mme Eva DEVILLIERS, cette délégation est donnée à **Mme Emilie GUIBERT**, Directrice générale des services techniques ; en l'absence de Pierre LASCABETTES, de M. Grégory-Christopher TRUMP, de Mme Eva DEVILLIERS, et de Mme Emilie GUIBERT, cette délégation est donnée à **Mme Mathilde TEMPEZ**, Adjointe à la Directrice générale des services techniques.

Article 3 : M. Bruno MALHEY devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071464-20210625-asb-21ardeim2-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2021

Affichage : 01/07/2021



Evreux, le 25 juin 2021

Guy LEFRAND

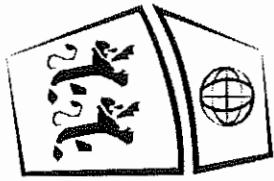
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- REGIES COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Budget Principal
100

DECISION N° 2021 / 05 / 06

ACTE MODIFICATIF REGIE DE RECETTES
PISCINE PLEIN SOLEIL - 1005

Président d'Evreux Portes de Normandie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 04 Juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 04/06/2021

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes auprès de la direction jeunesse sport association santé et développement local social – Service des Sports d'Evreux Portes de Normandie ;

ARTICLE 2 : Cette régie est installée à : la Piscine Plein Soleil 2 Rue Rüsselsheim 27 000 Evreux (Eure).

ARTICLE 3 : La régie encaisse les produits suivants :

- | | |
|---|----------------------------|
| 1. Droits d'entrée des usagers, cartes d'abonnement, des activités aquatiques | Compte d'imputation : 7361 |
|---|----------------------------|

ARTICLE 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Chèques bancaires ;
- 2° : Numéraire ;
- 3° : Virement ;
- 4° : Tipi ;
- 5° : ANCV ;
- 6° : CB ;
- 7° : Paiement en ligne ;
- 8° : Coupons Sports ;
- 9° : Carte SPI ;

Avec possibilité de payer en 3 fois sans frais

Elles sont perçues contre remise à l'usager de ticket ou formule assimilée, facture, quittance...

ARTICLE 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom de la régie ès qualité auprès du comptable public assignataire.

ARTICLE 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à **38 000 €**.

ARTICLE 7 : Un fonds de caisse d'un montant de 200 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 8 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse ainsi que les pièces justificatives, dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 au minimum une fois par mois et lors de sa sortie de fonction.

ARTICLE 9 : Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 13 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Evreux, le 10 JUIN 2021

LE COMPTABLE PUBLIC

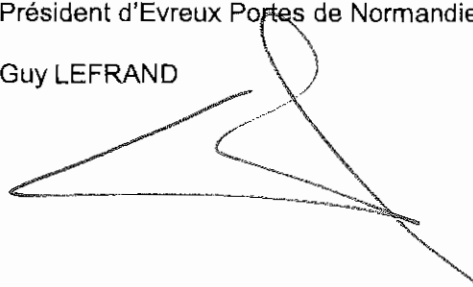
Henri RUFFE

p/o



Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND





ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Budget Principal
100

DECISION N° 2021 / 05 / 07

ACTE MODIFICATIF REGIE DE RECETTES
PISCINE JEAN BOUIN - 1006

Président d'Evreux Portes de Normandie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 04 Juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 04/06/2021

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes auprès de la direction jeunesse sport association santé et développement local social – Service des Sports d'Evreux Portes de Normandie ;

ARTICLE 2 : Cette régie est installée à : la Piscine Jean Bouin 6 Rue Jean Bouin 27 000 Evreux (Eure).

ARTICLE 3 : La régie encaisse les produits suivants :

- | | |
|---|----------------------------|
| 1. Droits d'entrée des usagers, cartes d'abonnement, des activités aquatiques | Compte d'imputation : 7361 |
|---|----------------------------|

ARTICLE 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Chèques bancaires ;
- 2° : Numéraire ;
- 3° : Virement ;
- 4° : Tipi ;
- 5° : ANCV ;
- 6° : CB ;
- 7° : Paiement en ligne ;**
- 8° : Coupons Sports ;**
- 9° : Carte SPI ;**

Avec possibilité de payer en 3 fois sans frais

Elles sont perçues contre remise à l'usager de ticket ou formule assimilée, facture, quittance...

ARTICLE 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom de la régie ès qualité auprès du comptable public assignataire.

ARTICLE 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 38 000 €.

ARTICLE 7 : Un fonds de caisse d'un montant de 300 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 8 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse ainsi que les pièces justificatives, dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 au minimum une fois par mois et lors de sa sortie de fonction.

ARTICLE 9 : Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

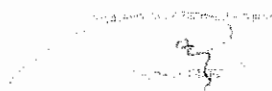
ARTICLE 13 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Evreux, le 10 JUIN 2021

LE COMPTABLE PUBLIC

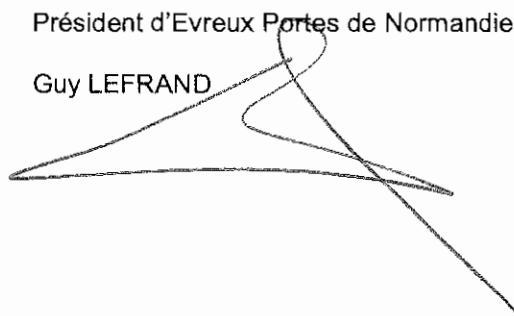
Henri RUFFE

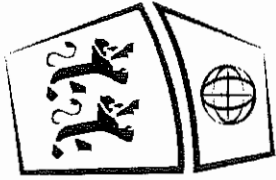
p/o



Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND





ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Budget Principal
100

DECISION N° 2021 / 06 / 01

**ACTE CONSTITUTIF REGIE D'AVANCES
PRE AVANCES (PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE)-**

Président d'Evreux Portes de Normandie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 04 juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 30/06/2021

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est institué une régie d'avances auprès d'Evreux Portes de Normandie, à la Direction Développement Social des Territoires.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée au : 9 Rue Voltaire 27000 EVREUX (Eure).

ARTICLE 3 : La régie paie les dépenses suivantes :

1	Alimentation	Compte d'imputation : 60623
2	Petits matériels	Compte d'imputation : 60632
3	Fournitures	Compte d'imputation : 6068
4	Transport	Compte d'imputation : 6247
5	Frais de restauration	Compte d'imputation : 6232
6	Prestations	Compte d'imputation : 6188
7	Impressions	Compte d'imputation : 6236
8	Honoraires (médecin, pharmacie)	Compte d'imputation : 6226

ARTICLE 4 : Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1° : Carte Bancaire ;
- 2° : Numéraire ;
- 3° : Règlement sur Internet ;
- 4° : Virements ;

ARTICLE 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom de la régie ès qualité auprès du comptable public assignataire.

ARTICLE 6 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 200 €.

ARTICLE 7 : Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de dépenses au minimum une fois par mois et lors de sa sortie de fonction ;

ARTICLE 8 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 9 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 10 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Evreux, le 08 JUIL. 2021

LE COMPTABLE PUBLIC

Henri RUFFE

p/o



Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND

